



14



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

EXERCICE 2013-2014



SOMMAIRE

- 4** AVANT-PROPOS

- 6** LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
ET ADAPTER LA VILLE AUX ÉVOLUTIONS DU CLIMAT
- 8** Concevoir des aménagements adaptés au changement
climatique
- 11** Améliorer l'efficacité énergétique de l'habitat parisien
- 15** Inciter le secteur tertiaire à s'engager
- 17** Adapter la ville au changement climatique

- 20** PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR
- 21** Réduire la pollution chronique
- 22** Mieux partager l'espace public
- 23** Faciliter le déplacement des piétons
- 24** Favoriser l'utilisation du vélo
- 25** Renforcer les transports collectifs
- 25** Développer les mobilités électriques et les transports propres
- 26** Adapter le transport des marchandises aux nouvelles
exigences urbaines, environnementales et économiques

- 29** FAVORISER LA NATURE À PARIS :
VERS DES TRAMES VERTES ET BLEUES
- 30** Prendre conscience des services rendus par la nature
en ville
- 31** Ouvrir de nouveaux espaces verts
- 31** Renforcer les continuités écologiques
- 33** Réintroduire le vivant sur les bâtiments et dans l'espace
public

- 34 Associer les Parisien-nes à la végétalisation de Paris
- 35 Introduire l'agriculture urbaine à Paris
- 37 Gérer les espaces verts de manière éco-responsable
- 40 Promouvoir une gestion écologique, globale et solidaire de l'eau

- 45 CONTRIBUTUER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS
- 46 Aider les Parisien-nes à se loger
- 47 Inventer la ville de demain
- 48 Rendre la ville accessible au plus grand nombre
- 48 Améliorer l'environnement sonore
- 49 Modérer l'exposition des Parisien-nes aux ondes électromagnétiques
- 50 Préserver la qualité de l'environnement

- 53 RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS
- 54 Adopter un Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion
- 56 Diversifier les politiques d'aide à l'enfance et aux familles
- 58 Appliquer le Schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap
- 59 Accéder aux droits
- 60 Favoriser l'insertion sociale et professionnelle
- 61 Être particulièrement attentifs aux quartiers les plus fragiles

- 66 FAVORISER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES ET S'ORIENTER VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE
- 67 Acheter responsable
- 69 Mieux gérer les déchets

- 74 CONCLUSION

AVANT-PROPOS

Cette quatrième édition du rapport développement durable dresse le bilan des actions 2013, les tendances 2014 et les perspectives pour 2015. L'action de la nouvelle équipe municipale se situe dans la continuité des politiques publiques menées sous la précédente mandature, dont les dernières réalisations en matière de développement durable sont présentées dans ce rapport. Consciente des enjeux, elle a fait le choix de franchir une nouvelle étape, en apportant des réponses aux nouveaux défis. L'adaptation au changement climatique, la réduction des pollutions ou encore la solidarité envers les populations fragiles sont des sujets prioritaires. Ils nécessitent la mise en œuvre de nouvelles recherches et d'une étroite collaboration avec les experts, les partenaires et les usagers pour décliner, ensemble, les actions de programmes ambitieux et contribuer à la construction de la métropole du Grand Paris.

Une place privilégiée est réservée cette année aux acteurs du territoire. Les particuliers, les associations, les entreprises sont toujours plus nombreux à rejoindre le réseau des **Acteurs du Paris durable**. 102 000 en août 2013, ils sont aujourd'hui plus de 180 000 à suivre celles et ceux qui s'engagent et font preuve de créativité, de détermination pour améliorer la société d'aujourd'hui et construire celle de demain. Leurs initiatives, souvent simples à reproduire, visent à réduire notre empreinte écologique en consommant moins, en consommant mieux, à encourager la solidarité envers les plus démunis ou encore à rendre notre environnement plus agréable. Ils contribuent ainsi activement au changement vertueux du territoire en faisant évoluer nos habitudes de vie par l'innovation. Dans cette optique, la nouvelle mandature a lancé deux opérations citoyennes pour lesquelles les Parisien-nes sont amené-es à participer activement en votant le budget participatif et en proposant des espaces urbains à végétaliser.

En parallèle, les réalisations présentées dans ce rapport mettent en lumière la formidable mobilisation de toutes les équipes de l'administration parisienne et de ses partenaires. À titre d'illustration, ce sont plus de 700 agents qui se mobilisent au sein du **Réseau développement durable de la Ville**. Cet engagement sur les sujets du développement durable vient renforcer la mise en œuvre des nouvelles priorités de la municipalité sur l'adaptation au changement climatique,

la végétalisation de la Ville, la mise en œuvre d'une circulation douce ou encore la lutte contre la grande précarité.

À l'instar des années précédentes, l'**innovation** occupe une part importante dans l'élaboration des projets engagés par la ville de Paris. Les nombreux exemples présentés ici démontrent que le territoire est devenu un laboratoire d'innovations riche et diversifié. Les expérimentations ont porté aussi bien sur l'efficacité énergétique des bâtiments et le mobilier urbain que sur l'agriculture urbaine ou le maintien des personnes âgées à leur domicile. Elles sont vouées à se poursuivre. C'est pourquoi ce principe est une priorité dans le nouveau programme de mandature, afin de faire de Paris une ville intelligente et durable.

Conformément au décret du 17 juin 2011, ce rapport développe les cinq finalités du développement durable :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
3. Épanouissement de tous les êtres humains,
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Une partie supplémentaire vient éclairer la participation de la Ville à l'amélioration de la qualité de l'air. Ce rapport développement durable a pour objectif d'éclairer les débats sur les orientations du budget primitif 2015.

Au fil du texte, les lecteurs découvriront les initiatives notables, signalées graphiquement dans les domaines de l'innovation, l'économie circulaire, les Acteurs du Paris durable, la métropole du Grand Paris et l'administration éco-engagée.





Quel sera le visage de Paris en 2100 face au changement climatique ? Pour s'interroger, la Ville de Paris a chargé le collectif « Et alors ? » de plonger Paris dans un climat de fiction de +2°C
© Yannick Gourvil et Cécile Leroux, collectif « Et alors ? », Mairie de Paris, DEVE, AEU

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTER LA VILLE AUX ÉVOLUTIONS DU CLIMAT

Le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat), référence en la matière, l'a encore confirmé dans son dernier rapport paru en 2013-2014 (5^e rapport du GIEC) : le changement climatique est une réalité et les activités humaines en sont à l'origine.

Les négociations internationales sur le climat, notamment le Protocole de Kyoto en 1997 ou encore l'accord de Copenhague en 2009, ont impulsé une dynamique mondiale pour limiter le réchauffement planétaire à 2°C en 2100. La conférence internationale qui se tiendra à Paris en décembre 2015 sera l'occasion d'un accord historique applicable à tous les pays à partir de 2020.

Les villes rassemblent plus de la moitié de la population mondiale, et concentrent consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre, tout en utilisant les ressources nécessaires à leur fonctionnement (eau, alimentation, matériaux, biodiversité...).

Les villes représentent par conséquent une échelle fondamentale d'action pour lutter contre le changement climatique. Depuis une dizaine d'années, elles sont ainsi devenues motrices dans les politiques énergie-climat.

La Ville de Paris est à la pointe de ce mouvement, avec l'adoption à l'unanimité par le Conseil de Paris de son premier Plan climat en 2007, et son actualisation en 2012.

Le premier Plan climat de Paris a été adopté en octobre 2007. Il engage la Ville dans une démarche de «facteur 4» visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de ses activités propres et du territoire parisien de 75 % en 2050 par rapport à 2004. Les objectifs à 2020 sont les suivants :

- 25 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire,
- 25 % de réduction de la consommation énergétique du territoire,
- 25 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique.

À l'occasion de sa révision, un bilan 2007-2012 du Plan climat de Paris a été réalisé.

C'est ainsi qu'a été adopté, en décembre 2012, le Plan climat énergie «actualisation 2012 ». Il répond au nouveau contexte légal, économique et social et aux obligations européennes et internationales.

Il porte sur les thématiques suivantes :



Aménagement urbain et efficacité énergétique



Logement sobre en énergie et accessible à tous



Nouvel enjeu du tertiaire à Paris



Mobilités, climat et qualité de l'air



Consommation responsable moins génératrice de déchets



Adaptation au changement climatique

Le Plan climat énergie de Paris 2012 comporte quatre documents :

1. Le Bilan 2007-2012 du Plan climat de Paris présenté ci-dessus,
2. Les grandes orientations qui décrivent les engagements politiques à l'horizon 2020,
3. Un Carnet de l'Administration qui est la déclinaison opérationnelle des grandes orientations dans le domaine de compétence de la municipalité,
4. La Charte partenariale d'engagement «Paris Action Climat» signée en octobre 2013 par 4 entreprises : RATP, Point P, Monoprix et CPCU , et par 8 partenaires supplémentaires en octobre 2014 (Air France, Bouygues Immobilier, Caisse des dépôts et Consignations, Eau de Paris, EDF, GRDF, GreenFlex, La Poste).

Le Plan climat énergie 2012 s'est décliné en 2013 de manière opérationnelle avec les outils suivants :

- Le Carnet logement comporte 46 actions concernant le parc social et le parc privé ainsi que des actions transversales comme la réduction de la précarité énergétique,
- Le cadastre solaire permet de connaître les toits susceptibles de recevoir une installation solaire,
- Le Carnet citoyen, des cartes postales ludiques et pédagogiques pour tous les Parisien-nes,
- Clim'Way, jeu vidéo pédagogique et ludique en ligne.

Courant 2015-2016 un « Carnet pour le Tertiaire » (entreprises et administrations) et un « Carnet adaptation au changement climatique » seront publiés selon la même logique.



CONCEVOIR DES AMÉNAGEMENTS ADAPTÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Depuis 2001, Paris est engagé dans un ambitieux programme de renouvellement urbain sur 10% de son territoire. Plus de 940 hectares, couvrant 70 opérations, sont en projet d'aménagement urbain. La Ville de Paris dans ses projets urbains se fixe pour objectif de réaliser à la fois mixité des fonctions, mixité sociale, qualité architecturale, haute qualité environnementale et mise en valeur du patrimoine.

LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT SONT DES LABORATOIRES POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RENFORCER LA BIODIVERSITÉ

Pour atteindre les objectifs exprimés dans le Plan climat et le Plan biodiversité, 5 dispositifs majeurs sont mis en œuvre par la Ville :

1. Les prescriptions du Plan climat énergie sont systématiquement intégrées aux cahiers des charges de cession de terrain. Par la suite, les aménageurs doivent établir un bilan annuel afin de suivre le respect de ces objectifs. Les Zones d'aménagement concerté (ZAC) Paul Bourget (13^e) et Porte de Vincennes (12^e), créées en 2013, ont par exemple bénéficié de ces mesures.
2. Les études d'impact s'imposent à tous les projets d'aménagement depuis décembre 2011. Elles visent à déterminer les mesures à la charge de la Ville de Paris destinées à éviter, réduire, voire compenser, les effets négatifs des projets sur l'environnement et la santé humaine. Elles fixent également les modalités de leur suivi.
3. La biodiversité est prise en compte dans toutes les opérations d'aménagement. À l'instar de la ZAC Claude Bernard (19^e), ces opérations apportent une contribution significative à la préservation de la biodiversité en participant au renforcement des trames verte et bleue. Ces dernières renforcent la présence d'îlots de fraîcheur. Un diagnostic en phase amont des projets permet d'évaluer le potentiel pour renforcer la nature en ville.

4. Les projets de construction combinent désormais végétalisation et panneaux thermiques ou photovoltaïques en toiture terrasse. Ces aspects figurent dans les cahiers des charges des concours. C'est le cas pour les grandes opérations comme Paris Rive Gauche (13^e) ou Clichy-Batignolles (17^e).

5. Des plans de gestion des déchets de chantiers doivent être définis. L'expérience sur la ZAC Pajol (18^e) avec l'enlèvement par rail des parties de la structure obsolète de la halle illustre la mise en application des prescriptions du Plan régional de prévention et de gestion des déchets de chantiers (PREDEC).



Conséquence de l'application de ces mesures, le Label national ÉcoQuartiers a été attribué à la Ville de Paris en 2013 pour deux opérations (sur 13 labellisations au niveau national) : la ZAC Claude Bernard (19^e) et le secteur Fréquel-Fontarabie (20^e). Ce Label récompense et valorise les opérations les plus durables et les plus vertueuses. Pour 2014, les opérations Boucicaut (15^e) et Clichy-Batignolles (17^e) ont été portées candidates. Les résultats seront annoncés en novembre 2014.

LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PARIS VIENDRA RENFORCER LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE STRATÉGIE

Le Conseil de Paris a lancé en 2014 les travaux de modification du Plan local d'urbanisme.

Le Plan local d'urbanisme est un document essentiel pour le territoire. Il fixe les normes de planification de l'urbanisme et les règles applicables à l'utilisation du sol.

Ce document de planification permet l'intégration de dispositions relatives à la production de logements, notamment de logements sociaux, à la lutte contre le changement climatique et la pollution, à l'amélioration de la qualité de l'environnement et à la place du végétal dans la ville. Elles s'imposeront à tout projet de construction et de rénovation.



Des appels à projets innovants seront lancés sur le thème de l'urbanisme

Dans son projet pour Paris 2014-2020 « Paris qui ose » la Maire de Paris a placé l'urbanisme sous le signe de l'innovation. Dans cette perspective la Ville lancera fin 2014 un Appel à Projets Innovants à destination des investisseurs, promoteurs et concepteurs en vue de la réalisation d'initiatives innovantes sur des sites propriété de la Ville, destinés à être vendus. Cet appel à projets entend mettre l'innovation au service de l'efficience et de la qualité urbaine. L'innovation est conçue comme le ressort d'une Ville toujours plus attractive, durable, responsable et solidaire, en apportant des réponses concrètes aux ambitions municipales en termes de production de logement, de développement économique, de création culturelle, de protection de l'environnement et de renforcement de la biodiversité. L'innovation attendue portera tant sur le fond que sur la forme. Sur le fond, il s'agira d'apporter des réponses novatrices dans le contenu du projet, sa programmation, les usages développés et les spécificités techniques. Sur la forme c'est au regard des procédures proposées, des formes de partenariat et de concertation, des modalités de gestion des délais et des différents temps du projet que l'innovation sera appréhendée.

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC S'AMÉLIORE

L'éclairage public constitue le second poste de consommation énergétique de l'administration et le premier pour ce qui est de la consommation d'électricité. Il s'articule autour de la signalisation lumineuse, de l'éclairage des espaces publics et des illuminations.

En 2014, l'éclairage public de Paris se décompose en 175 000 points lumineux d'éclairage, 63 000 candélabres, 30 000 consoles d'éclairage, 21 000 supports de signalisation lumineuse tricolore, et 313 sites d'illuminations.

Les économies d'énergie, basées sur le remplacement progressif des ampoules énergivores et des luminaires obsolètes, ont atteint 18% en juillet 2014 par rapport à 2004, soit 27 GWh, l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de 300 000 habitants. Elles résultent de la mise en œuvre du Marché de performance énergétique (MPE) engagé par la Ville de Paris depuis 2011. Ce marché est un Contrat de performance énergétique qui permet de garantir l'atteinte d'objectifs grâce à des actions d'exploitation, de gestion patrimoniale, de valorisation des espaces ou des monuments et surtout de la performance énergétique. Le prestataire retenu s'est engagé à atteindre 30% d'économies d'énergie par rapport à 2004, à périmètre constant (sans tenir compte des nouvelles sources lumineuses). Chaque année, un bilan des objectifs et des niveaux de performance est réalisé. Pour 2013, une progression de la qualité des prestations et le respect des objectifs énergétiques ont été en particulier mis en avant.

L'amélioration des performances énergétiques s'accompagne d'une volonté d'« éclairer juste » pour adapter les installations d'éclairage à l'évolution des usages. Ainsi, dans les espaces piétonniers ou ouverts aux circulations douces, des lumières plus blanches ont été privilégiées pour offrir une meilleure perception des obstacles et des ambiances.

La technologie des LED (diodes électroluminescentes) représente une part grandissante dans les technologies innovantes déployées sur Paris avec l'installation de 1 600 luminaires à LED à ce jour. En 2014, la rue Labois-Rouillon (19^e) a été la première voie limitée à 30 km/h équipée de luminaires fonctionnels à LED. Ils ont généré une réduction de 55% de la consommation énergétique.

L'opération rue Broca (5^e et 13^e) s'inscrit également dans cette démarche. Elle a permis, en associant les technologies (LED, télégestion), de mettre en valeur le passage sous le boulevard du Port Royal et d'améliorer la sécurité des accès piétons, le confort visuel et l'ambiance lumineuse tout en économisant l'énergie.



Le pont Alexandre III (7^e) – © Evesa, Yves Chanoit

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION SE DÉVELOPPENT



La halle Pajol (18^e), un multi-équipement à énergie positive
© Mairie de Paris, DPA

La halle Pajol (18^e) est un équipement à énergie positive

Elle accueille une auberge de jeunesse, une bibliothèque et des commerces. De nombreuses solutions innovantes en termes de chauffage, d'eau chaude, d'éclairage et de ventilation ont été mises en œuvre lors de la réhabilitation de la halle, livrée en 2013. La performance de l'isolation des bâtiments est garantie par plus de 30 cm d'isolant sur les murs extérieurs, des fenêtres avec double vitrage fixe, des stores mobiles sur les façades et un isolant thermique (pour la bibliothèque) en ouate de cellulose issue de journaux recyclés ou de coupes de papier neuf d'imprimerie. Le bâtiment est raccordé au réseau de chauffage urbain CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain), lequel utilise notamment la vapeur issue de l'incinération des déchets ménagers. 150 m² de panneaux solaires thermiques couplés à une pompe à chaleur participent à hauteur de 50 % au chauffage de l'eau des douches de l'auberge de jeunesse. Un échangeur de chaleur permet la récupération de la chaleur des eaux usées pour préchauffer l'eau froide des douches.

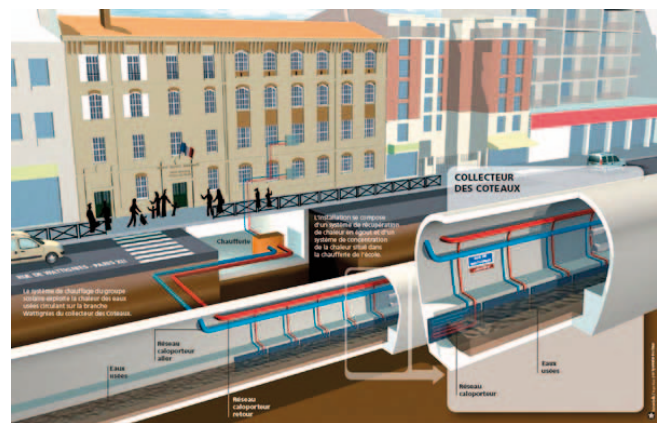
Plus économique, la ventilation mécanique double flux a été retenue. Elle permet de récupérer les calories de l'air extrait du bâtiment pour chauffer l'air entrant. En période estivale, un puits canadien formé de 1,2 km de tubes enterrés dans le jardin assure le rafraîchissement de la salle de spectacle et des salles de réunion.

La halle Pajol est un équipement à énergie positive grâce à la plus importante installation photovoltaïque à Paris (3 500 m²). La production d'électricité atteint 410 MWh par an pour une puissance de 465 kWc.

Le groupe scolaire Wattignies (12^e) est chauffé par récupération de chaleur dans les égouts

La ville de demain sera nécessairement plus économe en ressources. Afin de limiter le recours aux énergies non renouvelables, la collectivité parisienne s'est engagée dans la valorisation des eaux usées des égouts. Le dispositif est composé d'échangeurs et d'une pompe à chaleur. Le procédé permet de couvrir jusqu'à 70 % des besoins de chauffage du groupe scolaire Wattignies (12^e), équipé en 2011. Ce sera ensuite la piscine Aspirant Dunand (14^e) qui recevra ce moyen de chauffage, d'ici le début de l'année 2015.

Dans la continuité de ces premières installations, une étude sur le potentiel énergétique du réseau d'assainissement parisien sera lancée d'ici fin 2014. Elle permettra de recenser toutes les techniques utilisables, de cartographier les lieux du territoire parisien disposant des meilleures conditions de récupération d'énergie et d'identifier plusieurs projets à réaliser.



École Wattignies – © Mairie de Paris

La géothermie se développe à Paris

Paris possède des ressources naturelles sous-exploitées qui lui permettraient de produire sa propre énergie. La géothermie peut prendre de nombreuses formes: il peut s'agir de puits canadien, de chauffage sol-air avec pompes à chaleur qui utilisent la chaleur présente à quelques mètres de profondeur mais aussi de forages permettant d'utiliser une chaleur plus forte présente en profondeur: à 1800 mètres de profondeur, l'eau souterraine peut atteindre 57 degrés. Cette eau, très chaude, peut alors être utilisée dans le cadre d'un réseau de chauffage central pour assurer les besoins en chauffage et en eau chaude de centaines de logements.

La géothermie dans la nappe du Dogger (-1800m) dans la ZAC Claude Bernard (19^e) alimente en eau chaude et en chauffage 12 000 logements. Celle dans l'Albien (-800 m) pour la ZAC Clichy-Batignolles (17^e) alimentera près de 3 000 logements. Le puits de géothermie du Louxor (10^e) alimente lui, 40 % des besoins énergétiques du cinéma.



AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT PARISIEN



Le secteur résidentiel à Paris représente un enjeu énergétique majeur (33% de la consommation globale), un enjeu économique (1 milliard d'euros de facture annuelle) et social (1,3 million de logements dont plus de 220 000 gérés par les bailleurs sociaux).

Réussir le Plan climat énergie de Paris dans le logement, c'est économiser près d'un demi-milliard d'euros par an à partir de 2020 sur les factures des Parisien-nes, c'est investir dans des emplois locaux des filières de l'éco-construction, c'est préserver les plus défavorisés des crises à venir et enfin c'est économiser l'équivalent de la consommation énergétique annuelle des logements d'une agglomération comme Toulouse ou la consommation électrique annuelle des huit premiers arrondissements de Paris (soit 4 TWh/an).

Forte de ce constat, depuis 2008, la Ville de Paris conditionne le financement de la majorité des programmes de construction et de rénovation des logements sociaux au respect des critères du Plan climat. Les bailleurs sociaux doivent intégrer dans leurs opérations les objectifs de performance énergétique définis par la municipalité.

Ainsi près de 21 000 nouveaux logements locatifs sociaux répondant aux critères du Plan climat énergie ont été financés de 2008 à 2013.

Sur cette même période, dans le domaine de la rénovation, plus de 24 000 logements sociaux ont bénéficié de financements de la Ville de Paris. Ces opérations de rénovation Plan climat devraient permettre d'éviter la consommation de plus de 220 GWh/an.



Copropriété fontaine d'Aligre, changement de fenêtres
© Jean-Baptiste Gurliat, Ville de Paris

LE NOUVEAU CARNET LOGEMENT ACCOMPAGNE LES GESTIONNAIRES DE PARC DE LOGEMENT SOCIAL ET D'HABITAT PRIVÉ



La déclinaison opérationnelle du Plan climat énergie de Paris se présente sous la forme de carnets thématiques parmi lesquels figure le Carnet Logement.

Édité en septembre 2013, le Carnet logement précise les 46 actions concrètes à mener dans le parc de logement social et l'habitat privé. Les domaines ciblés concernent les économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la lutte contre la précarité énergétique, l'innovation et l'adaptation aux conséquences du changement climatique. Riche des expériences accumulées depuis cinq ans et en lien avec le premier Plan climat, ce carnet a fait l'objet d'une concertation élargie avec les partenaires clefs de la Ville de Paris en matière de logement.

Le projet de mandature 2014-2020 renforce ces orientations. Il a pour objectifs de produire 10 000 logements par an à destination de toutes les catégories de la population, en premier lieu des publics modestes et des classes moyennes et de transformer en habitations 200 000 m² de bureaux obsolètes.

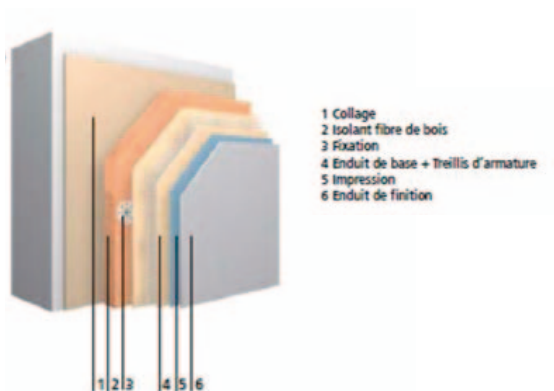
En concertation avec les principaux bailleurs sociaux, la Ville de Paris a mis en place en 2014 un système de financement unifié pour les programmes de production et de rénovation de logements : les opérations qui ne peuvent atteindre, pour des raisons techniques ou patrimoniales, le niveau de performance énergétique du Plan climat énergie peuvent bénéficier de financements sous conditions d'obtenir a minima les labels les plus exigeants.



Une solution innovante d'isolation thermique par l'extérieur avec des fibres de bois



Immeuble rue de la Roquette (11^e) construit au début du XX^e siècle
© Logement français



Ce procédé présente un très bon compromis entre l'investissement effectué et la réduction des consommations. Une isolation par l'extérieur des façades avec 100 mm de fibre de bois permet de réduire de 84% les déperditions de façade et de réduire de 40% les consommations d'énergie ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. Le complexe en fibre de bois est produit à partir de déchets de bois, parfaitement recyclables. Très perméable, il est particulièrement efficace sur des façades sensibles à l'humidité.



Foyer Chevaleret (Paris 13^e) – © ICF La Sablière



Récupération de chaleur sur les eaux usées

La réhabilitation du foyer du 134 rue du Chevaleret (13^e) s'inscrit dans une politique interne de réhabilitation du parc parisien. Elle bénéficie d'une installation innovante de récupération de chaleur sur les eaux usées couplée à une chaudière gaz à micro-cogénération. Le système valorise doublement les énergies habituellement perdues. Une première fois avec la récupération de calories via une pompe à chaleur sur les eaux usées pour préchauffer l'eau chaude sanitaire et une seconde fois en produisant de l'électricité avec la chaleur dégagée par la chaudière à gaz de l'installation.

L'HABITAT PRIVÉ SE MOBILISE

L'OPATB du 13^e

Depuis le lancement de l'Opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments (OPATB) du 13^e arrondissement en 2010, 151 copropriétés (11 600 logements) ont choisi d'établir un diagnostic énergétique approfondi de leur immeuble. Les travaux votés par 26 copropriétés (près de 2 000 logements) sur la période 2011-2013 ont porté sur la réalisation d'un programme complet de rénovation énergétique, ou du renforcement de l'isolation de la toiture ou encore de l'installation de chaudières performantes.

Sur la période 2008-2013, dans le cadre du dispositif « Copropriétés : Objectif Climat ! », 250 demandes de financement d'audits énergétiques ont été effectuées, 124 diagnostics énergétiques ont été financés par les partenaires du dispositif (ADEME, Ville de Paris, Région Île-de-France) et 38 copropriétés ont voté des travaux.

L'OPAH 2D2E de République

En 2013, s'est déroulé un premier appel à candidatures de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Développement Durable et Économie d'Énergie (OPAH 2D2E), située autour de la place de la République (3^e, 10^e et 11^e). Les 28 copropriétés sélectionnées ont bénéficié d'un diagnostic gratuit, préalable à un accompagnement dans la réalisation de leurs projets de travaux d'économie d'énergie et d'amélioration environnementale de leur immeuble.

Suite au diagnostic, 19 copropriétés ont décidé de s'engager dans un projet de rénovation thermique et environnementale.

En 2014, un second appel à candidatures a été lancé, 29 nouvelles copropriétés ont été sélectionnées lors d'une 1^{ère} commission, et 8 autres candidatures seront examinées courant octobre 2014. 1400 logements sont concernés par ces 2 appels à candidatures.

L'OPATB du 19^e

Après ces deux opérations, la Ville a lancé fin septembre 2014 une nouvelle Opération d'amélioration thermique des bâtiments dans le 19^e arrondissement de Paris. 2613 immeubles et 55 000 logements privés pourront bénéficier d'un accompagnement du PACT Paris-Hauts-de-Seine-Val d'Oise, l'association spécialisée dans l'amélioration de l'habitat qui anime ce dispositif pour le compte de la Ville. Cette opération permet de bénéficier de conseils personnalisés gratuits, d'ateliers d'information collective et d'aides financières. Cela constitue une nouvelle étape vers l'objectif de la municipalité de traiter les 1000 immeubles les plus énergivores de Paris d'ici à 2020.



La rénovation énergétique du 26 rue du Couëdic (14^e)

Dans l'esprit du Plan climat énergie de la Ville de Paris et avec l'aide de l'Agence Parisienne du Climat, cette copropriété s'est engagée pour le climat.

Un audit énergétique a été effectué, les toitures ont été isolées de façon écologique (ouate de cellulose). Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (Bureau d'études thermiques Pouget-Consultants) aux côtés de l'architecte de l'immeuble a permis de réaliser l'isolation extérieure de plusieurs façades situées

côté cour, dans le cadre d'un ravalement. Un programme complémentaire à cette isolation devrait être mis en place : actions sur la ventilation, achat groupé de fenêtres etc.). Ces gros travaux sont en début d'étude. Par ailleurs, c'est l'une des 8 copropriétés parisiennes participant à une étude sur la diminution des consommations d'eau (éco-bilan eau et installation de mécanismes hydro-économiques dans tous les appartements) sur proposition de l'ARC (Association des responsables de copropriété), d'Eau de Paris (régie municipale de l'eau), de l'Agence Parisienne du Climat et de la société Eqwergy.

L'AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT

L'APC accompagne les Parisien-nes à tous les stades de leurs projets d'efficacité énergétique.



En parallèle des opérations présentées ci-dessus, l'Agence Parisienne du Climat (APC), créée à l'initiative de la Ville de Paris, offre la possibilité aux particuliers et professionnels de bénéficier d'informations et de conseils gratuits. Cette association, membre du réseau Rénovation Info Service, a lancé en 2013 une plate-forme web, le CoachCopro pour accompagner la rénovation énergétique des copropriétés parisiennes et mobiliser les professionnels.

Par ailleurs, l'APC poursuit son travail de décryptage des enjeux climat et leur déclinaison sur le territoire métropolitain avec ses partenaires : plus de 85 acteurs publics et privés.

En 2014, elle a lancé la plateforme : <http://www.paris-green.com/> pour se préparer notamment à la Conférence Paris Climat (COP 21) qui se déroulera en décembre 2015. Elle a également été lauréate d'un appel à projet de l'ADEME et de la région Île-de-France pour le développement d'une plate-forme locale sur la rénovation énergétique.

Complémentaire aux informations et conseils délivrés par l'Agence Parisienne du Climat, la série de 16 cahiers « Habiter Durable » éditée par la Ville de Paris est destinée aux Parisien-nes et acteurs de la construction et de la rénovation durable à Paris. Ces cahiers thématiques, accompagnés de fiches expériences et de bonnes pratiques, visent à les accompagner dans leur projet de réalisation de travaux. Plusieurs thèmes ont déjà été traités : chauffage, isolation thermique, rénovation de fenêtres, etc.

LE DÉPARTEMENT DE PARIS ET L'AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT AGISSENT CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

En France, la précarité énergétique a été définie par la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 d'engagement national pour l'environnement. Est en situation de précarité énergétique « une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat énergétique ». La précarité résulte donc de trois facteurs principaux : les revenus des ménages, la performance énergétique du bâtiment et le coût de l'énergie.

Afin de lutter contre la précarité énergétique, le Département de Paris a signé en mai 2011 un Contrat local d'engagement (CLE) avec le Préfet, des partenaires socio-économiques et l'Agence Parisienne du Climat. Le 31 décembre 2013, un avenant a été conclu entre ces partenaires. Il prolonge le Contrat local d'engagement jusqu'au 31 décembre 2017, pour notamment prendre en compte les nouvelles conditions issues de la réforme des aides de l'Agence nationale de l'habitat et du dernier décret du 10 juillet 2013 relatif aux aides du Fonds d'aide à la rénovation thermique.

Le Contrat local d'engagement prévoit un plan d'actions comprenant le repérage des ménages en situation de précarité énergétique, la réalisation de diagnostics ainsi qu'un accompagnement à la réalisation de travaux et la mobilisation des aides financières.

Entre 2011 et 2013, les services sociaux ont signalé 424 situations, 377 ménages ont été contactés et 222 visites à domicile ont été réalisées. 24 propriétaires occupants ont été orientés vers le dispositif « Habiter Mieux ». 105 propriétaires occupants ont bénéficié des aides du Fonds d'aide à la rénovation thermique correspondant à un montant de primes de 299 570 €. 100 d'entre eux ont également bénéficié de la prime complémentaire de la Ville de Paris qui s'élève à 50 999 €. Pour financer un total de 21,8 M€ de travaux, ces primes sont venues compléter les 10 M€ de subventions de l'Agence nationale de l'habitat et les 2,2 M€ de subventions de la Ville de Paris.

Depuis 2013, l'Agence Parisienne du Climat oriente son activité vers la formation des acteurs sociaux et salariés de proximité des bailleurs sociaux. Plus de 400 travailleurs sociaux ont ainsi été formés. Elle monte également des ateliers de sensibilisation et de formation à destination des usagers des services sociaux, principalement des locataires du parc social. Ainsi, 3 ateliers ont été créés sur le décryptage des factures, les écogestes-énergie et les écogestes-eau. 450 personnes ont été formées depuis 2013 : 340 usagers et 110 travailleurs sociaux.

Enfin, dans le cadre du plan national pour la rénovation énergétique de l'habitat, un guichet unique d'information sur la rénovation énergétique a été mis en place à destination du grand public. Au niveau local, les opérateurs parisiens sont mobilisés pour traiter les appels entrants via la plate-forme nationale.



Des Acteurs du Paris durable participent au Défi « Familles à énergies positives », et vous ?



Le défi « Familles à énergie positive » a pour objectif de démontrer que tous ensemble il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre en participant à une action concrète, mesurable, et conviviale et d'en profiter pour réduire ses factures d'énergie.



De nouvelles solutions d'efficacité énergétique sont expérimentées

La Ville de Paris, le Paris Région Lab' et l'Agence Parisienne du Climat ont mené deux appels à projets d'expérimentations sur l'« efficacité énergétique des bâtiments ». 38 projets ont été sélectionnés sur les deux éditions (2012 et 2013). Onze projets sont actuellement déployés dans des bâtiments de la Ville ou chez des partenaires (bailleurs sociaux, musées, centres de recherche...). Parmi les projets expérimentés figurent : le suivi des consommations par identification de la signature électrique de chaque système connecté (Smart Impulse), la purification de l'air (Air-sur), la régulation des consommations (THZ), l'étude psycho-sociologique de l'évolution des comportements dans l'efficacité énergétique (ADSC/IME).





INCITER LE SECTEUR TERTIAIRE À S'ENGAGER



En 2013, quatre grandes entreprises (RATP, Monoprix, Saint-Gobain Distribution, Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain), puis en 2014 8 nouveaux partenaires (Air France, Bouygues Immobilier, Caisse des dépôts et consignations, Eau de Paris, EDF, GRDF, GreenFlex, La Poste). représentant la diversité du tissu économique parisien, ont signé la Charte Paris Action Climat par laquelle les entreprises parisiennes s'engagent à réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre.

En janvier 2014, la Ville de Paris a lancé un nouvel outil permettant de valoriser les signataires et de suivre l'avancement de leurs engagements : la plateforme Paris Action Climat. Le site invite également les acteurs économiques à devenir partenaires en proposant des solutions concrètes permettant de maîtriser l'empreinte carbone et les charges énergétiques de leurs sociétés.

En 2015, la Ville élaborera en partenariat avec les entreprises et leurs représentants un Carnet Tertiaire qui dressera, à l'instar du Carnet Logement, la feuille de route des activités économiques pour l'atteinte des objectifs de 2020. Il s'appuiera sur le développement de la Charte et la mise en place d'un accompagnement des commerçants et artisans dans la performance énergétique.

L'année 2014 a vu la livraison de l'hôtel d'entreprises et incubateur Paris Innovation Boucicaut (15^e). En plus d'être classé Bâtiment basse Consommation et d'accueillir des dispositifs de compostage et une ruche, l'immeuble accueille un programme d'innovation spécifiquement dédié à la ville de demain, largement orienté autour des enjeux d'économie circulaire et de l'énergie.

En 2013, plus d'un demi-million d'euros ont été versés pour soutenir les initiatives des réseaux d'entreprises, les programmes de recherche et développement ainsi que les expérimentations des PME sur le territoire parisien : appels à projets efficacité énergétique des bâtiments et végétalisation innovante.

L'application éco-engagement en faveur des PME

La Ville a réalisé une application mobile intitulée guide des PME éco-engagées. Son objectif est d'accompagner le développement d'activités éco-innovantes et plus respectueuses de l'environnement. Ce nouvel outil offre aux entrepreneurs qui s'engagent en faveur de l'environnement une démarche clé en main comportant notamment des outils de suivi.

Une adaptation de cette démarche pour les pôles d'entreprises de la Ville de Paris a été lancée afin de favoriser les synergies entre les gestionnaires et locataires de ces espaces. 4 pôles d'entreprises ont aujourd'hui adopté cette démarche, soit plus de 200 entreprises concernées. À terme un réseau de pôles d'entreprises éco-engagées devrait se constituer

Le lancement d'un appel à projets sur l'amélioration du métabolisme urbain en 2014 est la suite logique de cette volonté d'encourager les solutions qui permettront de favoriser les synergies entre acteurs du territoire dans le cadre d'une transition vers une économie circulaire.



© Mairie de Paris



Pour être exemplaire et initier une dynamique auprès des acteurs du territoire, la Ville s'est donné des engagements plus contraignants en portant les objectifs de réduction de la production de gaz à effet de serre de 25 % à 30 %.

Dans le cadre de la révision de son Plan climat énergie, la Ville de Paris a adopté en 2012 le Carnet de l'Administration qui dresse le chemin critique vers les engagements de 2020 et l'ensemble des mesures à entreprendre pour atteindre les objectifs. Il comporte 44 actions concernant les équipements publics, les transports, la consommation (alimentation durable notamment) et les déchets, et l'adaptation au changement climatique.



La Ville réhabilite thermiquement ses écoles

La Ville de Paris a engagé la réhabilitation thermique des écoles municipales.

Le suivi des 45 écoles réhabilitées en 2012 et des 55 autres réhabilitées en 2013 démontre que les objectifs de réduction de 30 % des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre sont atteints.

Une étude sur la réhabilitation de 200 nouvelles écoles est en cours. Ce projet bénéficie d'un soutien de la Commission Européenne via le programme ELENA porté par la Banque Européenne d'Investissement pour un montant maximal de dépenses de plus de 1,3 M€.



La Ville limite la consommation de ses ordinateurs

La Ville de Paris s'est engagée dans un processus de maîtrise de la consommation électrique de ses 30 000 postes informatiques. En pilotant au plus près la mise en veille et l'extinction automatique des appareils, des gains d'économie d'énergie peuvent encore être réalisés en complément des résultats obtenus grâce à la sensibilisation des agents.

Le test d'un outil de pilotage réalisé fin 2013 sur une quarantaine de postes utilisés en bureautique a permis de mettre en évidence l'intérêt d'une telle démarche puisque la consommation électrique entre un ordinateur actif 24 heures sur 24 et un ordinateur qui fait l'objet d'une stratégie de mise en veille et d'extinction automatiques peut varier d'un facteur 1 à 8. L'expérimentation doit être poursuivie au second semestre 2014 sur un millier de postes de travail.

Si les résultats de cette seconde étape sont conformes à ceux escomptés, des scénarios de veille et d'extinction automatiques seront ensuite déployés sur l'ensemble des postes de la Ville, en tenant compte des spécificités d'usage de chaque service.

de déterminer les configurations d'espaces verts les plus rafraîchissantes, et celles qui permettent de réduire au mieux l'effet d'îlot de chaleur en ville. Ces recommandations pourront être appliquées aux futurs programmes d'espaces verts ou d'aménagements. Les résultats de l'étude sont attendus pour 2015.



L'une des stations météo temporaires installée à Paris dans le Jardin Atlantique (15^e)
© Mairie de Paris, Marie Gantois



La Ville étudie le pouvoir rafraîchissant des matériaux de voirie

L'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), le Laboratoire matière et système complexe (MSC) de l'Université Paris Diderot, le Laboratoire d'essai des matériaux de la Ville de Paris (LEM-VP) et le Service technique de l'eau et de l'assainissement se sont associés pour procéder à la caractérisation thermo-climatique des matériaux constitutifs de l'espace public parisien. Elle vise à aider la Ville à mieux prendre en compte cet aspect dans le choix des matériaux qui seront mis en œuvre dans l'avenir.

Cette étude est confiée à un doctorant sous contrat CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche). Des échantillons représentatifs en taille réelle sont fabriqués au LEM-VP et instrumentés par le laboratoire MSC. Le dispositif expérimental permettra de suivre températures et flux de chaleur à différentes profondeurs des échantillons. Les transferts sous forme de rayonnement thermique ou d'échauffement de l'air seront également suivis.

La seconde phase portera par exemple sur l'utilisation de nouveaux matériaux plus perméables par exemple. Six structures de sols sont ciblées par l'expérimentation : la chaussée classique (revêtement bitume), le trottoir classique (revêtement asphalte),

le trottoir modulaire (revêtement dalle granit), le stabilisé, le gazon et la structure de chaussée perméable. Les premiers retours des essais sur les matériaux actuels devraient être disponibles à l'automne 2014.



La Ville expérimente des techniques de rafraîchissement des espaces publics

Le rafraîchissement de l'espace public par arrosage à l'eau non potable fait partie des leviers potentiels identifiés pour la lutte contre les canicules à Paris, amenées à devenir plus fréquentes et intenses. Après une première campagne d'arrosage nocturne menée en 2012, une deuxième campagne, avec arrosage tout au long de la journée, a été réalisée en 2013 sur les rues du Louvre (1^{er} et 2^e) et Lesage et Ramponeau (20^e).

Concrètement, un arrosage à l'eau non potable de la chaussée et/ou du trottoir est activé lors des épisodes de chaleur pendant l'été dans ces rues. Les effets microclimatiques sont mesurés par des stations météo afin de mieux comprendre le rôle des différents mécanismes en jeu (évaporation, conduction, rayonnement...) et ainsi de déterminer et d'optimiser le rafraîchissement obtenu par cette méthode. À la suite des résultats de l'été 2013, une nouvelle campagne a été menée pendant l'été 2014 avec une consommation d'eau optimisée.



La Ville propose un « serious game » pour adapter Paris aux enjeux climatiques de demain

Le jeu de simulation à caractère scientifique Clim'Way Paris est un outil pédagogique pour démocratiser la lutte contre le changement climatique auprès du grand public. Ce jeu interactif propose à ses participants de réaliser un Plan climat énergie de Paris. Le joueur dispose de 46 ans pour atteindre plusieurs objectifs : diviser par 4 les émissions de Gaz à effets de serre, réduire les consommations énergétiques de 50% et développer les énergies renouvelables et réaliser au moins 35 actions permettant d'anticiper l'évolution des conditions climatiques. Le joueur élabore sa propre stratégie et met en œuvre ses actions. Mis en ligne depuis août 2013, le jeu peut être utilisé librement chez soi et dans les milieux scolaires et extra scolaires. Le jeu est accessible à tous sur www.climway.paris.fr. Ce jeu est une nouvelle version de Clim'Way paru en 2009.





Le Réseau innovation de l'administration



L'innovation n'est pas seulement technologique. Elle réside également dans de nouvelles pratiques, méthodes, comme l'achat de nouveaux produits ou services. Pour favoriser son émergence et sa fonction de transversalité au sein de l'administration, un « Réseau innovation » de la Ville de Paris s'est constitué en 2013. Il vise à mettre en commun des idées, échanger sur les bonnes pratiques, capitaliser sur les innovations et mutualiser les moyens.

À l'instar du Réseau développement durable de la Ville de Paris monté en 2011, le « Réseau innovation » est ouvert à tous les agents de la Ville. Toute personne sensible à l'innovation y est la bienvenue. Paris Région Lab est l'invité permanent de ce réseau.





© Mairie de Paris, Sophie Robichon

PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

L'étude d'AirParif de juillet 2013 relative à l'évolution de la qualité de l'air à Paris entre 2002 et 2012 a montré qu'une diminution globale des émissions liées au trafic routier a pu être observée sur la période, en particulier -30% démissions pour les NOx, -40% pour les émissions des particules PM_{2,5}. Malgré cela, le bilan AIRPARIF sur l'Île-de-France en 2013 précise que la qualité de l'air reste problématique. Plus de 3 millions de Francilien-nes sont potentiellement exposés à des niveaux de pollution qui ne respectent pas la réglementation, principalement au voisinage des grands axes de circulation automobile.

AIRPARIF mesure une soixantaine de polluants dont une quinzaine est réglementée (des seuils limites ont été fixés).

RÉDUIRE LA POLLUTION CHRONIQUE

Trois polluants ne respectent pas encore les exigences réglementaires: le dioxyde d'azote (NO₂), les particules PM₁₀ (de diamètre inférieur à 10 µm) et les particules PM_{2,5} (de diamètre inférieur à 2,5 µm).

	Tendances 2000-2013		Normes à respecter Valeur limite	
	Loin du trafic	Le long du trafic	Loin du trafic	Le long du trafic
PM ₁₀	↘	↘	Respectée	Dépassée
PM _{2,5}	↘	↘	Respectée	Dépassée
NO ₂	↘	↘	Dépassée	Dépassée
O ₃	↘			
Benzène	↘	↘	Respectée	Respectée

© AIRPARIF

Concernant les épisodes de pollution, 36 journées de déclenchement de la procédure d'information et d'alerte ont été enregistrées en 2013. C'est sensiblement moins qu'en 2012. Cependant, un épisode intense et durable s'est produit en décembre avec 6 jours de dépassement du seuil d'alerte en particules pendant lesquels les conditions météorologiques (vents faibles, températures basses et inversions de température) ont empêché la dispersion des polluants.

UNE CONFÉRENCE CITOYENNE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE PROPOSERA LES ACTIONS À MENER

Le nouvel exécutif de la Mairie de Paris a formulé des ambitions très claires sur cette problématique principalement liée à la circulation automobile. Plusieurs mesures de long terme sont envisagées telles que l'éradication progressive du diesel et des mesures plus ponctuelles pendant les épisodes de pollution. Afin d'associer à chaque étape de la décision politique les Parisien-nes, les acteurs et les experts reconnus dans le domaine de la pollution de l'air, la Maire a souhaité que soit organisée une conférence citoyenne consacrée à cet enjeu majeur de santé publique. À l'issue de cette conférence, des propositions d'actions seront présentées aux élu-es du Conseil de Paris.

Depuis 2001, l'ensemble de la politique menée par la municipalité cherche à développer les modes de déplacement respectueux de l'environnement. Les mesures mises en oeuvre visent à mieux partager l'espace public, à renforcer l'offre de transports publics et à développer des mobilités plus respectueuses de la qualité de l'air et du climat.

LA VITESSE EST LIMITÉE À 70 KM/H SUR LE PÉRIPHÉRIQUE

Officialisée depuis le vendredi 10 janvier 2014 par décision du Ministre de l'Intérieur, à la demande de la Ville de Paris, cette décision est d'importance. 1,3 million de véhicules empruntent chaque jour cet axe urbain qui cerne la capitale. Si les bénéfices attendus de ces limitations de vitesse peuvent être estimés à plus de 40% en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les impacts seront également positifs et importants en termes de sécurité routière, en particulier concernant la gravité des accidents et en matière de réduction des nuisances sonores.

Par ailleurs, le passage de la vitesse limite de 80 à 70 km/heure a eu un impact positif, celui de réduire considérablement les embouteillages. D'après une étude du cabinet de conseil Inrix® sur les déplacements de millions d'automobilistes sur six mois sur le périphérique, il apparaît que les bouchons ont diminué de 36% en moyenne par rapport à 2013.



Dédale: organisateur parisien de Park(ing) Day.

D'autres initiatives pour vivre la rue autrement visent à sa transformation temporaire en un lieu d'initiative urbaine. C'est le cas de Park(ing) Day, événement mondial ouvert à tous qui a lieu le 3e week-end de septembre, durant lequel citoyens, artistes et associatifs collaborent pour transformer temporairement des places de parking payantes en espaces conviviaux, accueillants et végétalisés. Park(ing) Day contribue à la réflexion globale sur l'espace urbain, sur la place de la nature et sur la qualité de vie en centre-ville. Créé en 2005 à San Francisco par Rebar, collectif d'artistes et de paysagistes, cet événement a rassemblé en 2013 plus de 180 villes dans plus de 30 pays.

L'association Dédale, investie depuis plusieurs années dans la ville créative et durable, a souhaité depuis 2010 relayer la mobilisation à l'échelle de la France et notamment de Paris. La Ville a soutenu cette opération en 2013.



© Mairie de Paris



MIEUX PARTAGER L'ESPACE PUBLIC



Dans le cadre du programme: «La rue en partage», dont la mise en œuvre a débuté au cours de l'été 2013, 23 zones de rencontre dans lesquelles la vitesse est limitée à 20 km/h ont été créées et 29 zones à 30 km/h ont été créées ou étendues. À ces zones se sont ajoutées les limitations à 30 km/h sur 50 nouvelles voies et aux abords de l'ensemble des établissements scolaires portant à 570 km le linéaire total de voies limitées à 30 km/h, ou en-deçà, soit un tiers du réseau viaire parisien. Cet apaisement de la circulation va dans le sens d'un partage de l'espace public en facilitant la cohabitation entre les différents usagers de la voirie et en encourageant la réappropriation par tous de l'espace public.

FAIRE PARTICIPER POUR MIEUX FAIRE COMPRENDRE LA NOTION DE « ZONE DE RENCONTRE »

Pour mieux faire comprendre la notion de « zone de rencontre » au grand public, des processus participatifs ont été engagés dans deux secteurs concernés par la démarche: Marché de l'Olive (18^e) et secteur Florian (20^e). Lors d'événements, les riverains ont ainsi pu expérimenter de nouvelles façons de vivre la rue via des jeux en plein air, des dessins au sol et une bibliothèque hors les murs... Après avoir exprimé de premiers avis, le public a été invité à des ateliers participatifs pour partager idées et propositions.



© Mairie de Paris



© Mairie de Paris

De même, dans le secteur du Marché de l'Olive (18^e), des ateliers ont débouché sur une opération visant à valoriser des jeunes en difficulté dans le cadre scolaire. Ils ont conçu des affiches et animé une campagne de sensibilisation sur le partage de la rue.



ZONE DE RENCONTRE :
FAITES COMME MOI, ROULEZ À 20 KM/H



© Mairie de Paris



FACILITER LE DÉPLACEMENT DES PIÉTONS



LES BERGES DE SEINE S'OUVRENT AUX PIÉTONS

Les nouveaux aménagements sur les berges de Seine en boulevard urbain rive droite, et la piétonisation en rive gauche de la berge entre le pont Royal et le pont de l'Alma, ont donné une nouvelle vocation à ce site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. La portion de la rive droite de la Seine entre l'Hôtel de Ville (4^e) et le port Henri IV (4^e) est de nouveau plus facilement accessible aux piétons et aux personnes à mobilité réduite. Elle présente une amélioration du confort de marche et a eu pour conséquence la redécouverte de perspectives paysagères sur le fleuve. Le port des Célestins (4^e) a conservé un ancien pavillon de l'administration du commerce fluvial datant du XIX^e siècle transformé en bar/brasserie.

Sur la rive gauche, la suppression de la circulation a permis de dédier le site aux piétons et aux cyclistes qui peuvent apprécier les perspectives sur la Seine, les ponts et l'ensemble architectural du Grand et du Petit Palais. L'installation d'un emmarchement dans le prolongement de l'esplanade du Musée d'Orsay (7^e), démontable en cas de crue, facilite les accès piétons au quai bas, offre un nouvel espace événementiel et s'inscrit en harmonie avec le parvis du musée, dont les abords ont été également améliorés. Les aménagements végétaux, archipel, parterres en fond de quai, rappellent le caractère naturel du fleuve et renforcent le corridor biologique fluvial que constitue la vallée de la Seine.

LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE EST INVESTIE PAR LES PIÉTONS

Le choix a été fait de supprimer la circulation des véhicules particuliers au centre et au Nord de la place. Ce parti pris a fondamentalement changé la perception de l'espace. La vaste esplanade piétonne se présente désormais comme un parvis depuis lequel on redécouvre la qualité des bâtiments qui la bordent. Elle a été immédiatement adoptée par le public comme un point de rendez-vous, de repos, de pique-nique. Un café « monde et médias » anime la place et propose de nombreux rendez-vous d'information et de débats. Un kiosque « R de jeux » met à la disposition de tous, gratuitement, des jeux de toutes sortes et des chaises mobiles. Ainsi réaménagée avec un environnement sonore amélioré, la place est investie par les piétons tout au long de la journée.

LES ABRIS-VOYAGEURS OFFRIRONT DE NOUVEAUX SERVICES AUX PIÉTONS

L'ensemble des 1920 abris-voyageurs vont être remplacés par un modèle de nouvelle génération qui sera installé dès la fin de l'année 2014. L'accès aux personnes à mobilité réduite est intégré à la conception de ces nouveaux abris. Chacun fera l'objet d'un diagnostic urbain pour réaliser un véritable micro-projet d'aménagement et pour adapter l'abri-voyageur aux caractéristiques de la rue. Plusieurs dispositifs s'inscrivent dans l'élargissement de l'offre de nouveaux services aux piétons. Une meilleure information aux voyageurs et aux passants sera fournie avec la mise à disposition de 2000 plans de Paris qui les aideront à se repérer dans toute la ville et dans leur quartier, et à localiser les stations de mobilités situées à proximité (autres arrêts de bus, métros, taxis, vélib', autolib'...). Des repères permettront d'identifier les destinations atteignables en moins de 5 à 10 minutes à pied.

Les stations auront une consommation électrique inférieure de 35 % aux précédents modèles et disposeront d'une centrale intelligente pour gérer l'éclairage en fonction de l'activité. Les toits de 100 abris-voyageurs accueilleront des panneaux photovoltaïques intégrés et 50 seront végétalisés.



© Marc Aurel

FAVORISER L'UTILISATION DU VÉLO

Les mesures favorisant le développement de la pratique du vélo se poursuivront afin d'atteindre l'objectif fixé d'un triplement de la part de déplacement à vélo d'ici 2020. Cette ambition s'articulera autour de la création d'aménagements cyclables répondant à des exigences nouvelles (augmentation du nombre de cyclistes, diversité d'usages entraînant une évolution dans les matériels, cyclo-cargo...); la densification des aires de stationnement et la création d'aires de stationnement sécurisées, aux abords des gares notamment, pour inciter à l'inter modalité; la généralisation du cédez-le-passage cycliste au feu et du double sens cyclable ou encore le développement du vélo tourisme en jalonnant des itinéraires adaptés et en accueillant vélo routes et voies vertes, nationales et continentales.

Par ailleurs, Vélib', déployé à Paris et dans 30 communes limitrophes, a connu en 2014 plusieurs records de fréquentation dont celui des abonnés actifs annuels au nombre de 274 413. Le cap des 200 millions de locations depuis l'ouverture du service a été franchi en mars.

LE P'TIT VELIB'EST DESTINÉ AUX 2-8 ANS



Disponible durant l'été 2014 de façon expérimentale, le service P'tit Vélib' a proposé aux familles la location de 4 modèles de vélos pour les enfants de 2 à 8 ans dans différents espaces verts ou piétons : dans les bois de Boulogne et de Vincennes, sur les voies sur berges aménagées rive gauche, le long du canal de l'Ourcq dans le 19^e et à l'occasion de Paris Plages.

Parce que les bons réflexes s'acquièrent tôt, la Mairie de Paris souhaite ainsi familiariser les enfants à l'usage des modes de transport plus respectueux de l'environnement dès le plus jeune âge.



Le saviez-vous ?



CYCLOFFICINE est une association présente à Paris et en banlieue. Elle propose des ateliers participatifs et solidaires pour « réparer et soigner » les vélos. Elle est lauréate de l'appel à projet 2013 lancé dans le cadre du Programme local de prévention des déchets.

RENFORCER LES TRANSPORTS COLLECTIFS

La Ville, au travers du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF), a activement participé à plusieurs actions importantes pour les transports en commun dans la région. Par exemple, le dézouage du pass Navigo (tarif unique) a été mis en place pendant les vacances scolaires de l'été 2013 en continuité du dézouage des week-ends et jours fériés mis en place depuis 2012 ; il est complété en 2014 par le dézouage des petites vacances scolaires de la zone C.

En bref sur le réseau de transport :

- Ligne 4 : son prolongement à Montrouge (92) a été mis en service le 23 mars 2013. Les études liées à son automatisation vont être lancées.
- Ligne 14 : les travaux de prolongement de la ligne à Mairie de Saint-Ouen (93) ont démarré en juin 2014.
- Ligne 11 : les études de son prolongement à Rosny Bois Perrier (93) continuent.
- Tramway T3 : les travaux de l'extension ouest ont commencé au 1^{er} semestre 2014.
- Le bus à haut niveau de service « T Zen 5 » est à l'étude pour le 13^e arrondissement.
- Une nouvelle ligne de bus de quartier entièrement électrique, la Traverse Brancion-Commerce dans le 15^e arrondissement, a été mise en service en octobre 2013.



© Marc Verhille

DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ÉLECTRIQUES ET LES TRANSPORTS PROPRES



© Mairie de Paris, Bernard Pedretti

Autolib', service public de voitures électriques en auto-partage, a démarré en décembre 2011. Il compte aujourd'hui 5,5 millions de locations avec des pics à plus de 15 000 locations par jour. Ce service présent dans 64 collectivités compte plus de 57 000 abonnés annuels à ce jour pour une flotte qui atteindra 3 000 véhicules à la fin de l'année 2014. Avec les nouvelles villes adhérentes et la réalisation de 100 nouvelles stations à Paris en voirie et dans les parcs de stationnement, le service compte plus de 870 stations.

Par ailleurs, pour accentuer son engagement en faveur des mobilités plus respectueuses de l'environnement, la municipalité a engagé un plan de déploiement d'un réseau de 180 points de recharge accélérée, répartis sur 60 bornes. Elles seront installées dans l'ensemble des arrondissements sur des places spécifiquement dédiées aux véhicules qui nécessitent une recharge électrique, voitures individuelles, véhicules utilitaires et de livraisons. Deux vitesses de recharge sont possibles : accélérée en une heure ; normale en six à huit heures. Par ailleurs, les stations Autolib' sont pourvues de recharges normales pour les véhicules et deux-roues électriques des particuliers. De plus, 65 parkings concédés offrent 147 points de recharge. À court terme, 10 stations-services occupant le domaine public pourraient installer des bornes de recharge rapide. Cette mesure sera généralisée à l'ensemble des stations-services à l'occasion du renouvellement de leurs contrats de concession.



ADAPTER LE TRANSPORT DES MARCHANDISES AUX NOUVELLES EXIGENCES URBAINES, ENVIRONNEMENTALES ET ÉCONOMIQUES



LA NOUVELLE CHARTE DE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE MOBILISE 80 PARTENAIRES

Le transport de marchandises représente 20 % du trafic routier et 38 % des émissions de particules fines (PM 2,5).

En 2006, la première «Charte de bonnes pratiques des transports et des livraisons de marchandises dans Paris» a permis de mettre en œuvre un règlement «marchandises», de classer des grands sites logistiques en zone de Grands Services Urbains ou encore de créer des espaces logistiques dans les parkings concédés.

Le 18 septembre 2013, 80 partenaires du secteur (collectivités, institutionnels et professionnels) ont décidé de poursuivre leurs efforts en signant la nouvelle charte de Logistique Urbaine Durable. Cet engagement prend la forme d'une charte de projets opérationnels pilotés et accompagnés par les signataires. Ces projets ont pour objectif de réduire les effets négatifs du transport de marchandises et d'améliorer les conditions de livraison. Ces projets conduiront par exemple à augmenter la part de l'approvisionnement massifié par fer ou voie d'eau (Seine et canaux) grâce à la création notamment d'espaces logistiques dédiés. Ils feront aussi évoluer la distribution finale, dite du dernier km au moyen de véhicules adaptés au centre-ville. Les signataires de la charte entendent également soutenir et encourager les pratiques innovantes, par la mise en œuvre d'expérimentations menées par les professionnels et les laboratoires universitaires. Elles pourront porter, par exemple, sur le tram-fret, sur un service de réservation en vue de l'arrêt et du stationnement des professionnels mobiles (chauffeurs livreurs, déménageurs, artisans) ou sur les tournées à pied.

LA COLLECTE PNEUMATIQUE DES DÉCHETS MÉNAGERS S'INSTALLE SUR L'ÉCOQUARTIER CLICHY-BATIGNOLLES (17^E)

Afin de lutter contre le bruit et la pollution atmosphérique, la collecte des ordures ménagères en porte à porte par bennes au sein de l'écoquartier Clichy-Batignolles (17^e) n'a pas été retenue.

Les déchets sont déposés par les occupants des immeubles neufs dans des bornes d'aspiration situées dans des locaux adaptés internes aux bâtiments. Les déchets ainsi aspirés sont alors transportés par conduite souterraine jusqu'à un terminal de collecte situé au nord du quartier, à côté du futur centre de tri du SYCTOM du 17^e arrondissement, où les déchets sont récupérés pour être ensuite, suivant leur nature, soit incinérés, soit recyclés. La construction du terminal d'aspiration s'est achevée à la mi-septembre 2013 ainsi que les travaux de pose de la première branche du réseau d'aspiration. Fin 2014, 5 immeubles seront raccordés à ce réseau d'aspiration. L'extension du dispositif se fera au rythme de la réalisation de cette zone d'aménagement concerté.

LA COLLECTE DES DÉCHETS ET LE NETTOIEMENT DE VOIRIE SONT PLUS ÉCO-RESPONSABLES

Les services municipaux travaillent activement à réduire l'impact de leurs activités de collecte et de nettoyage sur la pollution de l'air et le bruit, dans l'intérêt des Parisien-nes et de ses agents amenés à travailler parfois plusieurs heures avec le même matériel.

La collecte s'appuie sur une veille technologique et sur l'expertise technique des agents. La plupart des matériels que les constructeurs prévoient de mettre sur le marché sont éprouvés sur le terrain parisien. Ces tests portent sur les engins (bennes de collecte hybrides, laveuses hybrides, balayeuses électriques...) mais aussi, sur les petits matériels (souffleuses électriques, engins de désherbage...). Ces recherches peuvent bénéficier à d'autres directions de la Ville de Paris. Par exemple, des souffleuses électriques sont aujourd'hui utilisées pour nettoyer les cours d'école.



Balayeuse aspiratrice électrique – © R. Pula

Les leviers d’actions utilisés pour réduire l’impact sur la qualité de l’air et sur les nuisances sonores sont multiples : politique d’achat de matériels neufs (aux dernières normes Euro) et innovants (28 balayeuses de trottoirs électriques, renouvellement des bennes de collecte en motorisation Gaz naturel de ville) grâce à la veille technologique réalisée par les services, méthodologie de travail (formation à l’éco-conduite de tous les conducteurs de poids lourds), rationalisation de l’activité, spécifications très strictes en matière de diminution des émissions de polluants inscrites et suivies dans les marchés de prestations...

L’efficacité de ces actions est évaluée chaque année en suivant les évolutions de la monétarisation des quantités de polluants locaux de l’air et de gaz à effet de serre émis par les engins de collecte et de nettoyage de la voirie. C’est-à-dire la prise en compte du coût des incidences environnementales et énergétiques des véhicules tout au long de leur durée de vie, tel que fixé par l’arrêté du 5 mai 2011.

Depuis de nombreuses années, les services en charge de la collecte des déchets et de nettoyage de la voirie ont développé une culture d’achat de véhicules à motorisation alternative au diesel : utilisation de bennes au Gaz naturel pour véhicules (GNV) depuis 2002, de laveuses au GNV depuis 2005, de balayeuses de trottoirs électriques depuis 2012. La Ville impose l’interdiction de l’utilisation du diesel pour ses marchés de prestation. Ainsi, les bennes des prestataires de collectes sont toutes à motorisation GNV ou électrique. Les laveuses de chaussées et les gros porteurs des prestataires de transport d’objets encombrants fonctionnent tous au GNV.



Blablacar

Un des principaux acteurs du covoiturage en France, Blablacar, est une entreprise qui met en relation des conducteurs et des passagers qui souhaitent voyager ensemble à moindre coût, en partageant les frais liés au voyage. Aujourd’hui étendu à 12 pays, son réseau d’adhérents compte déjà 10 millions de membres.



Vert chez vous

Livraison en péniche, vélos triporteurs et camions. Cette société est spécialisée dans la logistique urbaine éco-responsable. Avec ses véhicules électriques, l’entreprise offre une solution silencieuse pour les tournées inférieures à 130km, et grâce au GNV (gaz naturel pour véhicules), Vert Chez Vous peut assurer des tournées mixtes (urbaine et périurbaine) dépassant les 150 km.

franprix



Franprix

Franprix entre en Seine ! Grâce au fret fluvial, 80 magasins parisiens de la chaîne de magasins sont livrés. Chaque jour, 450 palettes de marchandises et 26 conteneurs sont acheminés par voie fluviale générant 2 à 4 fois moins de CO₂ par rapport au transport routier.



© Mairie de Paris, DILT



La Ville se déplace éco-responsible

Les résultats des actions du Plan de déplacements de l'administration parisienne (PDAP) sur la période 2013-2014 sont très satisfaisants. La flotte des berlines et citadines a été réduite de 23% en nombre alors que l'objectif initial était de 15%. Ainsi, 150 véhicules de services ont pu être remplacés par une flotte de 50 modèles en autopartage. Mis en place dans 9 sites, l'autopartage répond à la fois à un intérêt économique et écologique.

Devant ce succès et afin de réduire l'utilisation de véhicules diesel et thermiques, les marchés d'acquisition des véhicules de la Ville favorisent d'ores et déjà les motorisations alternatives, notamment électriques et hybrides rechargeables pour les véhicules légers et GPL pour les poids lourds. Sur le volet diesel, le parc actuel a déjà été réduit à 20% sur les catégories pour lesquelles une motorisation alternative existe.

En parallèle, la formation à l'éco-conduite, pour une conduite plus responsable, est désormais disponible pour l'ensemble des agents de la Ville.

Un effort constant est maintenu depuis janvier 2013 sur le remplacement progressif du parc de deux roues motorisés par d'autres modes de déplacement tels que les Vélos à assistance électrique (VAE). D'ailleurs, pour encourager les agents à utiliser le vélo, à titre personnel, l'aide accordée aux Parisien-nes pour l'acquisition d'un vélo électrique (33% du prix d'achat plafonné à 400€) est désormais ouverte aux agents, quel que soit leur lieu de résidence. Ces derniers bénéficient également du remboursement de l'abonnement vélib' et de garages à vélos aménagés sur chacun des sites administratifs de plus de 300 agents.

Désormais, des conditions d'exécution strictes des livraisons figurent dans les appels d'offres municipaux de fournitures et de services. Elles incitent les entreprises à adopter des processus éco-responsables. Des études sont en cours pour installer une ou des

plate-formes logistiques, afin d'optimiser les livraisons de produits pour l'administration parisienne.

Enfin, la réduction du nombre de trajets professionnels s'est traduite par le développement des réunions à distance : audioconférences, webconférences et visioconférences, ainsi que par la dématérialisation des documents et l'optimisation des navettes courriers, assurées désormais par des véhicules électriques (Kangoo ZE).



Deux actions majeures relatives au déploiement du fret fluvial et des ports urbains sont liées à la convention avec la Seine-Saint-Denis

La première prévoit de développer les activités de fret sur les canaux parisiens, notamment pour répondre aux besoins de transport liés aux projets d'aménagement et d'infrastructures du Grand Paris, tels que l'enlèvement de déblais et l'approvisionnement en matériaux de construction.

La seconde prévoit de promouvoir toutes innovations servant la logistique fluviale, en matière de matériels de transport fluviaux ou d'équipements portuaires adaptés aux besoins des chargeurs et aux nouveaux utilisateurs de la voie d'eau, avec le souci de leur insertion urbaine.

Pour faire se rencontrer chargeurs, opérateurs et maîtres d'ouvrage, un atelier du canal consacré au fret fluvial a été organisé en 2013 comme en 2014. Par ailleurs, le projet de port urbain à Bobigny est en cours d'élaboration et un appel d'offres travaux est prévu en 2015 par la Société du Grand Paris et le Syndicat des transports d'Île-de-France (S.T.I.F.).



Frêt fluvial – © François Grunberg



Jardin naturel (20^e) – © Mairie de Paris, DEVE, Paul-Robert Takacs

FAVORISER LA NATURE À PARIS : VERS DES TRAMES VERTES ET BLEUES

Au patrimoine culturel de Paris, appuyé sur le bâti historique de la Capitale, s'ajoute un patrimoine naturel riche. Ce milieu vivant a su se faire une grande place dans les usages, dans le cœur et l'imaginaire des Parisien-nes et des visiteurs. Ce patrimoine naturel est en perpétuelle évolution ; il est vulnérable mais il est aussi très résilient. Il constitue un atout majeur de l'adaptation du territoire au changement climatique.

Parmi les 2 000 espèces végétales et fongiques et les 1 700 espèces animales recensées sur le territoire de Paris, au moins 9 espèces végétales et 159 espèces animales sont protégées, au niveau national ou régional. 560 espèces végétales et 239 espèces animales sont inscrites sur les Listes Rouges de protection des espèces. Le principal but de ces listes est d'alerter le public, les aménageurs et les responsables politiques sur l'ampleur du risque d'extinction qui frappe de nombreuses espèces et la nécessité urgente de développer des politiques de conservation.

Mais ce sont les espèces communes qui constituent notre patrimoine naturel, celui des rues, des jardins, des berges de Seine, et qui composent dans la capitale des écosystèmes originaux, voire exceptionnels.

La nouvelle municipalité souhaite concevoir autrement la ville et faire de la biodiversité l'un des axes structurants de son action pour améliorer l'empreinte écologique de Paris et contribuer au bien-être des Parisien-nes. Ces objectifs expriment des engagements forts en matière de végétalisation de l'espace public et des bâtiments, de livraison de nouveaux jardins et d'équipements d'agriculture urbaine. Ainsi d'ici 2020, 30 ha d'espaces verts nouveaux seront ouverts, et 20 000 arbres supplémentaires plantés. La présence végétale sera très largement renforcée dans l'espace public. Les centres sportifs de la ceinture verte seront transformés en parcs sportifs et de loisirs végétalisés. D'ici 2020, Paris comptera 100 ha de toitures et façades végétalisées dont un tiers sera consacré à la production de fruits et légumes.

L'ensemble des infrastructures urbaines est donc concerné : murs, toitures, pieds d'immeubles, balcons, cours d'écoles ou parkings. Ces espaces participeront au renforcement des continuités vertes et bleues, associant les usages de l'espace public à la végétalisation et à la biodiversité.

Le Plan biodiversité voté par le Conseil de Paris en novembre 2011 intègre ces enjeux stratégiques pour Paris tout en cherchant à changer le regard sur la nature en ville.



PRENDRE CONSCIENCE DES SERVICES RENDUS PAR LA NATURE EN VILLE



La présence de la nature en ville contribue à améliorer la qualité de vie des citoyens et à réduire les effets du changement climatique et de l'urbanisation excessive (îlots de chaleur, pollution de l'air, risques d'inondations...). La biodiversité urbaine offre au patrimoine bâti un cadre valorisant qui participe à l'attractivité de la ville, améliore les relations sociales et permet la survie de nombreuses espèces animales et végétales menacées à plus ou moins court terme.

La Ville a lancé une réflexion globale sur les services rendus par la nature en milieu urbain dense, par le biais d'études notamment celle portant sur le rôle thermorégulateur des espaces verts et milieux humides à Paris – voir le chapitre « Adapter la ville au changement climatique ».



Sentier Porte de Vincennes – © Mairie de Paris, DEVE, Loïc Le Nohan

OUVRIR DE NOUVEAUX ESPACES VERTS

Les grands réservoirs naturels de Paris s'articulent autour de la ceinture verte parisienne, des bois de Boulogne et de Vincennes, des infrastructures ferroviaires, de la Seine, des canaux et des grands équipements municipaux extra-muros comme les cimetières et les aqueducs. Ils relient le cœur de l'agglomération aux grands espaces naturels régionaux et ainsi participent pleinement à cette dimension régionale.

La Ville de Paris a ouvert 33 ha d'espaces verts nouveaux au public entre 2008 et 2013. Parmi les plus significatives, les opérations suivantes peuvent être citées :

- L'extension du Parc Martin Luther King dans le nouveau quartier Clichy Batignolles (17^e) : 2,2 ha,
- La création d'une nouvelle promenade sur la Petite Ceinture (15^e) : 3,6 ha,
- L'ouverture au public des jardins de l'École Du Breuil dans le Bois de Vincennes (12^e),
- La plantation d'une 1^{ère} tranche de la « forêt linéaire » qui borde le boulevard périphérique (19^e),
- L'archipel Niki de Saint-Phalle (7^e) réalisé dans le cadre de l'aménagement des berges de la Seine : un ensemble de 5 îles flottantes végétalisées forme un refuge pour la biodiversité.

Parallèlement, le Parc des Buttes Chaumont (19^e), parc haussmannien historique victime de sa surfréquentation, fait l'objet d'importants travaux de rénovation pour restaurer sa qualité paysagère et remettre en état les réseaux et les cheminements.



Forêt linéaire (19^e) – © Arpentère

RENFORCER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Le renforcement des continuités écologiques facilite la circulation des espèces végétales et animales, indispensable à leur adaptation et à leur survie. Ce maillage vert et bleu doit s'étudier aux différentes échelles du territoire en créant des liaisons entre les espaces de nature mais aussi à une plus grande échelle, en connectant la Ceinture Verte de Paris et les bois aux grands ensembles naturels de la région, tout en associant les différents usages de l'espace public. La Ville de Paris, la Région Île-de-France et le Préfet de Région ont approuvé à cet égard en 2013 le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) qui identifie les continuités écologiques de dimension régionale.

VERS DES CHEMINS DE LA NATURE À PARIS

Pour Paris, il s'agit désormais de décliner ce programme par le biais d'actions inscrites dans son Plan biodiversité. Une première action vise à établir une cartographie de la trame verte et bleue à l'échelle du territoire. Ce réseau doit relier l'ensemble des espaces de nature entre eux, ceux du milieu urbain comme ceux des espaces périurbains et ruraux.

La stratégie mise en œuvre s'appuie sur un diagnostic du territoire parisien visant à déterminer les potentialités des réservoirs et des corridors urbains de biodiversité.

Dans cette optique, des outils ont été créés en 2013 : une typologie des habitats à caractère naturel parisiens, une liste d'habitats prioritaires, une liste de 6 sous-trames et une liste d'espèces-cibles. Toute emprise végétalisée supérieure à 1 ha a été qualifiée (espaces verts publics et privés, cimetières, terrains de sport...), c'est-à-dire évaluée de manière simple et objective sous l'angle de sa capacité d'accueil à l'égard de la biodiversité. Les continuités écologiques permettant la circulation des espèces entre deux réservoirs (intra-muros ou non) seront ensuite identifiées puis qualifiées, toujours sur la base de critères simples. Cette qualification des corridors urbains viendra compléter la cartographie des réservoirs urbains et permettra d'établir une carte de l'état initial de la biodiversité sur le territoire parisien à la fin 2014.

Dès à présent, toute action de gestion ou d'aménagement d'espace vert intègre la prise en compte des espèces et des écosystèmes. De façon plus globale, l'aménagement urbain doit intégrer de manière encore plus affirmée la préservation et le développement des continuités écologiques. Ces Chemins de la Nature, alliés des circulations douces, s'inscrivent déjà au long de certaines grandes infrastructures urbaines: les berges de la Seine en sont un vivant exemple, qui doit encore être amélioré pour laisser une plus grande place à la flore et à la faune du fleuve.

LA PETITE CEINTURE FERROVIAIRE ACCUEILLE UNE BIODIVERSITÉ À VALORISER



© Mairie de Paris, Jean-Baptiste Gurliat

En 2013, les grandes orientations pour l'aménagement de la Petite Ceinture ferroviaire ont été identifiées. Elles intègrent le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) à l'échelle du territoire parisien. Ce travail a été réalisé avec la participation de tous les acteurs et citoyens concernés. En septembre de la même année, le tronçon de la Petite Ceinture situé dans le 15^e arrondissement a été ouvert au public sur 1,3 km.

En parallèle, une étude sur la biodiversité et les continuités écologiques de la Petite Ceinture a été lancée début 2014; elle s'achèvera en avril 2015. Ce diagnostic écologique débouchera notamment sur des recommandations visant à concilier la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques avec les différents usages envisagés sur cette emprise.

Un travail de recherche sociale et ethnologique (2013-2015) porte sur l'appréhension des problématiques de biodiversité par les différents acteurs du territoire sur le domaine spécifique de la Petite Ceinture. Cette thèse est menée avec le Muséum national d'histoire naturelle. Elle permettra de mieux comprendre la place qu'occupe la nature dans la relation entre les citadins et ce territoire en friche et ainsi, d'apporter un éclairage sur les représentations sociales de la biodiversité urbaine.

LA SEINE EST UN AXE MAJEUR DE LA TRAME BLEUE RÉGIONALE

Le diagnostic de la biodiversité de la Seine et de ses berges publié début 2014 a été mené en concertation avec l'ensemble des parties prenantes: les aménageurs potentiels et les gestionnaires des berges tels que Ports de Paris et Voies Navigables de France.

L'étude cofinancée par la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a révélé un bon potentiel écologique du fleuve pour lequel la qualité de l'eau, en amélioration constante, n'est plus un facteur limitant.

Les grands principes d'action proposés dans l'étude visent un meilleur potentiel de déplacement et d'ancrage des espèces, notamment des espèces cibles. Dans ce sens, un premier inventaire a démontré l'importante contribution des 5 îles flottantes végétalisées de l'archipel (1800m² situés au pied de la tour Eiffel) pour accueillir des espèces sauvages du fleuve.



La clématite des haies, fruits et graines sur l'archipel
© Mairie de Paris, Paul-Robert Takacs



RÉINTRODUIRE LE VIVANT SUR LES BÂTIMENTS ET DANS L'ESPACE PUBLIC



Paris offre un territoire urbain très dense dont les surfaces libres s'amenuisent. Le développement d'un réseau de continuités écologiques passe donc, entre autres, par la végétalisation des emprises bâties. La Ville a prévu de saisir toutes les opportunités de créer des toitures végétalisées sur les bâtiments municipaux et de les promouvoir sur le bâti privé, tout en sensibilisant l'ensemble des acteurs à une mise en œuvre et une gestion durables.

Le Plan biodiversité et le programme de la nouvelle mandature de la Ville de Paris prévoient le développement des toitures et des murs végétalisés de qualité sur le territoire d'ici 2020. À partir des conclusions d'une expérimentation de 3 ans, les modalités de création et d'entretien de toitures de qualité, intéressantes pour la biodiversité, sont aujourd'hui mieux connues.

Pour atteindre les 100 ha en 2020, l'ensemble des toitures et murs des bâtiments de la ville et des propriétaires privés doit être étudié. On compte fin 2013, sur le seul patrimoine de la Ville, 173 toitures végétalisées soit 56 531 m². Au cours de l'année 2013, 23 toitures végétalisées ont été créées sur le patrimoine de la Ville de Paris, soit une surface de 6 073 m².

Paris Habitat OPH végétalise la façade de son bâtiment « M6B2 »

Paris Habitat OPH assure la maîtrise d'ouvrage, avenue de France (13^e), sur le lot nommé M6B2, d'un immeuble de 50 m de hauteur et 16 étages, destiné au logement social. Le maître d'œuvre de l'opération est le groupement OAL Edouard François / ICADE Arcoba.

Le projet architectural comporte une végétalisation des façades réalisée à partir d'un système de tubes métalliques accueillant des plantes indigènes chasmophytes du territoire parisien ou national. Ces plantes vivent dans les fentes des murs. Étant donné la surface des façades, le gain en végétation urbaine est de l'ordre de plusieurs centaines de plantes. Outre leur rôle esthétique, elles participent à l'équilibre thermique du bâtiment et à la limitation du réchauffement climatique.

Paris-Habitat OPH met à disposition de la Ville de Paris la façade de l'immeuble et la Ville de Paris apporte les plantes indigènes. L'école Du Breuil a d'ores et déjà mis en culture 800 plantes sélectionnées dans un corpus de 52 taxons définis par le maître d'œuvre.

Elle accueille une expérimentation de ce mode de culture innovant. Cette expérimentation a permis de tirer de nombreux enseignements de culture et de mise en œuvre, utiles autant au futur exploitant qu'au constructeur. Les plantes sont prêtes à être livrées suivant le calendrier de l'opération, qui prévoit une livraison de l'immeuble au printemps 2015.



Mur végétalisé rue Tiquetonne (2^e) – © Mairie de Paris, Jean-Pierre Vigié



Immeuble végétalisé (13^e) – © Marc Verhille

ASSOCIER LES PARISIEN-NES À LA VÉGÉTALISATION DE PARIS

Cette prise en compte de la biodiversité ne peut s'appuyer que sur la participation active des habitants et des usagers de la capitale. Une information large est déjà disponible sur les pages internet de la ville et grâce à l'application [Balades Paris durable](#). Les Parisien-nes étaient déjà invités, s'ils le souhaitaient, à travers les programmes de sciences participatives, à contribuer à la connaissance de la nature en ville ; depuis peu, ils sont également conviés plus officiellement à faire des suggestions de végétalisation de proximité dans leurs quartiers.

En 2013, la Ville de Paris a consulté différents réseaux (notamment les associations de protection de la nature, les scientifiques, les bailleurs sociaux, les aménageurs, les directions de la Ville) afin de définir les actions de sensibilisation à mettre en place pour renforcer la synergie entre les différents acteurs concernés.

Ainsi l'Observatoire parisien de la biodiversité (OPB), issu de la dynamique du Plan biodiversité, a été chargé de représenter la Ville dans les comités de pilotage ministériels, régionaux et métropolitains relatifs à la mise en place des trames vertes et bleues. De nombreux échanges d'expérience ont été organisés à la Maison des acteurs du Paris durable (4^e) et chez les partenaires de la Ville.

La [Maison Paris nature](#), centre de ressources sur la biodiversité de la Ville de Paris situé dans le Parc Floral (12^e), met en place de nombreux ateliers et outils pédagogiques pour sensibiliser le public à cette thématique. Ses animateurs apportent également un appui technique pour le développement de projets en faveur de la biodiversité. Plus de 220 agents de la Ville en charge des espaces verts ont par exemple été initiés aux inventaires de biodiversité et aux sciences participatives afin de mener à bien des inventaires dans le cadre de la labellisation de leurs jardins.

Fin juin 2014, la rue Jules-Verne (11^e) a repris des couleurs. La rénovation des vitrines et des rideaux métalliques des locaux associatifs a été l'occasion d'embellir cette rue et de sécuriser les abords immédiats de la ludothèque Nautilude. Avec les conseils des agents de la Ville et de la Régie de Quartier, 5 jardinières fleuries ont été installées par la ville et 2 autres par l'association de la ludothèque D'Ici d'Ailleurs. L'entretien et l'arrosage sont à la charge des services municipaux. Les habitants et les passants apprécient ces installations qui embellissent la rue et valorisent l'entrée de la ludothèque.



© Mairie de Paris, DEVE, AEU

Plus de 1 500 propositions de végétalisation à la consultation «Du vert près de chez moi»

Pour mieux accueillir la nature en ville, la Ville a souhaité associer et accompagner les initiatives citoyennes. Ainsi, une campagne inédite de végétalisation de proximité a été lancée le 15 juillet 2014 : «[Du vert près de chez moi](#)». Elle invite les Parisien-nes à proposer des lieux à végétaliser dans leur quartier. Sur la base des 1 500 propositions reçues, 200 projets de végétalisation de proximité vont être déployés. Après analyse de la faisabilité des propositions, les services de la Ville apporteront leurs compétences pour réaliser une jardinière, un mur végétalisé, un aménagement végétal ou fleuri. Au-delà de la sensibilisation du public pour faire de Paris une Ville durable, cette initiative vise à faire émerger des idées originales, créer de nouvelles solidarités et aboutir à une appropriation citoyenne de l'espace public.

En parallèle, le vote fin septembre 2014 du « budget participatif » a permis de retenir 9 projets. Cette initiative permet aux habitants de décider directement de l'utilisation de 5 % du budget d'investissement de la Ville. Les deux premiers projets plébiscités concernent « Les jardins sur les murs » qui visent à végétaliser une quarantaine de murs aveugles et « Cultiver dans les écoles » dont l'objectif est de déployer un jardin pédagogique dans chaque école.



© France Fredon, Mairie de Paris,



La Ville innove pour les mobinautes

L'application «Balades Paris durable» est une application mobile gratuite. Elle propose une douzaine d'itinéraires urbains à travers les quartiers parisiens en évolution. Les parcours donnent un aperçu local de la richesse écologique et patrimoniale existante. L'application présente également les nouveaux aménagements qui concourent à verdir la ville et à améliorer le cadre de vie. Ce support de médiation numérique permet d'intéresser un large public. L'ensemble du contenu est accessible sur smartphones, tablettes et site internet, et en version anglaise. Richement illustrée, l'application rend accessibles et visibles les politiques municipales ainsi que les initiatives privées qui œuvrent en faveur de la réduction de l'empreinte écologique et du développement durable à Paris. Le mobinaute porte un nouveau regard sur la ville, voire s'en inspire pour cheminer vers une implication plus personnelle.

INTRODUIRE L'AGRICULTURE URBAINE À PARIS



Des légumes poussent dans le jardin d'agronomie tropicale du bois de Vincennes (12^e)
© V'ilefertile



Le collège Henri Matisse (20^e) accueille une toiture potagère gérée par l'association Veni verdi – © Mairie de Paris, Jacques-Olivier Bled

Le succès des jardins partagés à Paris exprime le besoin des Parisien-nes de se rencontrer entre voisins, de co-gérer des espaces en commun et de retrouver des liens directs avec notamment la production d'aliments frais et diversifiés. La demande sociale de végétaliser la ville est également forte.

Pour mieux définir les dispositifs de production de fruits et de légumes qui pourraient s'installer à Paris, la Ville et Paris Région Lab ont lancé en 2013 un appel à projets pour proposer des espaces publics pour expérimenter des dispositifs sur les végétalisations

innovantes. Cet appel à projets a montré l'intérêt de ce sujet et la variété des projets. Ils comportent des dimensions économiques nouvelles, sociales et pédagogiques importantes et des dimensions urbaines et environnementales incontournables. Ils ouvrent de nombreuses possibilités.

15 projets d'agriculture urbaine ont ainsi été choisis. Ces projets concernent la production de fruits et légumes (11 projets), le compostage urbain (2 projets), la production de champignons et un poulailler participatif. Les porteurs de projets sont majoritairement des associations. 4 entreprises et 1 université se sont également engagées. Les projets font appel principalement à des aides publiques et au mécénat. 4 projets s'autofinancent.

Le potentiel de l'agriculture urbaine à Paris s'est révélé au travers du nombre et de la diversité des projets proposés.

Pour approfondir la réflexion, la Ville a recensé en 2013 l'ensemble des espaces cultivés, y compris les espaces non municipaux, des bailleurs, restaurateurs, universités ou entreprises privées. Différentes techniques ont été étudiées, comme les jardins hors sol, les serres ou les plantations sur couche fine de terre allégée sur toits. Les contraintes (portance et hauteur de terre ou alimentation en eau), les modes de gestion (association, entreprise ou restaurateur), les modes de distribution (vente directe ou AMAP) et les modèles économiques (ferme urbaine, jardin partagé, etc.) ont été évalués.

Ainsi, Paris compte aujourd'hui 100 jardins partagés sur 4,7 ha. Plus de 280 jardins pédagogiques sont recensés dans les écoles et centres de loisirs. Le centre de Production horticole de Paris s'étend sur 68,5 ha. Les arbres fruitiers sont présents à Paris : Mairie du 4^e, Jardin Paul Nizan (13^e), vergers de la Ferme de Paris (12^e) et de l'école Du Breuil (12^e), Jardin Curial (19^e) et place Fréhel (20^e). Paris regroupe également une dizaine de vignes et compte 600 ruches.

Afin de mieux connaître les impacts de la pollution des sols et de la pollution atmosphérique sur les végétaux produits en agriculture urbaine, la Ville de Paris a mis en place le projet de recherche « POTEX » : 4 potagers expérimentaux sont ainsi consacrés à cette étude environnementale et sanitaire dont les premiers résultats seront connus au printemps 2015.

Par ailleurs, la Maison des acteurs du Paris durable (4^e), la Maison du jardinage (13^e) et la Ferme de Paris (12^e) organisent régulièrement pour les Parisien-nes des événements mobilisateurs sur le sujet de l'agriculture urbaine.

PARIS RÉGION LAB A POUR VOCATION DE CONTRIBUER AU RAYONNEMENT DE L'ÉCOSYSTÈME FRANCILIEN DE L'INNOVATION



Soutenu par la Ville de Paris et la Région Île-de-France, Paris Région Lab est engagé sur quatre missions.

- 1. L'expérimentation de solutions innovantes :** Paris Région Lab – Expérimentation donne l'opportunité à toutes les entreprises de tester avant commercialisation leurs produits et services innovants sur le territoire francilien en situation réelle. L'organisme accompagne également les services de la Ville de Paris et des collectivités franciliennes dans leurs projets d'expérimentation de solutions innovantes.
- 2. L'incubation de jeunes entreprises innovantes :** Paris Région Lab – Incubateurs. Chaque année près de 200 start-ups sont ainsi accompagnées.
- 3. La mise en relation des start-ups et des grands comptes :** Paris Région Lab – Club Open Innovation pour développer leurs relations business.
- 4. L'organisation d'événements start-ups :** Paris Région Lab – Events afin de faire rayonner les start-ups via du networking ou les Grands Prix de l'Innovation.



La Copropriété Cotentin

La Copropriété Cotentin, actrice du Paris Durable, a mis en place une gestion écologique exemplaire de ses espaces verts : limitation des tontes, recyclage sur place des déchets, réintroduction de plantes sauvages locales, limitation des arrosages, suppression des produits phytosanitaires, etc. Des nichoirs à oiseaux et à chauves-souris favorisent aussi le retour de la faune et la flore sauvages.



La toiture végétale de Beaugrenelle

La société Gecina a installé la plus grande toiture végétalisée parisienne dans le 15^e arrondissement à Beaugrenelle, avec 7000m² de verdure. Près de 800m² sont occupés par un potager géré par une association à destination des riverains et des écoles. Gecina fait partie de la sélection 2013 de la promotion des Acteurs du Paris Durable.



GÉRER LES ESPACES VERTS DE MANIÈRE ÉCO-RESPONSABLE



Il s'agit de généraliser les modes de gestion éco-responsables sur l'ensemble des espaces verts (publics ou privés, municipaux ou non) du territoire, en s'inspirant des pratiques innovantes portées par la Ville de Paris. Ces nouvelles pratiques de gestion qui favorisent la biodiversité recouvrent en particulier la gestion différenciée, la non utilisation des produits phytosanitaires ou la gestion économe de l'eau.

Les gestionnaires d'espaces verts privés se mobilisent

En 2013 et 2014, à l'initiative de la municipalité, les gestionnaires dont notamment l'AP-HP (Assistance publique – Hôpitaux de Paris), les bailleurs sociaux, l'État, certains aménageurs, Eau de Paris, le CASVP – le Centre d'action sociale de la Ville de Paris – et la Cité Universitaire Internationale ont travaillé sur des protocoles intégrant des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement (traitements phytosanitaires, déchets verts et gestion de l'eau).



La Ville étend la labellisation nationale EcoJardin



Le label national EcoJardin a été créé en 2012 à l'initiative de plusieurs collectivités dont la Ville de Paris. Il reconnaît la gestion écologique d'un espace vert : absence de traitements chimiques, gestion économe de l'eau, suivi de la biodiversité, etc. Il est attribué après un audit réalisé par un organisme indépendant. En 2013, 38 jardins parisiens ont reçu ce label, s'ajoutant aux 17 sites déjà distingués en 2012. Parmi eux : les bois de Boulogne et de Vincennes, le Parc Floral et les jardins de l'école Du Breuil et de Bagatelle.

Ce programme doit s'amplifier en 2014, l'objectif étant d'obtenir le label pour la quasi-totalité des espaces verts parisiens d'ici fin 2015.

Par ailleurs, le laboratoire d'Agronomie de la Ville de Paris dispose désormais d'une nouvelle application intelligente le « LaboAgro ». Elle intègre l'application « LaboExpert », qui permet d'accéder à un bulletin d'analyse dématérialisé, ainsi qu'à un module de choix des engrais et des amendements adaptés aux qualités des sols.



La Ville déploie la Protection biologique intégrée

Depuis le début des années 1990, un certain nombre de ravageurs (aleurodes) ne sont plus régulés par les traitements chimiques réguliers en raison de l'apparition de résistances à ces produits. La lutte biologique est alors devenue le seul moyen de contrôler ces ravageurs.

En 2002, l'abandon de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse par la Ville de Paris s'est inscrit au cœur de la démarche ISO 14001 – soins aux végétaux – méthodes alternatives et raisonnées, pour les parcs et jardins. Cette démarche alliée à une gestion environnementale globale est aujourd'hui valorisée par une labellisation nationale EcoJardin.

La mise en œuvre et le suivi de la Protection biologique intégrée est pratiquée par les exploitants. Les services de la Ville proposent des conseils réguliers dans les serres de production et de collection grâce à des cycles de visites adaptés aux spécificités des cultures concernées. Ces conseils sont également proposés aux ateliers de jardinage qui en font la demande.

En extérieur, hors serres, il s'agit de favoriser la faune auxiliaire naturellement présente dans les jardins grâce à un choix de produits respectueux de l'environnement et à des petits aménagements spécifiques.

Pour faciliter la mise en œuvre de la Protection biologique intégrée, des supports techniques sont élaborés, en fonction des besoins exprimés par ceux qui la mettent en œuvre.



La Ville désherbe ses cimetières sans produit phytosanitaire

Depuis 1991, la Ville de Paris s'est engagée dans l'amélioration et la diminution de l'utilisation des pesticides. L'objectif est d'atteindre le zéro-phytosanitaire d'ici 2020 en particulier dans tous les cimetières parisiens. Cet objectif répond à l'action 16-1 du Plan biodiversité de Paris : « Généraliser les modalités de gestion favorables à la biodiversité des espaces verts municipaux », et se conforme à la Loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, dont les modalités d'application au cas particulier des cimetières parisiens doivent encore être précisées.

Pour limiter le recours aux produits phytosanitaires tout en maintenant un bon niveau d'entretien des cimetières parisiens, les services de la Ville expérimentent différentes solutions de revêtements où la végétalisation pousse moins facilement (concassé issu du recyclage de monuments funéraires), de végétalisation (engazonnement), de matériel mécanique approprié (rotofil, réciprocatrice, tondeuse).

Depuis 2010, le cimetière de Pantin, qui présente de nombreuses typologies de divisions, fait l'objet d'expérimentations. Elles ont permis de faire émerger différentes solutions en fonction des surfaces à traiter : engazonnement des trottoirs, béton désactivé au niveau des entrées de divisions, engazonnement avec revêtement alvéolé facilitant le roulement sur les chemins de croix, revêtements « peu poussants » sur les chemins de 1 m et de 0,60 m ou végétalisation avec des mousses ou autre sur les inter-tombes et les pieds de mur.



Cimetière de Thiais – © Mairie de Paris, DEVE



Le centre de Production horticole expérimente des alternatives au désherbage chimique

Installé depuis 1968 sur trois sites (la pépinière de Rungis-Fresnes et le cimetière de Thiais, pour 40 ha et la pépinière d'Achères pour 31 ha, le centre de Production horticole produit chaque année plus de 2,4 millions de plantes pour le fleurissement.

Depuis plusieurs années, le Centre de production horticole s'est engagé à réduire significativement l'utilisation des pesticides, utilisés pour lutter contre les ravageurs des cultures, les maladies, et également lutter contre les « mauvaises herbes ».

Trouver une alternative au désherbage des cultures de pleine terre s'avère pertinent, compte tenu des surfaces de production pépinière du Centre.

Le Centre a donc acheté des équipements spécifiques adaptés à la production pépinière pleine terre (arbres, arbustes, chrysanthèmes pleine terre). Cela a permis une réduction significative de près de 70% de la quantité d'herbicide consommé. Le Centre a pour objectif de mettre fin à l'usage des herbicides dans ses cultures pleines terres d'ici deux ans. Ce travail doit se poursuivre pour résoudre les problèmes d'enherbement dans les cultures en conteneur. Des



© Mairie de Paris, DEVE

solutions alternatives existent, avec notamment des paillages de conteneur avec différents matériaux. Il restera à gérer l'enherbement des zones n'accueillant pas de culture.



La Ville teste l'éco-pâturage

Depuis 2013, 4 brebis d'Ouessant paissent sur les 2 000 m² de la pelouse des Archives départementales de Paris (19^e) et au bois de Vincennes (12^e). Ces auxiliaires d'entretien des prairies facilitent le renouvellement de la végétation et limitent le recours à des engins mécaniques et à des produits phytosanitaires.



© Mairie de Paris

Les Archives de Paris sont situées sur la « ceinture verte », entre le boulevard périphérique et la Petite Ceinture ferroviaire. C'est une voie de circulation potentielle pour les espèces animales et végétales. De nombreux espaces de verdure s'y succèdent : pelouses du réservoir des Lilas, talus végétalisés du boulevard périphérique, jardins de l'APHP et de bailleurs sociaux. La parcelle des Archives présente une diversité d'habitats très intéressante : une prairie, une zone humide et des buissons de ronces. Le développement de la ceinture verte et la préservation de cette richesse d'habitats font partie des mesures préconisées par le Plan biodiversité de Paris.

Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact réel du pâturage sur la composition végétale et la biodiversité. Mais un inventaire effectué au bout d'un an par la Ville, a révélé 81 espèces végétales. Une espèce de séneçon (plante herbacée) n'avait pas encore été observée à Paris. Le Zygène, une espèce d'insecte peu commune pour Paris, a été aperçu aussi au jardin Serge-Gainsbourg (19^e), situé à proximité.



© Mairie de Paris



La Ville entretient ses canaux grâce à la gestion différenciée

Le service des canaux de la ville de Paris gère un domaine qui s'étend sur 130 kilomètres répartis sur 43 communes, 5 départements et 2 régions. Il est constitué du canal St Martin, du canal St Denis et du canal de l'Ourcq.

Le passage à la gestion différenciée pour les berges des canaux a été amorcé dès le début du XXI^e siècle le long du canal de l'Ourcq à Petit Gabarit et est initié sur les canaux à Grand Gabarit depuis 2010. Par rapport à la gestion traditionnelle, la gestion différenciée est un outil permettant de ne plus considérer le domaine public fluvial comme un tout mais au contraire comme un ensemble d'espaces hétérogènes, ayant chacun leur fréquentation, leur but visuel, leur usage et nécessitant donc des moyens humains et techniques adaptés.

Les actions suivantes sont par exemple mises en place : la fauche tardive qui permet de diminuer considérablement l'entretien des espaces verts en se limitant à une fauche annuelle; le développement d'arbres et arbustes est limité au profit des plantes herbacées pour favoriser des réservoirs de biodiversité; les arbres sont arrosés par l'eau brute du canal; des prairies fleuries s'installent grâce à l'apport de graines, ce qui crée une zone propice à la venue d'insectes et de papillons; l'éco-pâturage permet l'entretien des espaces par des ruminants (chèvres et vaches); et enfin une attention particulière est portée à la gestion des plantes invasives.

Des informations régulières auprès des usagers du canal visent à les associer à cette nouvelle forme de gestion et aux paysages qui en découlent.



La Ville végétalise une ancienne route du bois de Vincennes de manière écologique

Préserver la qualité des sols en restaurant et en limitant leur érosion est l'un des objectifs de la politique environnementale ISO 14001 des bois parisiens. Un exercice délicat pour le bois de Vincennes qui est très fréquenté par le public. Piétinements et circulation soumettent les sols à de fortes pressions. Tassés et dénudés, les sols deviennent imperméables et infertiles.

Plusieurs actions pour prévenir et limiter ce phénomène ont déjà été engagées : fermeture des routes à la circulation, optimisation des circulations douces, augmentation de l'infiltration naturelle, le tout dans une logique paysagère visant à recréer une ambiance forestière.

Comment recréer un sol fertile et perméable sur une ancienne route ouverte à la circulation automobile, le plus écologiquement possible ?

Depuis l'été 2013, la route de la Gerbe (Bois de Vincennes) est fermée à la circulation automobile. Le substrat qui remplace l'ancienne chaussée a été réalisé en mélangeant des matériaux recyclés sur place (matériaux pierreux issus du démantèlement de certaines voies) et des vases de rivière riches en matière organique. Seules les plantes indigènes et compatibles avec le milieu s'y développeront sans intervention de plantation ou d'ensemencement. L'évolution du sol et ses caractéristiques physico-chimiques seront évaluées par le laboratoire d'agronomie de la Ville. La qualité des sols et la flore qui va s'y installer seront aussi suivies. Les premiers résultats de cette expérience sont attendus pour la fin de l'année 2014.



La Ville décline ces sujets dans les partenariats établis avec les territoires voisins

L'action 11 du **Protocole que la Ville a signé avec l'Essonne** prévoit de mettre en œuvre et de faciliter le prolongement de la voie verte existante sur l'aqueduc de la Vanne.

Les aqueducs de la Vanne et du Loing, propriétés de la Ville de Paris, apportés en dotation à la Régie Eau de Paris dans le cadre de la municipalisation du service public de l'eau, serpentent sur une centaine de kilomètres au sud de Paris et traversent l'Essonne sur près de vingt kilomètres. En 2004, une convention-cadre avait été signée entre la SAGEP-Eau de Paris, alors délégataire de la Ville de Paris, et le Département de l'Essonne pour la réalisation de circulations douces, en superposition domaniale dans l'emprise

des aqueducs. Cette convention a été mise en œuvre pour l'aménagement d'une voie verte de Savigny-sur-Orge à Ris-Orangis sur l'aqueduc de la Vanne. Pour poursuivre cette initiative, le Département de l'Essonne a engagé des études pour prolonger la Voie Verte au sud jusqu'à Mennecy, sur un linéaire de près de quinze kilomètres.

En septembre 2013, la Ville a signé une **Convention de partenariat avec le Conseil général de Seine-Saint-Denis**. Parmi les axes de coopération, l'action 6 consiste à co-élaborer, avec la Communauté d'Agglomération Est Ensemble et les communes concernées une charte du paysage, des usages et de l'aménagement du canal de l'Ourcq. Le projet de charte a été établi. Son adoption est envisagée à la rentrée 2014 à l'occasion de la conférence des élus de l'alliance de « l'Ourcq en mouvement ».

L'action n° 17 concerne, elle, la ZAC Eco-cités. Un groupe de travail permanent a été constitué en février 2014. Il a pour objet de sensibiliser tous les acteurs de l'aménagement urbain, dans le cadre des opérations d'aménagement, à la création de dispositifs liés à l'eau, comme les zones humides, les zones inondables multifonctions, les cheminements des eaux pluviales à ciel ouvert ou la contribution que peuvent apporter un réseau d'eau non potable et les canaux parisiens.

Dans le cadre de son **partenariat avec Plaine commune**, la Ville mène une réflexion sur la place à donner à l'eau et à la nature dans la ville et un travail en commun vise à renforcer les trames vertes et bleues. L'action n° 20 de ce partenariat consiste à tirer profit des opérations d'aménagement engagées à la frontière des deux territoires pour renforcer ou créer les corridors biologiques et les connections entre les lieux de nature parisiens et séquano-dionysiens. Une action doit être engagée dans le cadre des ateliers urbains partagés avec Est Ensemble et Plaine Commune.

Enfin, un partenariat tripartite autour des trames vertes et bleues a également été lancé entre la Ville de Paris et les villes d'Asnières sur Seine et Clichy la Garenne. Des échanges ont été organisés avec Asnières-sur-Seine sur la charte « main verte » qui régit les jardins partagés parisiens et avec les associations gestionnaires de jardins partagés.

PROMOUVOIR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE, GLOBALE ET SOLIDAIRE DE L'EAU



© Mairie de Paris, DPE

PROTÉGER LES RESSOURCES EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

La directive-cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000 (2000/60/CE), transposée en droit français par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, a établi un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau et fixé pour objectif de maintenir ou de restaurer un bon état qualitatif et quantitatif des eaux de surface et des eaux souterraines aux horizons 2015, 2021 et 2027. Le 10^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie adopté en 2012 pour la période 2013-2018, définit les actions à mettre en œuvre afin d'atteindre ces objectifs.

L'année 2013 est également l'année où la révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) a été initiée. Ce schéma qui fixe les objectifs et orientations d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sera appliqué dès 2016 après consultation des assemblées et adoption par le Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Limiter les prélèvements d'eau

La consommation d'eau potable des Parisien-nes a continué à diminuer en 2013 confirmant ainsi la tendance à la baisse observée depuis une vingtaine d'années, du fait de la désindustrialisation, de l'amélioration des performances des équipements domestiques et de l'évolution des comportements. Ainsi, pour 2013, la consommation d'eau potable totale, tous usages confondus fut de 174,7 millions de m³ – soit une diminution de 1,3 % par rapport à la consommation de 2012 – et celle de l'eau brute tous usages confondus, de 60,5 millions de m³ (Source : Mairie de Paris, Eau de Paris).

La Ville encourage une meilleure maîtrise des consommations d'eau dans les logements parisiens et dans les bâtiments administratifs. Pour sensibiliser les usagers et les abonnés du service public de l'eau, Eau de Paris a poursuivi en 2013 son partenariat avec les Points d'information et de médiation multi-services (PIMMS) et développé de nouvelles coopérations avec Paris Habitat, l'Association des Responsables de Copropriétés (ARC) et l'Agence Parisienne du Climat (APC). Ces collaborations ont permis de développer des outils pédagogiques et de diffuser des bonnes pratiques pour favoriser les économies d'eau. Par ailleurs, près de 30 000 enfants, de la maternelle au lycée, ont été reçus en 2013 au Pavillon de l'eau dans le cadre d'actions pédagogiques (visite guidée, classe d'eau ou centre de loisirs).



La Ville maîtrise ses consommations d'eau

Pour l'administration parisienne, la maîtrise des consommations d'eau passe par le respect de cahiers des charges prescrivant la fourniture d'équipements économes en eau, et le suivi des consommations. Dans les parcs et jardins, les consommations d'eau potable ont fortement diminué grâce à la mise en place d'une Méthode d'irrigation raisonnée (MIR) tenant compte des besoins des végétaux et de la pluviométrie d'une part, et grâce à l'utilisation d'eau brute d'autre part.

Depuis plusieurs années, l'arrosage des parcs et jardins de Paris est optimisé grâce à la méthode d'irrigation raisonnée MIR : entre 2008 et 2012, les consommations d'eau ont été réduites de 40 %, étant observé que les besoins d'arrosage sont fortement dépendants des conditions climatiques.

Lors de la rénovation du Parc des Buttes Chaumont (19^e) en 2013, le recyclage de l'eau qui alimente la cascade et le lac a permis de réduire de 75 % la consommation d'eau (soit 1 million de m³ économisés par an).

La Ville maintient un haut niveau de rendement du réseau public de distribution d'eau potable, par la recherche systématique des fuites et le remplacement des canalisations en mauvais état. En 2013, le rendement du réseau public d'eau potable s'est maintenu à 92 % alors que la moyenne nationale était de 80 %.

Les Établissements d'accueil de la petite enfance s'intéressent aux usages de l'eau

En 2013, 20 établissements de la petite enfance ont été pilotes sur les pratiques en matière de développement durable et en particulier sur les usages de l'eau. La Ville a équipé 7 de ces 20 crèches en robinets à infrarouge et en installations économes (chasses d'eau à double flux dans 50 % des crèches auditées).

L'eau du robinet a été valorisée comme boisson majoritaire, à l'exception des nourrissons (moins d'un an). Cela permet de limiter considérablement la consommation de bouteilles d'eau tout en préservant la santé des enfants.

Afin de réaliser des économies d'eau et d'énergie les personnels sont sensibilisés à la charge optimale des machines à laver et à la consommation raisonnée de l'eau dans le cadre des jeux d'eau. Ces jeux pourraient par ailleurs être l'occasion de sensibiliser les enfants les plus grands à la ressource naturelle que constitue l'eau. Des réflexions sont en cours pour récupérer l'eau de pluie afin de pourvoir aux besoins en arrosage, sous réserve de conformité aux conditions d'hygiène et de respect de la sécurité des enfants.

De même le choix d'essences locales pour la végétalisation des espaces extérieurs de ces établissements permet d'en limiter l'arrosage.

La qualité de l'eau de Seine s'améliore



© Mairie de Paris, DEVE

La qualité de la Seine a connu une nette amélioration grâce aux travaux de modernisation du réseau d'assainissement entrepris dans les années 1990. Ils ont permis de réduire les déversements d'eaux usées et pluviales de plus de 70 % depuis 1998. En 2013, les volumes déversés directement en Seine ont dépassé de 7,9 % ceux de 2012 en raison d'une pluviométrie légèrement supérieure à la moyenne des 42 dernières années (645mm). Ces rejets sont cependant moins importants qu'en 2009, grâce à la mise en service d'un tunnel de stockage (TIMA) géré par le Syndicat Interdépartemental de l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne.

Toutefois, les chiffres confortent la nette diminution des rejets depuis la mise en place d'une politique de travaux sans rejet dans le milieu naturel et la réalisation, en 2002, d'un poste de gestion centralisée assurant la surveillance du réseau et la mise en service d'ouvrages de maillage et de pompage en 2003.

Cette amélioration est également liée au soutien d'étiage assuré par les quatre barrages-réservoirs situés en amont de Paris, gérés par l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs. Le développement des populations piscicoles est la conséquence directe de la reconquête de la qualité de la Seine : une trentaine d'espèces sont aujourd'hui recensées – dont le saumon – contre 3 espèces dans les années 1970.

Néanmoins, la Ville de Paris doit encore diminuer ses déversements d'eaux usées et pluviales en Seine, notamment en faisant évoluer ses techniques d'assainissement et d'aménagement urbain, public et privé, vers l'abandon progressif du transport exclusif des eaux pluviales par le réseau d'assainissement, traditionnel à Paris depuis le 19^e siècle. C'est l'objectif du projet de zonage pluvial, ou Plan pluie à Paris (PPAP).

Parmi les bénéfices attendus de cette évolution figure l'opportunité d'accroître la couverture végétale à Paris, notamment en toiture terrasse des immeubles et le long des voiries. Ces éléments contribueront à réduire les effets d'îlot de chaleur et s'inscriront dans les objectifs du Plan climat énergie et du Plan biodiversité de Paris.

REPENSER LA PLACE ET LES USAGES DE L'EAU DANS LA VILLE

Des techniques « vertes » de gestion des eaux pluviales se déploient

En mars 2012, de nouveaux principes en matière de gestion des eaux pluviales ont été approuvés par le Conseil de Paris. Ils incitent à une gestion des eaux de pluie à la parcelle, par la limitation de l'imperméabilisation des sols et l'installation d'aménagements qui contribuent à réduire les ruissellements et les pollutions. Ainsi, les projets urbains intègrent de plus en plus de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.

En 2012 et 2013, de nombreux projets de permis de construire ont prévu une déconnexion partielle des eaux pluviales, voire une déconnexion totale pour quelques-uns. Pour atteindre cet objectif, les 2/3 des projets présentaient des techniques « vertes » (toitures végétalisées et jardins de pluie). Les autres solutions étaient des techniques « grises » (tranchées, puits ou bassin d'infiltration, stockage pour réutilisation) ou une combinaison de techniques « grises » et de techniques « vertes ».

Des expérimentations de gestion des eaux pluviales sont en cours dans des espaces verts publics, comme sur la ZAC Boucicaud (15^e) ou le secteur de l'Hôpital Broussais (14^e).

Plusieurs dispositifs d'infiltration ont été réalisés dans des sites ayant fait l'objet d'aménagements importants : puits d'infiltration place de la République (11^e), rue des Longues Raies (13^e); tranchée drainante dans l'opération du secteur Jean Bouin (16^e) ou chaussée réservoir, voie nouvelle Charolais (12^e). La capacité d'infiltration de ces nouvelles techniques sera évaluée par tests pour les chaussées drainantes et à l'occasion de l'entretien biennuel qui sera réalisé pour les puits d'infiltration.



Nouveaux chantiers dans l'hôpital Broussais (14^e)
© Mairie de Paris, DVD

Pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales, les techniques de mise en œuvre de matériaux traditionnels évoluent. C'est le cas du jointoiment des pavés avec des matériaux perméables pour des espaces réservés à des circulations piétonnes. Des pavés enherbés et des pavés avec des joints de sable sont testés actuellement en laboratoire pour vérifier si la perméabilité se maintient dans le temps. À l'issue de ces expérimentations, les techniques retenues seront testées sur des chantiers en exploitation réelle. Il est également envisagé, après cette première phase, de poursuivre les tests sur les capacités d'infiltration d'autres matériaux de sols, pour quantifier les volumes d'eau qui ruissellent selon les pentes et ceux qui s'infiltrent dans le sol.

Les techniques « vertes » de gestion des eaux pluviales, sont les seules qui n'ont pas seulement une fonction hydraulique, mais aussi climatique (lutte contre les îlots de chaleur, isolation thermique du bâtiment, captage du carbone), esthétique et écologique (favorable à la biodiversité). Cette multifonctionnalité en fait un outil à privilégier.

Les usages de l'eau non potable se diversifient

Paris est une des rares villes du monde à bénéficier d'un réseau double, l'un d'eau potable et l'autre d'eau non potable. Dans l'objectif d'adapter la qualité de l'eau aux usages et ainsi de protéger la ressource en eau potable, les services municipaux, Eau de Paris et l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) poursuivent leur recherche de diversification de l'usage de l'eau non potable à moyen et long termes.

Les pistes explorées sont l'extension de la trame d'eau dans les bois de Boulogne et de Vincennes, la remise en eau de la rivière sèche du bois de Boulogne, ou encore la métropolisation du réseau d'eau non potable.

À plus court terme, l'utilisation traditionnelle de l'eau non potable pour le lavage de la voirie a été étendue au nettoyage des égouts grâce à la remise en service progressive des réservoirs de chasse, pour une meilleure salubrité des galeries souterraines. Depuis 2012, l'arrosage automatique de 22 ha de parcs et jardins utilise de l'eau non potable. Ces améliorations sont le résultat du développement d'un programme pluriannuel de raccordement au réseau d'eau non potable.

À titre expérimental, de nouveaux usages tels que le rafraîchissement de l'espace public permettant de lutter contre les îlots de chaleur urbains sont également testés depuis deux étés.

Le développement des usages de l'eau non potable ne doit pas cependant contribuer à augmenter la pression sur sa ressource, aujourd'hui représentée par les eaux de la Seine et du canal de l'Ourcq. C'est pourquoi, une étude sur d'autres ressources potentielles comme les eaux d'exhaures aujourd'hui évacuées à l'égout ou dans le milieu naturel, les eaux de pluie ou les eaux usées retraitées, a donc été engagée par la Ville et Eau de Paris avec le concours d'équipes de recherche. Les ressources mobilisables pour alimenter le réseau d'eau non potable représentent en effet des volumes importants estimés entre 40 000 et 220 000 m³ par jour.

Les réflexions visant à privilégier l'eau non potable sont désormais menées par les services municipaux en amont des projets d'urbanisme, de voirie ou d'espaces verts. Ainsi, les expérimentations menées en parallèle par Eau de Paris pour utiliser le réseau d'eau non potable comme source d'énergie dans des échanges thermiques avec les réseaux de chauffage-climatisation, témoignent de la dynamique globale qui s'est désormais instaurée pour promouvoir la diversification des usages de l'eau non potable.

MOBILISER LES ACTEURS

Les bailleurs sociaux et les acteurs de l'habitat privé se mobilisent pour gérer l'eau de manière responsable et solidaire

Après avoir signé le 27 mars 2012 une charte de gestion de l'eau avec les bailleurs sociaux, la Ville et Eau de Paris ont signé le 10 décembre 2013 une charte avec les acteurs de l'habitat privé afin de promouvoir une gestion responsable et solidaire de l'eau au bénéfice des locataires.

L'eau est prise en compte dans son grand cycle, car les chartes traitent à la fois de l'alimentation en eau potable, de la protection du milieu naturel, de l'utilisation des eaux pluviales et de l'eau non potable, de l'assainissement des eaux usées et de la gestion des inondations. La signature de cette charte s'inscrit pleinement dans la politique municipale pour la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Les signataires se sont accordés pour mener une politique de bonne gestion de leur patrimoine et des équipements sanitaires, et pour favoriser la mise en place de kits économiseurs d'eau. Ces kits répondent à un double objectif, environnemental et social, puisque la réduction des consommations d'eau – de 8% en moyenne – entraîne une baisse des factures d'eau et d'énergie. Après l'engagement initial avec Paris Habitat, d'autres partenariats pour le financement et la pose d'économiseurs d'eau ont été conclus entre Eau de Paris, la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) et Elogie.

Le second volet de la charte a pour objectif de renforcer la communication sur les enjeux de l'eau, de favoriser les échanges d'informations et de mettre en place des partenariats innovants pour sensibiliser les Parisien-nes. La communication à l'attention des copropriétaires et des habitants sur la qualité de l'eau et les dispositifs d'aides au paiement des factures d'eau sera également renforcée. La gestion de l'eau sera prise en compte dans le cadre des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), dans un objectif de lutte contre l'habitat insalubre, et de maîtrise des charges liées à l'eau.



La première conférence métropolitaine de l'eau s'est tenue le 2 avril 2013 à l'Hôtel de Ville de Paris

Conformément aux orientations définies par les élus de Paris Métropole, la conférence métropolitaine a permis de débattre et de mettre en évidence les enjeux métropolitains de l'eau et de l'assainissement, de favoriser une meilleure appropriation des défis sociaux, économiques et environnementaux auxquels les acteurs, dans leur diversité, sont confrontés, et de formuler des propositions en faveur de la construction d'une métropole plus durable.

Plus de 200 personnes ont participé aux trois tables rondes dont les thèmes étaient les suivants : « Comment répondre aux grands enjeux de l'eau dans la métropole (préservation des ressources en eau, gestion des risques inondation et sécheresse...) ? », « Quelles places pour les eaux dans la ville ? » et « Comment garantir un accès équitable à l'eau dans la métropole ? ».

Le bureau exécutif de Paris Métropole a salué le succès de cette rencontre inédite et enrichissante, la grande affluence, l'organisation, la qualité et la diversité des tables rondes. Le fait métropolitain des réseaux existants et de l'abondance des ressources a été partagé. Le Président de Paris Métropole a conclu sur la nécessité de mettre en place un groupe de travail stratégique. Les actes de la conférence ont été publiés en avril 2014.



La Ville élabore un Plan pluie en lien avec les départements voisins

Dans sa communication sur l'eau présentée au Conseil de Paris de mars 2012, le Maire a souhaité doter la Ville d'un zonage d'assainissement pluvial (Plan pluie à Paris) afin de mettre en œuvre de nouveaux principes de gestion des eaux pluviales sur le territoire parisien, au plus près du point de chute de la pluie.

Le Plan pluie à Paris répond ainsi à plusieurs défis du SDAGE dont notamment la réduction des rejets en Seine. Cette décision est aussi conforme avec le Schéma directeur d'assainissement du SIAAP qui fédère les politiques interdépartementales en matière de transport et d'épuration des eaux usées de temps sec et de temps de pluie. De leur côté, les départements de la petite couronne ont engagé des initiatives contribuant aux mêmes objectifs. Ainsi la Seine Saint Denis (93) a multiplié les dispositifs de gestion de la pluie à la source et limité les débits de pluie vers les stations d'épuration. Les Hauts-de-Seine (92) sont engagés dans la même voie. Le Val-de-Marne (94) avec son Plan bleu incite les communes à disposer de leur zonage pluvial dans un cadre commun. La Ville de Paris s'intègre dans le schéma général d'assainissement de l'agglomération qui prend en compte l'ensemble de ces actions dans ses orientations pour l'avenir, basées notamment sur des perspectives d'évolution urbaine aux horizons de 20 et 50 ans.



Jets d'eau au Parc André-Citroën (15^e) – © Mairie de Paris, Sophie Robichon

CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS

L'article 1 de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement durable précise que « les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine en harmonie avec la Nature ».



AIDER LES PARISIEN-NES À SE LOGER



Les dispositifs d'insertion par le logement et de prévention des expulsions se diversifient

Le Fonds de solidarité pour le logement de Paris (FSL) intègre plusieurs types d'aides à destination des ménages en difficulté afin de leur permettre de se maintenir dans leur logement : aides financières directes (FSL Habitat, FSL Energie, FSL Eau) et aides indirectes finançant des dispositifs relatifs à l'Accompagnement social lié au logement (ASLL) et à l'intermédiation locative (AML).

Depuis 2007, la collectivité parisienne a mis en place le dispositif « Louez solidaire et sans risque ». Il correspond à des logements temporaires offrant une alternative à l'hébergement hôtelier au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Depuis 2007, 1722 foyers ont bénéficié de « Louez solidaire et sans risque ».

Quelques chiffres

En 2012, près de 25 M€ ont été engagés :

- 14 M€ (56%) destinés aux aides directes. FSL Habitat : 11 M€ soit 23 385 aides et FSL énergie : 3 M€ soit 16 250 aides,
- Près de 11 M€ (44%) destinés aux aides indirectes dont 6,6 M€ au titre de Louez Solidaire.

En 2013, le montant des engagements du FSL s'élève à près de 26 M€ dont 23 000 aides directes aux ménages et 3 000 mesures ASLL. « Louez solidaire » s'élève à 7 M€ et 390 demandes ont été instruites.

Les conditions de prise en charge des familles hébergées à l'hôtel au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance s'améliorent

La Ville a délégué partiellement au Centre d'action sociale de la Ville de Paris l'attribution et la gestion de certaines aides financières au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance dont les aides à l'hébergement. Il est également délégataire des décisions de prise en charge et du paiement des aides aux familles. Depuis 2011, le CASVP paie aux hôteliers tout ou partie du prix des hébergements pour les familles en fonction de la prise en charge décidée. Les familles payent directement aux hôteliers leur participation financière aux frais d'hébergement – lorsqu'une part est laissée à leur charge compte tenu de l'évaluation sociale.

Une expérimentation entre la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES), le CASVP et le Samusocial de Paris est en cours depuis le 1^{er} octobre 2013 portant sur la gestion des réservations hôtelières et le contrôle du parc hôtelier utilisé dans ce cadre par le Samusocial de Paris.

L'objectif est d'améliorer la qualité du parc hôtelier utilisé, de permettre aux travailleurs sociaux de se concentrer sur l'accompagnement social et de mieux négocier et contrôler les tarifs.

L'expérimentation a permis de trouver des solutions d'hébergement adaptées au sein de l'arrondissement d'origine, de résorber 80% de la sur-occupation dans les 11^e et 13^e arrondissements (premier secteur expérimenté), d'améliorer le taux d'impayés des participations des familles, de prospecter de nouveaux établissements hôteliers et d'apporter une médiation de terrain par le Samusocial complémentaire du travail social.

Quelques chiffres

- En 2013, en moyenne 679 familles ont été prises en charge par le Département chaque mois, pour un coût de 20,8 millions d'euros.
- 1311 personnes ont été hébergées en 2013 dans les Centres d'hébergement d'urgence (CHU) et les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Ces équipements accueillent, hébergent et accompagnent vers l'insertion les personnes en grande précarité (hommes, femmes, couples, et familles avec enfants) sur le territoire parisien. Des professionnels qualifiés mettent en œuvre ces missions de service public auprès des résidents, en favorisant leur accès à l'autonomie, dans le respect de leur dignité, de leur intégrité, de leur vie privée et de leur sécurité. Le taux de sortie vers le logement est de 71% en CHRS (hébergement de moyen terme) et de 47% en CHU (hébergement provisoire).

INVENTER LA VILLE DE DEMAIN

La ville de demain se prépare aussi dans les écoles. Les ateliers, animations et projets de sensibilisation des enfants se sont répartis sur plus de 110 000 journées en 2013. Par exemple, sur les temps de l'aménagement des rythmes éducatifs, 961 ateliers étaient dédiés à l'environnement, à la protection de la planète et à la citoyenneté. Les 17 300 participants ont découvert les plantes sauvages autour de leurs écoles, ou encore, se sont initiés au tri sélectif, aux éco-gestes et ont appris à fabriquer des objets en matériaux de récupération.



© Mairie de Paris

En parallèle de tous ces événements, 10 000 enfants se sont impliqués pour l'organisation de la Semaine du développement durable. C'était l'occasion pour eux de découvrir notamment les arbres du Parc Floral, la vie des vers de terre, le bio-mimétisme, les abeilles et le métier d'apiculteur... Ces activités ont été organisées grâce au professionnalisme de nombreux animateurs et d'associations spécialisées.

À court terme, de nouveaux projets participatifs en faveur des 3-12 ans leur permettront de prendre part à la transformation de leur environnement, d'en être les acteurs et d'apprendre à le respecter. Ces projets se baseront sur l'implantation dans les écoles d'un ou plusieurs espaces végétalisés tels qu'un arbre, un jardin pédagogique, un potager, un verger, un compost... Les thèmes comme le climat, la biodiversité en ville, la consommation durable seront abordés. Les enfants seront également consultés pour faire des propositions lors de la Conférence Paris Climat 2015 (COP 21) qui aura lieu en France fin 2015.

ACTEURS DU PARIS DURABLE

À Paris, des milliers d'acteurs participent à la mutation écologique de la ville grâce à des actions locales et concrètes, modestes ou plus ambitieuses. Pour favoriser la démultiplication de toutes ces initiatives, la municipalité a lancé en avril 2011 un dispositif innovant : le réseau des Acteurs du Paris durable. Il s'agit de mettre en valeur toutes les actions mises en place par des particuliers, des collectifs d'habitants, des associations et des professionnels, à les démultiplier et en susciter de nouvelles.

Les actions mises en avant sont par exemple : comment pratiquer le compostage en pied d'immeuble, isoler son habitation, aménager des locaux d'entreprises de manière durable, ou mettre en place une démarche d'éco-responsabilisation.

Au cœur de ce dispositif : une communauté en ligne. Le site internet fait découvrir les éco-actions déjà réalisées dans Paris, valorise les acteurs qui les ont mises en place, favorise les échanges et propose des outils pratiques : guides, contacts, partages d'expériences.

Chaque mois, un thème est développé avec l'invitation d'un expert et du portrait vidéo d'un Acteur. Les événements importants sont relayés dans une newsletter.

D'autres outils sont disponibles sur le web pour échanger : grâce à facebook, twitter ou la chaîne youtube des Acteurs du Paris durable.

La Maison des acteurs du Paris durable est située au 21 rue des Blancs Manteaux (4^e). Elle organise tous les mois des ateliers d'échanges, des conférences-débats et des visites de lieux innovants dans Paris.

La communauté des Acteurs du Paris durable est constituée aujourd'hui de plus de 180 000 Parisien-nes impliqué-es. La Newsletter a plus de 3 000 abonnés. Plus de 57 éco-actions sont explicitées dans des fiches guides. L'ambition est de développer une communauté dynamique sur l'ensemble du territoire, porteuse d'initiatives communes et innovantes en faveur d'un cadre de vie amélioré pour tous les Parisien-nes.

RENDRE LA VILLE ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE

La mise en conformité des espaces pour en faciliter l'accessibilité concerne tant le domaine de la voirie et des espaces publics que celui des bâtiments recevant du public.

Le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de Paris (PAVE) fixe les orientations afin de rendre et de maintenir accessible l'espace public et de proposer aux Parisien-nes un territoire praticable et sécurisé pour tous. À la fin 2013, 97% des traversées piétonnes sont accessibles aux usagers de fauteuil roulant, 4 770 d'entre elles sont équipées en modules sonores et 2,5% des places de stationnement sur voirie sont aménagées pour les GIC-GIG (Grand Invalide Civil - Grand Invalide de Guerre). La politique de désencombrement de l'espace public permet quant à elle de dégager des cheminements moins obstrués et plus confortables. Outre ces actions, la Ville de Paris accompagne l'expérimentation de nouveaux équipements (feux en modules sonores, guidage tactile...) pour répondre aux enjeux de ce plan.

La Loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a créé une obligation d'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) neufs et existants. À Paris, la livraison de nombreux équipements nouveaux sous la précédente mandature a permis d'augmenter le parc d'ERP accessibles. À fin 2013, sur les 2 260 établissements de la Ville recevant du public, 620 (soit 28%) offrent un service accessible à tous les handicaps. De plus, 65% des 460 Installations ouvertes au public – IOP – (espaces verts et cimetières) sont désormais accessibles. La collectivité poursuit ses efforts notamment dans le cadre de l'autorisation donnée par les pouvoirs publics d'échelonner les travaux sur trois périodes de 3 ans.



© Mairie de Paris

- ① Signalétique visible et détaillée, couleurs contrastées
- ② Mains courantes continues de chaque côté des escaliers
- ③ Bandes d'éveil de vigilance avant la descente

AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT SONORE

Le bruit est la première nuisance dont se plaignent les Parisien-nes. Paris, centre hyperdense de la métropole, expose jour et nuit ses habitants à des sources multiples de nuisances sonores, parmi lesquelles le bruit des transports prend une grande part. L'amélioration de l'environnement sonore répond donc à des enjeux majeurs de santé et de vivre-ensemble de la vie urbaine.

Les actions de lutte contre le bruit routier sont structurées par des outils de planification inscrits au code de l'environnement et issus d'une directive européenne : les cartes de bruit stratégiques et les Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Le PPBE sera présenté au Conseil de Paris dans le courant de l'année 2015.

L'objectif est de réduire le nombre de Parisien-nes soumis à un certain niveau de bruit routier en privilégiant donc les mesures « à la source » tels que les enrobés phoniques, l'amélioration du parc roulant ou la baisse de la vitesse, en cohérence avec la mobilisation de la Ville en faveur d'une mobilité apaisée et durable.

Par ailleurs, l'amélioration de l'habitat, menée en particulier dans le cadre du Plan climat énergie reste indispensable pour mieux isoler les logements exposés au bruit des transports.



Campagnes de mesures acoustiques – © Mairie de Paris

Des enrobés phoniques ont été installés sur le périphérique parisien



Pose d'enrobés phoniques – © Mairie de Paris

La Ville de Paris a mené en 2012 des expérimentations sur des revêtements innovants, plus silencieux. Leur formulation est le fruit d'un travail collaboratif entre l'entreprise titulaire du marché de réfection des chaussées et les services municipaux. Les performances acoustiques élevées obtenues grâce à cet enrobé phonique ont conduit la Ville à engager une stratégie de généralisation de ces revêtements sur le périphérique. Ainsi en 2013, 11% de la surface du boulevard périphérique de Paris était revêtu d'enrobés phoniques. Pour l'année 2014 c'est un linéaire minimum de plus de 500 mètres qui est traité en enrobé phonique, notamment au niveau de la porte de Clignancourt.

Des diagnostics acoustiques sont réalisés pour toute opération de réhabilitation thermique des logements sociaux

Dans le cadre du projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement de Paris, la Ville exige en 2014 des bailleurs sociaux qui sollicitent un financement pour la rénovation énergétique de leur patrimoine, que soit réalisé en phase d'étude un diagnostic acoustique des bâtiments. Cette phase est définie par le certificateur CERQUAL, partenaire de la Ville de Paris pour la haute qualité environnementale dans le logement. Cette nouvelle disposition a vocation à améliorer la connaissance des qualités acoustiques des patrimoines rénovés et mieux prendre en compte dans les projets les conséquences des travaux en matière de confort acoustique des occupants.



MODÉRER L'EXPOSITION DES PARISIEN-NES AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES



La Ville de Paris a signé en décembre 2012 une nouvelle Charte de téléphonie mobile avec les 4 opérateurs présents sur le marché.

La Charte reste à ce jour la plus contraignante de France avec ses niveaux maximum d'exposition à 5V/m pour la 2G-3G et 7V/m pour la 2G-3G-4G, très en deçà des valeurs limites d'exposition nationales (entre 40 et 61 V/m selon les fréquences).

La Ville maintient sa volonté d'une exposition la plus basse possible tout en assurant un service de qualité, une information transparente et des commissions de concertation de la téléphonie mobile (lieux d'échanges et de dialogue entre élus, opérateurs, associations). Elle veille à promouvoir des campagnes de mesures dans les lieux d'habitation des Parisien-nes. Au total, un tiers des mesures effectuées en France est réalisé à Paris. Dans les crèches des campagnes de mesures triennales sont programmées permettant jusqu'à 400 mesures annuelles.



Mesures à la demande – © Mairie de Paris, Marc Sauvage

PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Des campagnes de mesure de la qualité des milieux de vie ont été réalisées dans les crèches et les écoles

Dans les établissements recevant des enfants, la surveillance de la qualité des milieux de vie constitue une priorité.

Elle se décompose en trois types de contrôles :

1. Une analyse de la qualité de l'air intérieur dans les crèches et établissements scolaires accueillant des enfants de maternelles, en lien avec la réglementation. Des campagnes de mesures d'une semaine chacune sont en cours de réalisation, l'une hors période de chauffe, l'autre en période de chauffe, et en temps scolaire. À l'issue de ces campagnes de mesure, un rapport sera affiché dans les établissements concernés.
2. 194 établissements d'accueil de la petite enfance, dont 111 municipaux, bénéficient du diagnostic national visant à vérifier l'absence d'impact de la pollution éventuelle des sols sur les milieux de vie des enfants. Ils ont été sélectionnés en fonction du passé industriel des sites, conformément aux dispositions du « Plan national santé environnement ». Cette campagne sera poursuivie à partir de 2015 sur les établissements scolaires sélectionnés de manière identique.
3. Une surveillance de la prolifération des moisissures est assurée dans l'ensemble des établissements.



L'application DansMaRue, implique les Parisien-nes dans l'amélioration de leur cadre de vie



Lancée en juin 2013, cette application permet aux usagers de signaler les anomalies constatées sur l'espace public (malpropreté, graffiti, défauts sur la chaussée etc.). L'objectif est d'améliorer la Ville ensemble : impliquer les Parisien-nes dans leur environnement pour mieux répondre à leurs attentes. En fonction du type et de la géolocalisation de l'anomalie, le service compétent le plus proche de celle-ci reçoit l'information et programme l'intervention la plus adaptée. L'utilisateur a la possibilité de laisser

son adresse mail pour bénéficier d'un suivi sur le traitement de l'anomalie signalée.

L'application DansMaRue est disponible en téléchargement gratuit sur Play Store et App Store dans sa version mobile, le dispositif est également accessible sur Paris.fr via le formulaire en ligne.

En juillet 2014, l'application DansMaRue a permis aux Parisien-nes de soumettre des espaces propices à des projets de végétalisation dans le cadre de l'opération « Du vert près de chez moi ». L'application DansMaRue a été de nouveau récompensée en 2014 avec le prix Coup de foudre, remis lors du Salon des pratiques innovantes pour l'amélioration de la relation de service organisé par les services du Premier Ministre et le ministère en charge de l'économie et des finances. Cette application avait déjà remporté le prix Territoria d'Or en octobre 2013 dans la catégorie Usages des TIC (Technologies de l'information et de la communication).



La Ville s'engage pour la santé et la sécurité au travail

La Ville de Paris a défini un Schéma d'organisation de la santé et de la sécurité au travail pour l'ensemble des directions et services de la collectivité. Des avancées concrètes ont pu être observées dans la plupart de ces domaines, et en particulier en matière de prévention du risque chimique (nombreux outils de gestion et de rationalisation de l'emploi d'agents chimiques), de troubles musculo-squelettiques (mécanisation de certaines tâches comme le déblaiement des marchés, les excavations dans les cimetières et achat d'assises ergonomiques pour les métiers de la petite enfance, etc.) ou des risques psychosociaux (rédaction et diffusion d'un document cadre à l'ensemble des 5 600 encadrants de la Collectivité, formation, etc.).



La Ville utilise la prévention situationnelle pour concevoir les nouveaux équipements et espaces publics

La prévention situationnelle a pour postulat que l'organisation et l'aménagement des formes urbaines et architecturales peuvent faciliter la commission d'actes de malveillance, en créant des conditions favorables au passage à l'acte. Elle a donc pour objectif de préconiser des mesures adaptées, visant à limiter les possibilités de commettre des infractions ou des incivilités et de réduire, ainsi, le sentiment d'insécurité. Elle n'est toutefois qu'un des maillons de la politique de sécurité constituée par un ensemble alliant mesures de prévention et de répression.

Depuis fin 2010, la Ville examine sous l'angle de la prévention situationnelle les nouveaux projets d'équipement et d'aménagement. Des diagnostics de sûreté des sites municipaux confrontés à des difficultés liées à l'insécurité sont également réalisés avec la même approche.

L'objectif recherché avec cette approche est de garantir, en prenant en compte la dimension de la sûreté dès leur conception, un fonctionnement dans des conditions sereines, tant pour les Parisien-nes que pour les agents de la Ville, et d'éviter de recourir ultérieurement, le cas échéant, à des moyens de protection divers induisant des coûts supplémentaires et des modifications architecturales pas toujours aisées à réaliser. La prise en compte de la sûreté constitue de ce fait un gage de qualité de vie.



La Ville est attentive à la santé et la sécurité au travail

Les nombreux chantiers sur la voie publique peuvent être confiés par la Ville à plusieurs entreprises. Elles ne connaissent pas forcément les activités exercées par ces intervenants multiples. Cette méconnaissance peut exposer certains travailleurs à des risques dont ils ignorent l'existence. Ainsi, c'est une nouveauté, la Ville de Paris a créé une équipe de 4 coordinateurs pour renforcer la protection des salariés des entreprises intervenant pour son compte. Ces agents municipaux assurent une assistance à la maîtrise d'ouvrage en matière de sécurité et protection de la santé sur les chantiers.



La Ville protège son personnel et ses sous-traitants contre l'amiante des enrobés bitumineux

Interdite en France depuis 1997 en raison de son caractère cancérigène, l'amiante est parfois présente dans les granulats routiers.

En l'absence de travaux, l'amiante est inerte et ne présente aucun risque pour la population. Dans le cas contraire, les services municipaux mettent en œuvre une procédure stricte sur la voirie. Les déchets de chantier contenant de l'amiante sont acheminés selon leur nature dans les Installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) ou des installations de stockage de déchets dangereux (ISDD). Pour déterminer les mesures de prévention et de protection à adopter, des chantiers tests sont mis en œuvre pour mesurer les niveaux d'empoussièrement.

La protection des riverains et des usagers de l'espace public est assurée par un confinement du chantier avec un barriérage adapté à chaque situation. Une mesure du niveau d'empoussièrement est effectuée systématiquement dans l'enceinte du chantier. Sur l'ensemble des chantiers de désamiantage réalisés en 2012 et en 2013, le niveau d'empoussièrement est resté inférieur au seuil maximal fixé par le code de la santé publique.

En réponse à l'obligation dévolue au maître d'ouvrage pour les travaux routiers de signaler la présence d'amiante dans les couches de chaussée, une cartographie des revêtements amiantés recense et

archive les données issues des repérages d'amiante avant travaux réalisés systématiquement par les services de la voirie.

La Ville se rapproche de l'État et des acteurs du secteur pour améliorer ensemble les méthodes de travail.

Enfin, des dispositions ont été prises auprès des fournisseurs. Désormais, tous les achats d'agrégats et d'enrobés font l'objet d'une recherche d'amiante en laboratoire.



Prélèvement de matériaux pour analyser une éventuelle présence d'amiante – © Mairie de Paris, DVD



La Ville poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de formation professionnelle

Ce programme, signé en 2010 a été présenté dans le rapport développement durable précédent. Les actions spécifiques issues de l'accord sont structurées autour de quatre orientations stratégiques, chacune ayant fait l'objet de nouvelles avancées en 2013 :

- Accompagner l'innovation, le changement et renforcer l'efficacité du service public parisien : c'est ainsi qu'en 2013, 12 Projets Collectifs d'Amélioration (PCA) visant à accompagner des projets de direction ont été poursuivis ou mis en œuvre. L'offre de formation est chaque année revisitée et si besoin réorganisée pour répondre à la diversité des mé-

tiers et à l'évolution des besoins de la collectivité. À titre d'exemple, dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, plusieurs modules de formation ont été proposés aux chefs de projet, responsables action éducative (RAE) et responsables éducatifs Ville (REV).

- Conforter les pratiques managériales : depuis le mois d'octobre 2013, tous les encadrants de catégorie A changeant de poste suivent une formation managériale. Par ailleurs, le rôle de conseil en formation de l'encadrant lors de l'entretien professionnel est renforcé à l'occasion des campagnes d'évaluation.
- Renforcer les dispositifs d'amélioration de la santé, de l'hygiène et de la sécurité : la politique de formation professionnelle appuie la politique de santé et sécurité au travail, avec par exemple le lancement de formations relatives à la prévention des risques psychosociaux.
- Favoriser l'égalité des chances à travers des dispositifs ad hoc, comme la préparation au diplôme initial de langue française (DILF), proposé aux agents maîtrisant mal le français et éloignés des dispositifs traditionnels de formation; autre dispositif, le parcours professionnel de promotion sociale (3PS), mis en œuvre pour maximiser les chances des agents se présentant à l'entrée en école d'auxiliaire de puériculture. En 2012-13, sur 17 agents accompagnés dans le cadre du 3PS, 8 ont réussi leur intégration dans une école. En 2013-2014, 27 bénéficiaires sont formés, dont 8 agents spécialisés des écoles maternelles.

Chaque année, environ 30 000 agents bénéficient de 170 à 180 000 jours de formation.



© Mairie de Paris, DEVE



La Ville mène une politique volontaire en faveur de l'égalité professionnelle

Fidèle à ses engagements, la collectivité a accueilli en 2013 de nouveaux travailleurs handicapés. Ils représentent désormais 7,1% de l'ensemble des agents. Pour mémoire, le seuil légal est fixé à 6%.

Afin de consolider ces résultats, la Ville de Paris négocie en 2014 une troisième convention triennale avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour la période 2015-2017. Cette convention s'articulera autour de 4 axes :

1. Diversifier les profils en privilégiant notamment le recrutement de cadres A et B,
2. Poursuivre une politique soutenue d'aménagement des postes de travail déclinée sous forme technique, de prestations diverses, de mise en place d'un centre de relais téléphonique ou enfin d'accompagnement et de soutien psychologique des agents,
3. Proposer une offre diversifiée de formations pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (près de 400 agents par an),
4. Offrir des formations-sensibilisations au handicap pour les agents de la Ville afin de dédramatiser ce sujet souvent sensible et contribuer ainsi à lever certains tabous.



La Ville est attachée à la promotion de l'égalité femmes/hommes

Les résultats de la mixité des effectifs évoluent. 56,8% en 2013 contre 56,1% en 2012 des personnels des administrations parisiennes sont des femmes (tous statuts hors vacataires). Par ailleurs, la représentation dans l'encadrement supérieur des femmes a atteint fin 2013 41,8% des sous-directeurs, délégués et chefs de service contre 38,5% fin 2012.



Porter le regard sur soi et sur les autres

L'action n° 10 de la **Convention avec le Conseil Général de l'Essonne** a permis la mise en place d'un partenariat d'échanges entre le collège de la Grange aux Belles à Paris (classe d'insertion de collégiens non francophones) et le collège Marie Curie d'Étampes (classe de collégiens en situation de handicap). Le projet reconduit en 2013/2014 porte sur « le regard sur soi et sur les autres ». Ce projet pédagogique commun a été réalisé en relation avec la Maison du Geste et de l'Image et le domaine départemental de Chamarande.



© Mairie de Paris, DASES, Grégory Truchot

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS



ADOPTER UN PACTE PARISIEN DE LUTTE CONTRE LA GRANDE EXCLUSION



Grâce à la politique sociale menée par la Ville de Paris depuis plusieurs années, l'augmentation de la pauvreté a été moins forte à Paris que dans le reste de la France. Le nombre de personnes en grande exclusion ne s'est pourtant pas réduit. Les efforts déployés ont été importants avec le financement de 3 000 places d'hébergement, la création de 7 restaurants solidaires et de 9 espaces solidarité insertion.

45 millions d'euros ont été consacrés chaque année à la lutte contre la grande exclusion, notamment à la veille sociale et à l'accueil des personnes sans domicile fixe. Cependant la diversité de ces grands exclus dit l'ampleur de la crise : personnes isolées, hommes, femmes, jeunes, demandeurs d'asile mais aussi, plus récemment, des familles avec enfants.

Les différentes actions menées par la Ville ont permis de retenir un enseignement : l'accès simultané à un référent social unique, un hébergement stabilisé, une prise en charge sanitaire et un dispositif d'insertion économique ont fait la preuve de leur efficacité.

La Ville de Paris propose l'adoption, en janvier 2015, d'un Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion qui réunira l'ensemble de ces acteurs. Ce Pacte, première étape d'un travail, qui se déploiera sur la mandature, sera le fruit d'une démarche collégiale lancée au second semestre 2014. Des groupes de travail partenariaux, réunissant l'ensemble des acteurs, construiront les propositions qui en formeront le socle. L'action se déclinera sur trois registres : la prévention, l'intervention et l'insertion durable.

- Pour prévenir, l'action portera en priorité sur l'accès aux droits, notamment aux soins, afin d'éviter les ruptures dans les parcours personnels. La prévention des expulsions et les ruptures institutionnelles seront anticipées, les actions nécessaires interviendront en amont des remises à la rue. Une attention particulière sera portée à la prévention pour la jeunesse et aux enfants en situation de précarité pour qu'ils ne deviennent pas les exclus de demain.
- Pour intervenir efficacement et permettre l'accès aux services essentiels et accompagner la sortie de la rue tout du long du parcours, il est envisagé de décroisonner les modes de prise en charge. Il faut pouvoir reconsidérer les missions des maraudes, de la veille sociale et des premiers contacts avec les usagers dans l'optique de s'inscrire dans une démarche de parcours. Cela nécessite efficacité, réactivité et coordination des partenaires impliqués.

- Pour insérer durablement, le lien entre l'urgence et l'insertion devra être renforcé et les différents types de prises en charge décroisonnés (handicap, vieillesse, Aide sociale à l'enfance, précarité, santé, etc.). L'accès à l'hébergement et au logement devra s'adresser aussi au public en insertion. Le retour à l'emploi qui permet le retour à l'autonomie doit être au cœur des politiques d'accompagnement.

Le Département de Paris, le Samusocial de Paris et le CASVP renforcent leurs interventions sur le territoire

La veille sociale est la mission de service public chargée de la protection des personnes sans abri et en situation de détresse. Le Département intervient en cofinancement sur certaines actions afin de renforcer les interventions sur le territoire parisien et participe au pilotage de dispositifs et à l'ingénierie de projet. Les principaux dispositifs financés sont : le Samusocial de Paris, l'aide alimentaire, les accueils de jour – dont les « Espaces Solidarité Insertion », les maraudes d'intervention sociale et les bagageries. Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris est également un acteur majeur via ses établissements qui assurent à la fois l'accueil, l'hébergement, la restauration, l'accompagnement et l'insertion.

Quelques chiffres

- Samusocial de Paris : le Département a financé le Groupement d'Intérêt Public à hauteur de 3,3 M€ en 2013.
- Aide alimentaire : plus de 60 lieux de distribution (distribution de repas chauds assis ou dans la rue, distribution de colis alimentaires et épiceries sociales), 3,37 M€ alloués en 2013.
- Les Maraudes d'intervention sociale : composées d'équipes de travailleurs sociaux elles vont au devant des SDF sur l'espace public, 1 M€ alloué en 2013.
- Les Bagageries : elles offrent un service de stockage aux SDF, 183 400€ alloués en 2013. Il en existe 6 à Paris. Elles sont gérées par des bénévoles.
- Espaces Solidarité Insertion (ESI) : il existe 15 ESI à Paris répartis sur 10 arrondissements, 3,7 M€ alloués en 2013. Ces accueils de jour proposent des prestations sanitaires, sociales et médicales. Ils recensent plus de 500 000 passages par an, permettent d'offrir 70 000 douches, 11 000 consultations médicales et d'effectuer 23 000 entretiens sociaux. Le CASVP a servi 3,6 millions de repas en 2013.

Le Dispositif Premières Heures devient pérenne

Ce dispositif à destination des grands exclus a constitué pendant deux ans une expérience innovante d'accès aux chantiers d'insertion à un rythme adouci pour les personnes en situation de grande exclusion au premier rang desquels les SDF.

Le principe du dispositif est que la durée hebdomadaire des missions est ajustée de manière individuelle. Cela permet de pouvoir graduellement augmenter jusqu'à ce que le salarié atteigne la capacité de travailler 16 heures par semaine (soit 72 heures dans le mois) sur un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Le salarié peut ainsi être recruté dans le chantier d'insertion de la structure qui l'emploie ou ailleurs. 6 associations ont intégré le dispositif voté en décembre 2010. 75 personnes ont été recrutées dont 20 sorties du dispositif en emploi.

Quelques données sur le profil du public de l'expérimentation :

Hommes	65
Femmes	10
Age moyen	42 ans
Le plus jeune	24 ans
Le plus âgé	60 ans
Durée de présence la plus longue dans le dispositif	12 mois
Nombre moyen mensuel d'heures réalisées par les bénéficiaires les plus assidus	30 heures
Nombre moyen mensuel d'heures réalisées par les bénéficiaires les moins assidus	10 heures

Les maraudes ont fait remonter leur satisfaction devant la création de cet outil qui s'est révélé précieux pour la prise en charge des plus démunis et des plus éloignés de l'emploi. 7 associations ont intégré le dispositif (Emmaüs Défi, Atoll 75, la Régie de quartier centre, Les Œuvres de la Mie de Pain, Carton Plein, La Chorba, Travail et Vie). 2 874 heures ont été réalisées par les 32 personnes engagées dans ce dispositif en 2013. 25 ont bénéficié d'un soutien administratif, 5 personnes ont pu accéder au Revenu de solidarité active (RSA), 12 à l'accès aux soins, 2 à un logement (hôtel, résidence sociale), 27 ont fait l'objet d'un accompagnement pour la recherche d'emploi ou de formations dont 16 ont trouvé un emploi.



Carton Plein

**CARTON
PLEIN** 75

Carton plein est une association qui vend des cartons de déménagement usagés solidaires, écologiques et économiques. L'association estime qu'il y a un gisement potentiel de 100 000 cartons de seconde main par mois. Ses activités portent sur la collecte en vélo cargo électrique, le tri et la revente des cartons.

Par ailleurs, elle fournit un travail rémunéré à des personnes en situation de grande précarité et leur assure un accompagnement socioprofessionnel. Cela est rendu possible grâce au Dispositif Premières Heures (DPH) porté par la Ville de Paris.

Des fontaines à boire se déploient sur Paris au plus près des besoins



© Eau de Paris

Avec près de 1500 points d'eau potable (dont 400 sanisettes), Paris dispose d'un réseau important de fontaines à boire sur la voie publique et dans les jardins. Durant la période hivernale, une quarantaine de ces points, choisis en lien avec les services sociaux de la Ville, sont désormais maintenus en service dans les rues et jardins et recensés dans le guide Solidarité à Paris édité à plus de 100 000 exemplaires. En 2014, un travail avec l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) identifie les zones de nouvelles implantations pour atteindre une couverture plus homogène du territoire et un accès à l'eau amélioré, notamment dans les zones de forte présence de personnes sans domicile fixe.



DIVERSIFIER LES POLITIQUES D'AIDE À L'ENFANCE ET AUX FAMILLES



© Mairie de Paris, DEVE, Christophe Noël

La prévention spécialisée est un outil de prévention et d'actions de proximité

Dans les zones urbaines sensibles et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, le Département de Paris participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles. Des actions dites de prévention spécialisée sont menées avec le concours de 35 centres sociaux agréés à Paris dont la mission est de tisser du lien social. Le Département de Paris contribue au financement de 29 centres sociaux associatifs.

La prévention spécialisée s'adresse, dans leurs lieux de vie, aux préadolescent-es et aux adolescent-es ainsi qu'aux jeunes adultes parisiens les plus démunis (12 à 21 ans). Elle met en œuvre un travail éducatif qui constitue le cœur de son intervention. Cette dimension éducative doit être développée de manière explicite, cohérente et stratégique vis-à-vis des jeunes mais aussi des partenaires institutionnels et associatifs.

Animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, l'objectif global des centres sociaux est de rompre l'isolement des habitants d'un territoire, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre personnes en les intégrant dans des projets collectifs. Cela permet d'être acteur et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif.

Quelques chiffres

- 15 000 jeunes sont connus et suivis par les équipes de prévention spécialisée en 2012 (208 éducateurs de terrain) pour un budget de 17,8 M€.
- En 2011 plus de 46 000 Parisien-nes se sont inscrits dans les centres sociaux et 1915 bénévoles ont animé des actions dans les centres. La participation du Département au financement des centres sociaux, qui a plus que triplé en 10 ans, s'est élevée à 4 M€ en 2013.

Les bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) se diversifient

Le dispositif de l'Aide sociale à l'enfance vise à apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs et à leur famille qu'aux majeurs de moins de vingt et un ans, dès lors qu'ils sont confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger leur santé, sécurité ou moralité ou de compromettre leur développement.

Le Département de Paris est doté d'une Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), afin d'harmoniser les pratiques et permettre une consolidation nationale des données.

Dans ce cadre, l'Aide sociale à l'enfance met en œuvre à la fois des actions de prévention et de protection qui prennent la forme d'interventions collectives ou de mesures de nature individuelle. Ces actions peuvent être conduites dans le milieu familial ou bien hors de ce dernier, lorsque les mineurs sont confiés à l'Aide sociale à l'enfance sur mandat administratif ou judiciaire.

Par ailleurs, l'Espace Paris Adoption, qui instruit les demandes d'agrément et suit les pupilles de l'État, concourt au dispositif de protection de l'enfance.

Quelques chiffres

- Environ 5 600 mineurs et jeunes majeurs sont confiés à l'Aide sociale à l'enfance.
- 4 000 mineurs bénéficient d'actions éducatives et 350 futures ou jeunes mères sont accueillies avec leurs enfants dans les centres maternels départementaux et associatifs.

L'offre d'accueil s'est développée et diversifiée en cohérence avec les besoins identifiés dans le schéma 2010-2014 de protection de l'enfance ; à titre d'illustration, 276 places d'hébergement ont été ouvertes depuis 2010. Par ailleurs, des places d'accueil de jour ont été créées, comme alternatives au placement. La préparation du Schéma départemental 2015-2019 est prévue au second semestre 2014 et prendra en compte les évolutions de contexte.

La prévention médico-sociale des enfants s'articule autour de nouveaux modes d'action

Afin d'assurer aux enfants un suivi médico-social renforcé, Paris a fait le choix de conserver des services départementaux sociaux scolaires et de santé, bien que cette compétence relève de l'État. Les services sociaux et de santé scolaires du Département interviennent, à raison d'une assistante sociale scolaire pour 1000 élèves (en moyenne), dans toutes les écoles maternelles et élémentaires municipales; les médecins scolaires y sont nombreux (1 médecin pour 3 200 élèves contre 1 pour 8800 en moyenne en France).

Il s'agit en premier lieu de réaliser un dépistage précoce, avec un bilan de santé systématique en grande section de maternelle (5-6 ans), un bilan et des dépistages sensoriels (visuels et auditifs) et troubles des apprentissages réalisés en première année de maternelle. Un dépistage bucco-dentaire est également organisé en moyenne section de maternelle dans 7 arrondissements et en CM1 sur tout Paris. La deuxième mission est l'accompagnement à l'inclusion scolaire, pour les élèves porteurs de pathologies chroniques avec les projets d'accueil individualisés et pour les élèves en situation de handicap sur la base des projets personnalisés de scolarisation.

Le Département de Paris contribue aux actions de prévention et de lutte contre les inadaptations et l'échec scolaire. Il intervient également dans le domaine de la protection de l'enfance et, à ce titre, est chargé de l'évaluation des situations d'élèves en danger ou en risque de danger. Ses interventions peuvent concerner également l'accompagnement à la scolarité, l'insertion sociale et l'accès aux droits et aux soins. Pour l'année scolaire 2012-2013, 18066 élèves ont fait l'objet d'un suivi social, soit 38 200 interventions. 10 centres d'adaptation psychopédagogique visent à favoriser l'intégration et l'adaptation scolaires d'enfants et d'adolescents scolarisés à Paris qui présentent des difficultés relationnelles, scolaires, sociales ou familiales par des prises en charge pluridisciplinaires, des suivis et des rééducations. Le nombre d'enfants suivis est stable (2877 enfants en 2012-2013).

Paris Santé Réussite, programme expérimental de lutte contre les troubles des apprentissages, a été mis en place début 2011 dans 2 arrondissements (11^e et 20^e). Il a pour objectif de lutter contre les inégalités de chances dont souffrent les populations défavorisées par une prise en charge des enfants en grandes difficultés de lecture. Le Plan de lutte consiste en un protocole systématisé et rigoureux. Il propose une réponse graduée en fonction de la sévérité des difficultés constatées chez les enfants.

- Un premier niveau de repérage des enfants en difficultés d'apprentissage de la lecture est réalisé par les enseignants et aboutit à une réponse pédagogique préventive.

- Le second niveau d'examen par les médecins scolaires pour les enfants dont le déficit est sévère donne lieu à une prescription de soins.
- Le niveau 3 d'intervention mobilise une équipe pluridisciplinaire experte de proximité.

Le bilan intermédiaire réalisé à l'été 2013 a montré de bons résultats : diminution de 32% à 24% du pourcentage de faibles lecteurs en CE1, une très grande majorité des enfants pris en charge dans le projet de soins a atteint une autonomie suffisante en lecture et en orthographe pour continuer la scolarité. L'expérimentation a été prolongée jusqu'à la fin 2014.

Les actions en faveur de l'égalité des chances des enfants rentrent en complémentarité avec celles de l'insertion pour les familles

Les établissements municipaux d'accueil de la petite enfance participent activement à l'insertion, en permettant aux familles de bénéficier d'un mode d'accueil, aux enfants de bénéficier d'activités d'éveil et d'un accompagnement, à tous de fréquenter une institution collective.

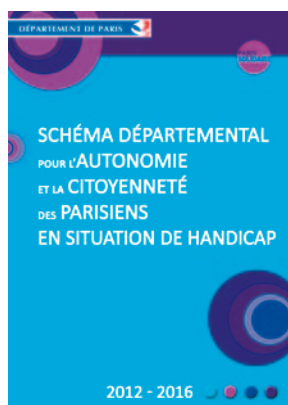
La contribution de ces établissements à l'égalité des chances et à l'insertion est réelle. Les enfants issus de familles à bas revenus représentent plus du quart des enfants accueillis dans les établissements d'accueil municipaux. Des procédures permettent d'accueillir en urgence les enfants les plus vulnérables, après concertation avec les professionnels de santé ou du secteur social. Un protocole spécifique permet aussi d'accueillir les enfants des allocataires du RSA engagés dans une démarche d'insertion. En 2013, 327 enfants ont été admis dans ce cadre.

Par ailleurs, depuis 5 ans, les établissements municipaux d'accueil de la petite enfance participent à une opération de solidarité en partenariat avec les « Restaurants du Cœur » et les mairies d'arrondissement. Cette opération consiste à collecter auprès des familles des vêtements, des produits d'hygiène et du matériel de puériculture destinés aux 2000 bébés que les Restaurants du Cœur accompagnent à Paris. Au cours de la collecte organisée du 2 au 6 décembre 2013, les dons ont représenté 515 sacs de 100 litres.





APPLIQUER LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL POUR L'AUTONOMIE ET LA CITOYENNETÉ DES PARISIENS EN SITUATION DE HANDICAP



Issu d'un travail de diagnostic et de concertation de plus de 18 mois avec les institutions, les associations, les professionnels et les usagers, le Schéma départemental sur le handicap à Paris réaffirme et intensifie la politique menée par la collectivité parisienne en direction des personnes handicapées depuis 2001.

Cette politique est avant tout transversale : aucune action de la Ville ou du Département ne s'envisage sans penser à l'intégration des personnes handicapées. Pour relever ce défi sociétal, la ville a multiplié par 12 les crédits consacrés à cette ambition.

Dans le cadre de ce schéma, un établissement pilote d'accueil de la petite enfance a été ouvert 18 quai de la Charente (19^e). D'une capacité de 66 places, il propose 20 places d'accueil (30% maximum de la capacité) à des enfants en situation de handicap, de 3 mois à 6 ans. Afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions, l'équipe est complétée par le recrutement de 2 éducatrices de jeunes enfants et de 2 auxiliaires de puériculture supplémentaires. Le suivi médical est également renforcé, avec la présence à temps partiel d'un médecin (50%), d'un psychomotricien (50%), et d'un psychologue (50%).

Par ailleurs, la ville maintient des financements importants afin de pouvoir faciliter l'accueil d'enfants porteurs de handicap, dans le cadre de projets d'établissements spécifiques et permettre ainsi l'augmentation significative des places réservées à cette population au sein du secteur associatif. 8 établisse-

ments spécialisés associatifs totalisent 228 places et réservent 30% à 40% de leur capacité à l'accueil d'enfants en situation de handicap :

- 5 haltes-garderies - Multi-accueil : le Chalet (10^e), les Trotte-Lapins (15^e), Ram'dam (18^e), Petit Prince Lumière (20^e), La Maison Dagobert (12^e)
- 1 jardin d'enfants : l'école Gulliver (12^e)
- 1 multi-structure (halte-garderie et jardin d'enfants) : la Caverne d'Ali Baba (11^e).

Une structure multi-accueil gérée par l'association Crescendo au 37 rue Vergniaud (13^e) est agréée pour 30 places dont 10 sont réservées aux enfants en situation de handicap.



Établissement Petite Enfance (19^e) – © Mairie de Paris

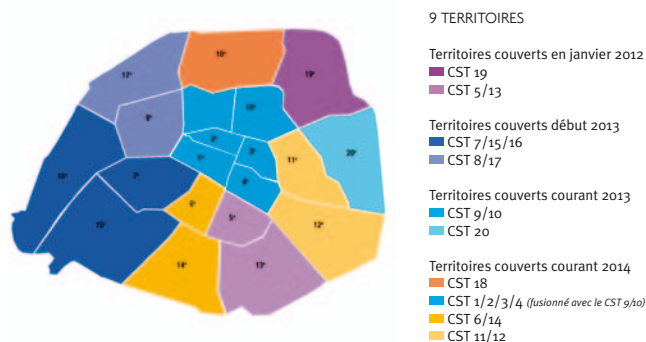


ACCÉDER AUX DROITS



Les Coordinateurs sociaux territoriaux au plus près du territoire

CARTE D'INTERVENTION DES COORDINATEURS SOCIAUX TERRITORIAUX



© Mairie de Paris, DASES

Près des 2/3 des départements français ont engagé une démarche de territorialisation de leur action sociale. Par une grande proximité des équipes d'intervention et dans le contexte parisien, celle-ci vise prioritairement à :

- Approfondir la connaissance des publics et des problématiques des territoires,
- Améliorer la coordination des services sociaux dans la mise en œuvre des politiques sociales départementales et dans l'action territoriale : pilotage local, organisation, etc.,
- Accroître l'action partenariale avec les acteurs sociaux sur le territoire,
- Adapter les actions menées aux priorités du territoire tout en suscitant la participation des habitants,
- Favoriser le rapprochement de la population des services publics proposés,
- Contribuer à rendre l'action sociale plus accessible et plus lisible,
- Harmoniser, autant que possible, les territoires d'interventions sociales.

La collectivité parisienne a lancé la territorialisation des services sociaux en 2011. Cela s'est en particulier traduit par la création de 10 postes de Coordinateurs sociaux territoriaux (CST). Ils exercent une responsabilité d'animation et de coordination comportant deux missions principales :

- le renforcement de la coordination des services sociaux départementaux au plan local,
- la mise en œuvre du volet social de la charte des arrondissements (diagnostic social local, mise en œuvre d'actions territorialisées, etc.).

La mise en place d'un Plan d'accès aux droits destiné à améliorer l'accès des usagers aux prestations municipales fait l'objet d'une expérimentation. Elle est

basée sur la constitution d'une équipe mobile d'instruction et sur l'ouverture de la possibilité de déposer des demandes dans n'importe quel service du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Un plan de diffusion et de communication en direction de partenaires susceptibles d'attirer des usagers non connus par les services a été également mis en place.

Des Permanences sociales d'accueil (PSA) reçoivent le public en situation précaire et très désocialisé. L'objectif est de nouer un lien avec les personnes et de les accompagner vers la sortie de rue et l'insertion. Les permanences offrent aux Parisien-nes sans domicile fixe la possibilité d'avoir une domiciliation administrative, et garantissent leur accès aux prestations d'aide sociale légale, et aux aides du règlement municipal. 9 155 foyers ont été reçus en PSA en 2013, et 4 583 personnes recevaient leur courrier en PSA en juin 2014.

Les dépenses liées au Revenu de solidarité active (RSA) ont progressé en 2013

Le RSA est financé par les départements pour ses composantes RSA socle et RSA socle majoré. À Paris, dans le cadre du Plan départemental d'insertion, après une stabilisation des dépenses entre 2010 et 2012, l'allocation RSA a connu en 2013 une progression liée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+5,2% entre juin 2012 et septembre 2013, soit 65 000 bénéficiaires environ début 2014) et à la revalorisation du montant plafond de l'allocation. La politique du Département vise à améliorer le taux de contractualisation, le retour vers l'emploi et à lutter contre le non-recours et la fraude.

Les principaux chiffres des dépenses liées au RSA :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
M€	271	285	300*	297	301	318

*dont 3,8M€ au titre de 2009.

Trois aides financières à destination des allocataires du RSA sont également financées par le Département de Paris :

1. L'Allocation Logement Complémentaire Ville de Paris versée en complément de l'allocation logement,
2. L'Aide Personnalisée au Retour à l'Emploi permettant aux allocataires du RSA socle la prise en charge de dépenses liées au retour à l'emploi, à l'entrée en formation ou à la création d'entreprise,
3. le Fonds d'Initiative (FDI) prend en charge, après avis d'une commission, les frais financiers liés à un projet individuel ou collectif de réinsertion, en vue d'atteindre l'autonomie personnelle et sociale.

Les objectifs de ces aides sont de permettre aux allocataires du RSA un meilleur maintien dans le logement compte tenu de la charge que représente ce poste dans le budget d'un francilien, ainsi que d'inciter à la reprise d'emploi en réduisant les coûts annexes de cette reprise.



FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE



La Ville maintient un fort soutien aux Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Les structures pouvant embaucher ces personnes sont les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire d'insertion, les régies de quartier et les ateliers et chantiers d'insertion. Le Département de Paris soutient financièrement le recrutement de bénéficiaires parisiens du RSA socle.

Globalement sur l'année 2013, le nombre de salariés en contrat d'insertion a baissé alors que le nombre d'heures rémunérées a augmenté. Les personnes prises en charge restent à leur poste plus longtemps.

	Prise en charge	Prestations en faveur des personnes	Secteurs	Nombre financés par le Département
Entreprises d'insertion	Embauche des personnes en contrat à durée déterminée d'insertion	Accompagnement social et formations	Nettoyage, restauration et second œuvre du bâtiment	26
Associations intermédiaires	Salariat. Personnel mis à disposition des particuliers et des entreprises / associations	Accompagnement et suivi des parcours d'insertion	Débroussaillage, garde d'enfants, garde de personnes âgées	17
Entreprises de travail temporaire d'insertion	Salariat en missions d'intérim	Accompagnement professionnel et social	Diversifiés	8
Régies de quartier (RQ)	Salariat (Associations regroupant acteurs locaux et habitants)	Insertion professionnelle, lien social	Second œuvre et embellissement des quartiers	10
Ateliers et chantiers d'insertion	Salariat (Projets mis en place par des organismes non marchands)	Réinsertion professionnelle	Bâtiment, petite enfance, aide à la personne, environnement	27

Les trophées de l'économie sociale et solidaire (ESS) récompensent des projets parisiens à fort potentiel et innovants

Un appel à projets annuel est lancé depuis 2009. Il s'adresse aux porteurs de projet dont l'initiative est susceptible d'engendrer un développement significatif de leurs activités et d'accroître leur pension à

embaucher, mais aussi à des porteurs de projets innovants émergents. Depuis le lancement du premier appel à projets, ce sont 237 porteurs de projets qui ont ainsi témoigné de leur intérêt pour l'économie sociale et solidaire.

Plusieurs formes de soutien peuvent être accordées aux projets distingués : subvention d'aide au démarrage ou au développement (de 5 000 à 25 000 euros), soutien à la recherche de locaux, appui au développement de partenariat, aide à la maîtrise de la procédure d'appel d'offre pour mieux répondre aux marchés, accompagnement pour la finalisation du projet et bénéfice de supports de communication gérés par la Ville de Paris.

En 2013, l'appel à projets « les trophées de l'ESS » portait sur le thème du développement durable. Onze projets ont été soutenus à hauteur de 15.000 euros chacun (Les Ateliers de Natema, la Réserve, ALINEA, Transport Challenger, Extramuros, Studio Carton, La Petite Rockette, Mezzanine Admin, Emploi et Interim, Solidarité Étudiante et l'entreprise d'insertion Rézo Social).

Les jardins partagés accueillent des actions de solidarité



Jardin partagé et solidaire géré par Emmaüs, Paris (10^e) – © Mairie de Paris

Le programme des jardins partagés a fêté en 2013 ses 10 ans d'existence. Il compte 100 jardins partagés dont 12 ont vu le jour en 2013. Ce dispositif favorise la végétalisation urbaine ainsi que la mixité sociale, la solidarité et le lien intergénérationnel. Ainsi, 8 jardins partagés sont solidaires. C'est le cas du jardin Hérold (19^e), ouvert en 2013 qui propose à un public en situation d'exclusion sociale et professionnelle de rompre son isolement à travers la valorisation d'un travail de jardinage écologique et collectif. L'action est encadrée par l'association Espaces. L'association Emmaüs accueille également au jardin partagé et solidaire Saint Laurent (10^e) des personnes hébergées dans les centres de l'association. Ces deux jardins sont déjà une réussite et constituent un réel repère pour les personnes accompagnées.



ÊTRE PARTICULIÈREMENT ATTENTIFS AUX QUARTIERS LES PLUS FRAGILES



La politique conduite par Paris en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle s'accompagne de mesures spécifiques pour les publics en difficulté des quartiers relevant de la Politique de la Ville. Elle est portée par la Ville et par le Département de Paris.

Le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) constitue le cadre contractuel de référence de la politique de la ville. Élaboré entre les services de l'État et ceux de la Ville de Paris, il a été signé le 30 mars 2007 pour une période de trois ans et prolongé jusqu'en 2014 comme suite à la décision du comité interministériel des villes de 2011. Il s'inscrit dans un cadre plus général du projet de Paris pour ses quartiers populaires et rappelle les choix importants en matière de logement, de déplacement, de rénovation urbaine et de politique sociale au bénéfice des 14 quartiers « Politique de la Ville » représentant 330 000 habitants.

LE VOLET « EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » DU CUCS FAVORISE L'EMPLOI DES HABITANTS LES PLUS VULNÉRABLES

Ce volet comprend une série de mesures pour favoriser l'emploi des habitants les plus vulnérables et le développement économique: recrutements prioritaires, mobilisation des structures d'insertion, chantiers d'insertion, renforcement des formations linguistiques, développement de l'économie solidaire. En tant qu'employeur, les dispositifs emplois aidés de la Ville de Paris concernent pour 17% des habitants issus de ces quartiers. En 2013, la Ville de Paris a attribué 100 de ses 300 emplois d'avenir à des jeunes issus de ces quartiers.

Plus précisément, 4 thèmes ont été soutenus par le Département de Paris en 2013 :

1. L'accompagnement vers l'emploi : 13 structures ont été retenues. Le financement du Département totalise 117 000 €,
2. L'aide à la création d'activité : 2 organismes ont été retenus. 34 000 € ont été versés sur cette mission,
3. La lutte ou la prévention de discriminations à l'embauche : 4 candidats ont été sélectionnés. Le financement de ces actions s'élève à 40 000 €,
4. L'appui en faveur de l'insertion professionnelle des femmes en situation de monoparentalité : 3 opérateurs ont été choisis. 85 500 € ont été dédiés à ces trois projets.

En 2013, 276 500 € ont donc été consacrés à ces actions. Eu égard à l'extrême fragilité des publics accompagnés, le taux de retour à l'emploi sur ces actions ne peut constituer l'indicateur principal de leur efficacité. En 2013, 2 703 personnes ont été sensibilisées à ces actions, 1 866 personnes ont été accompagnées, dont 150 collégiens. 371 personnes ont pu retrouver un emploi et 181 accéder à une formation.

Les formations linguistiques à visée professionnelle se généralisent

Dans le cadre d'un parcours d'insertion professionnelle, des formations linguistiques sont mises en œuvre par le Département (Programme départemental d'accès à l'emploi) ou la Région. Mais elles nécessitent l'acquisition d'un niveau minimal trop élevé pour un certain nombre de chômeurs parisiens. Par ailleurs, le Département propose des formations linguistiques pour des publics maîtrisant peu le français, mais qui ne poursuivent pas un objectif d'insertion professionnelle (Ateliers socio-linguistiques par exemple).

Le soutien aux « formations linguistiques à visée professionnelle » soutient donc les actions associatives qui permettent de faire le lien entre ces ASL et l'offre d'insertion que le Département développe dans le cadre de son Plan départemental pour l'insertion et l'emploi. Les subventions attribuées en 2013 s'élèvent à 447 665 €. 1 000 personnes ont pu en bénéficier.

Les Espaces publics numériques (EPN) se déploient sur le territoire

Depuis 2002, ces espaces contribuent à faire bénéficier les quartiers et publics en difficulté du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. En 2012, la Ville a décidé de favoriser l'intégration de ce programme aux objectifs de lutte contre les exclusions urbaines et sociales et de développement des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En 2013, 16 espaces de ce type ont été soutenus par la Ville pour une enveloppe globale de 900 000 €. La plupart de ces structures sont situées dans des quartiers relevant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ou à proximité. Les structures porteuses sont soit des associations spécialisées, soit des centres sociaux.

LE VOLET « DÉVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL, ACCÈS AU DROIT ET CITOYENNETÉ » DU CUCS SOUTIEN LES PROJETS ASSOCIATIFS INNOVANTS

Le soutien aux Associations de quartier financées dans le cadre de l'appel à projets Politique de la ville porte sur des projets de territoire formalisés pour chaque quartier prioritaire. Ces projets sont ponctuels ou innovants.

En 2013, 2 186 000€ de subventions de fonctionnement et 470 397€ de subventions d'investissement ont été versées aux associations dans ce cadre. En 2014, ce budget devrait être reconduit.

Le Département de Paris participe au financement des adultes-relais embauchés par les associations dans les quartiers prioritaires. Cette participation correspond à 20% d'un SMIC. En 2013, 535 896€ ont ainsi été versés aux associations en faveur de 118 postes.

L'Accorderie est un système d'échange de services

L'Accorderie participe à la lutte contre la pauvreté et à l'exclusion en créant au sein d'un quartier de la solidarité, du lien social, de la mixité et de la diversité culturelle avec un apport de richesse non monétaire. Grâce à l'échange de services, elle permet de développer les conditions d'une amélioration de la qualité de vie de tous ses membres. Un premier projet expérimental, en partenariat avec la MACIF (qui porte le concept en France) a vu le jour fin 2011, porté par la Régie de Quartier. En 2013, 3 nouvelles Accorderies ont vu le jour dans les quartiers politiques de la Ville. Près de 1 000 Accordeurs ont ainsi échangé près de 2 800 heures dans les 4 Accorderies parisiennes.



© AFP, François Destoc

LE VOLET « HABITAT, CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN » DU CUCS AIDE À L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

La Convention de 2009 se poursuit

Une convention entre la Ville et les différents bailleurs et sociétés d'économie mixte a été signée en 2009, au titre de la politique de la ville pour améliorer la qualité de service et renforcer la gestion urbaine de proximité, valoriser les locaux en pied d'immeuble, favoriser l'installation d'activités commerciales et de locaux associatifs, requalifier les espaces et améliorer le bâti, développer l'insertion par l'économie avec les clauses d'insertion, promouvoir l'accompagnement social lié au logement.

En 2013 la Ville de Paris a élaboré un protocole de coopération avec Paris Habitat qui permet de développer de nouvelles démarches relatives à la lutte contre la précarité énergétique, la propreté, l'accompagnement des Régies de quartier, la médiation vers l'emploi, l'installation de jeunes entrepreneurs dans les quartiers, la mobilisation de plans d'action globaux pour des résidences très en difficulté.

Les équipes de développement local agissent au plus près des habitants

Les démarches de gestion urbaine de proximité menées dans l'ensemble des quartiers Politique de la ville sont animées par les équipes de développement local, elles visent, avec les habitants à une amélioration du cadre de vie grâce à une meilleure coordination de l'action des partenaires (directions de la ville, bailleurs, associations locales), un repérage et signalement des dysfonctionnements pour une plus grande réactivité de traitement, ainsi que la programmation d'actions spécifiques pour traiter des causes des dysfonctionnements en apportant des réponses durables et originales.

La démarche Nature+ s'étend

Dans ce cadre, la démarche Nature+ expérimentée dans le 20^e a été étendue à 9 quartiers. Elle consiste en la revalorisation, par la végétalisation, des espaces urbains délaissés (friches et interstices urbains, coins et recoins, murs pignons). En 2013, 45 sites ont été requalifiés et animés grâce à cette démarche.

LE VOLET « ÉDUCATION, JEUNESSE ET SPORT » DU CUCS FAVORISE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La Ville s'est engagée dans le dispositif de réussite éducative qui vise à apporter un soutien éducatif, social, culturel ou sanitaire à des élèves en difficulté, dans les quartiers inscrits en Politique de la Ville ou relevant de l'éducation prioritaire. Ce dispositif est piloté depuis 2006 par un Groupement d'Intérêt Public qui comporte d'une part la mise en œuvre de parcours individualisés de réussite éducative pour des enfants présentant des signes de fragilité et leurs familles ; de l'autre un volet collectif de développement d'actions locales et transversales (accompagnement à la scolarité renforcé, prestations d'interprétariat, projets de soutien psychologique, médiation parents-école).

Depuis la rentrée scolaire 2012-2013, un nouveau dispositif a été mis en place. Le nombre de parcours individualisés de réussite éducative augmente de nouveau, pour s'établir à 870 parcours en 2012-2013. Pour 2013 le budget global du groupement est de 3 037 765 €. La Ville de Paris contribue au groupement par des mises à disposition de personnels et le renforcement d'actions dans ce cadre pour un montant de 1 832 295 €.

LE VOLET « SANTÉ » DU CUCS PERMET DE PRÉVENIR LES COMPORTEMENTS À RISQUES

En 2013, les sept Ateliers santé ville (ASV) ont poursuivi leurs activités dans les quartiers Politique de la ville en développant les actions de promotion de la santé, de mise en réseau des partenaires locaux, de mutualisation des moyens de travail et de participation des usagers.

Par ailleurs, s'est ouverte dans le 20^e une maison pluridisciplinaire de santé portée par l'association « Pôle santé des Envierges » composée de 4 médecins généralistes et d'un pool d'infirmiers tous en secteur 1.

La Ville de Paris apporte un soutien financier à des associations de proximité qui ont un savoir-faire dans le domaine de la prévention des comportements à risques et addictifs et constituent des points d'appui pour le public accueilli (jeunes, parents, entourage...). En 2013, le montant de ce soutien est de 497 500 €.

LE VOLET « CULTURE » DU CUCS A PERMIS DE SOUTENIR DES PROJETS AUDIOVISUELS

En 2013, dans 12 quartiers « Politique de la ville » la Mission Cinéma a souhaité poursuivre ce soutien aux initiatives locales en finançant à hauteur de 30 000 € l'action de 14 associations dans le cadre de 17 projets audiovisuels.

L'OBSERVATOIRE DE L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

Depuis 2001, la municipalité s'est dotée d'un Observatoire de l'égalité femmes/hommes. Cet observatoire intervient de manière transversale sur l'ensemble des politiques menées. En matière d'insertion, l'Observatoire de l'égalité soutient l'action de plusieurs organismes qui œuvrent à l'accompagnement socio-professionnel des femmes éloignées de l'emploi et souvent en situation de monoparentalité.



Espaces



Cette association encadre depuis de nombreuses années des chantiers de gestion écologique d'espaces verts dans le cadre d'insertion de personnes en difficulté sociale.



La Ville offre à ses agents une meilleure couverture sociale et un accès au logement

Les prestations sociales visent à préserver la santé des agents, accompagner les plus fragiles et soutenir les familles. En 2013, le montant des prestations sociales versées aux agents par la collectivité parisienne et l'Association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP) s'est élevé à plus de 23,4 millions d'euros. Ce montant a augmenté de 1,5 % par rapport à l'année 2012.

L'analyse par postes de dépenses montre le rôle majeur et croissant joué par l'Allocation de prévoyance santé (APS), pour acquérir une couverture santé complémentaire. Sous ses formes annuelle et mensuelle, l'APS a constitué en 2013 une dépense de près de 15 millions d'euros, représentant près de 64 % du montant des prestations sociales.

Les montants consacrés à l'APS se sont accrus de 5,9 % entre 2012 et 2013, en raison de la revalorisation du forfait annuel pour les revenus les plus faibles et de l'augmentation du nombre d'agents bénéficiaires de l'APS mensuelle.

Les principales prestations sont tournées vers les plus fragiles, avec notamment le dispositif d'hébergement d'urgence, et les familles (allocation de rentrée scolaire, participation aux frais de garde d'enfants, etc.). L'indemnité d'éducation versée aux pupilles a été revalorisée de 2,5 % en 2013.



La Ville facilite l'accès au logement de certains de ses agents

En matière de logement, la collectivité recherche des solutions adaptées à la diversité des situations de ses agents.

La politique menée répond à deux objectifs généraux :

- Permettre à des fonctionnaires d'accéder à un logement social en favorisant certaines catégories d'agents en raison des conditions d'exercice de leurs métiers (horaires, pénibilité) qui nécessitent souvent un rapprochement domicile/lieu de travail ou en raison des difficultés de recrutement dans certains secteurs,
- Fidéliser les agents et renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité parisienne.

En 2013, 788 agents ont pu bénéficier d'un logement social grâce à la disposition qui permet, depuis 2004, de réserver un sixième de l'offre de logement social disponible au personnel de la collectivité parisienne.

Une attention particulière est accordée aux agents dans des situations sociales difficiles ou transitoires :

- Le dispositif d'hébergement d'urgence des agents a été refondu dans le cadre de la passation d'un marché hôtelier. En 2013, 133 agents ont été hébergés dans le cadre de ce dispositif, contre 189 en 2012. Cette baisse s'explique par l'efficacité du réseau de partenaires qui permet d'apporter des solutions alternatives.
- Environ 430 agents sont hébergés dans l'une des six résidences sociales de la Ville. En complément, le partenariat avec des associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes de violences conjugales et/ou familiales a été renouvelé. Depuis juillet 2013, il bénéficie non seulement aux femmes mais aussi aux hommes.



La Ville renforce sa politique de restauration collective

La restauration collective poursuit sa rénovation afin de répondre toujours mieux aux attentes des agents. 1 861 708 repas ont été servis en 2013 dans les restaurants de l'ASPP (Association d'action sociale en faveur des personnels de la ville et du département de Paris).

Dans un triple objectif de santé publique, de cohésion sociale et de justice sociale, la Collectivité a renforcé sa politique de restauration collective :

- Une nouvelle gouvernance démocratique de l'ASPP a été mise en place en juin 2013. Elle est caractérisée par des instances paritaires entre les organisations syndicales d'une part et les représentants de l'employeur (élus, personnalités qualifiées et fonctionnaires) d'autre part,
- La politique de conventionnement avec des restaurants inter-entreprises a été poursuivie, dans le but de couvrir l'ensemble des localisations géographiques des services.

En 2013, 225 312 repas ont été consommés dans les restaurants conventionnés.



© Mairie de Paris, Déborah Lesage



La Ville renouvelle son engagement en faveur de l'insertion professionnelle

La collectivité parisienne mène une politique active de soutien à l'insertion professionnelle des jeunes, notamment des moins qualifiés, en s'appuyant sur les dispositifs de contrats aidés, emplois d'avenir, apprentissages, stages et service civique volontaire.

En 2013, conformément à son engagement en faveur de l'égalité des chances et la solidarité, Paris a accueilli 1 532 titulaires d'un contrat aidé (1 209 contrats uniques d'insertion et 323 emplois d'avenir). Les actions de formation portent non seulement sur l'acquisition de compétences, mais aussi sur la préparation des concours administratifs ou l'acquisition de compétences requises dans des métiers en tension sur le marché du travail. En outre, un parcours d'accompagnement est désormais bien structuré, avec notamment la possibilité de réaliser des bilans de compétences (34 en 2013) et un système de tutorat renforcé en 2012.

La Ville agit également pour les personnes éloignées de l'emploi en prenant toute sa part au déploiement du dispositif des emplois d'avenir, 323 titulaires en 2013. En février 2013, le Conseil de Paris a réaffirmé son soutien à la mobilisation nationale visant

à favoriser l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté. Une convention a été signée entre le Maire de Paris et l'État, afin de permettre l'accueil au sein des services de l'administration parisienne d'emplois d'avenir à temps complet et sur la base d'un CDD d'une durée maximale de 3 ans. Ces jeunes ont été recrutés dans des services présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois.

Quelques chiffres

- Apprentissage : 602 recrutements à la fin 2013, contre 441 en 2012, dont une majorité de femmes (69%).
- Stages : 6 150 conventionnements de stage en 2013, dont 820 ont duré plus de deux mois et 5 330 moins de deux mois.
- Service civique volontaire : 176 volontaires recrutés au titre de l'année 2013.



La Ville poursuit son engagement en faveur des liens entre générations

Dans un contexte d'augmentation de l'âge moyen de départ à la retraite et de vieillissement des agents, la Ville souhaite offrir à ses personnels une meilleure qualité de vie au travail, lutter contre les discriminations liées à l'âge et garantir à chacun la possibilité de trouver toute sa place dans l'administration tout au long de la carrière. Ainsi, l'accord cadre «âges et générations» (ACAG), signé le 19 mars 2013 avec 4 organisations syndicales (CFDT, UNSA, UCP, CFTC) pour trois ans, a d'ores et déjà permis de déployer de nombreuses actions ciblées, dont :

- La mise en œuvre des engagements en matière de formation, avec en particulier des conférences organisées sur cette thématique par l'Université des Cadres et l'inscription de deux stages de formation au management intergénérationnel au catalogue de formation 2014 de la DRH,
- L'inauguration du Centre Mobilité Carrière (CMC) en janvier 2014, lieu ressource qui connaît un vrai succès de fréquentation auprès des agents,
- Les conférences d'information pour les agents partant à la retraite (900 agents invités en 2013).

L'accord cadre «âges et générations» marque la prise en compte par l'administration parisienne de l'allongement des carrières, en se préoccupant de l'employabilité des agents tout au long de celles-ci et promeut les principes de diversité et de non-discrimination au travail.

L'accord est structuré autour de 7 engagements forts :

1. Améliorer la gestion prévisionnelle,
2. Développer le management intergénérationnel,
3. Favoriser la mobilité et valoriser les parcours professionnels,
4. Améliorer le déroulement de carrière des personnels et renforcer la formation,
5. Valoriser la transmission des compétences,
6. Assurer un suivi médical et préserver la santé des seniors,
7. Augmenter la transition vers la retraite.

Chacun de ces engagements se décline en fiches actions, 21 au total. Elles doivent permettre aux directions de le mettre en œuvre concrètement et à la DRH de piloter cet accord en faveur de l'ensemble des agents. Deux comités de suivi avec les organisations syndicales signataires ont été organisés en juillet et décembre 2013 afin de mesurer les progrès accomplis. D'autres comités se réuniront à nouveau en 2014.



Lien intergénérationnel – © Mairie de Paris, Émilie Chaix



© ADEME, C. Chauvet

FAVORISER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES ET S'ORIENTER VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ACHETER RESPONSABLE

Pour aider les Parisien-nes à mieux décrypter le sujet de l'achat responsable, la Ville de Paris vient de créer une nouvelle rubrique sur son site paris.fr : « Agir en consommant. Où? Comment? Pourquoi? ». Cette rubrique regroupe un grand nombre d'informations très utiles, de bonnes adresses pour consommer local, acheter responsable, mieux comprendre les enjeux du commerce équitable et ses labels. Elle est directement associée à d'autres thématiques telles que l'économie sociale et solidaire, les ressourceries et recycleries, les sites où se rendre pour donner au lieu de jeter et le dispositif participatif innovant des Acteurs du Paris Durable.



La Ville ne cesse d'améliorer ses résultats pour développer l'alimentation durable dans ses restaurants collectifs

La Ville de Paris, en collaboration avec ses partenaires, notamment Eau de Paris, a mis en œuvre depuis 2010 un Programme d'actions visant à développer l'alimentation durable dans ses restaurants collectifs. Il s'agit des crèches, écoles, collèges, maisons de retraite, centres d'accueil social, établissements de protection de l'enfance et restaurants du personnel.

En 2013, 24,3% des aliments servis dans les cantines parisiennes et 43,5% dans les crèches étaient issus de filières durables (labellisées bio, Marine Stewardship Council ou Label Rouge). En ce qui concerne la part d'aliments issus de l'agriculture biologique, les pourcentages étaient en 2013 de 21,5% dans les cantines et de 39% dans les crèches contre, en 2008, 7,4% dans les restaurants collectifs et 9% dans les crèches. Selon cette tendance, les objectifs fixés pour 2014 (30% d'aliments durables) seront atteints. Cet objectif a été porté à 50% en 2020.

En outre, les cahiers des charges des marchés alimentaires proscrivent les produits constitués à partir d'organismes génétiquement modifiés. La présence d'huile de palme au sein des compositions des denrées élaborées est systématiquement recherchée et analysée. De plus, la méthode de pêche appelée le « chalutage profond » mettant en danger la biodiversité marine est désormais proscrite.

Les actions du programme ont ainsi toutes contribué à développer l'offre d'alimentation durable (biologique, de saison, de proximité, labellisée) et limiter les impacts environnementaux de la commande alimentaire parisienne. Par exemple, Eau de Paris mène une politique d'acquisition de terres agricoles sur les aires d'alimentation de captages pour y favoriser l'agriculture biologique.

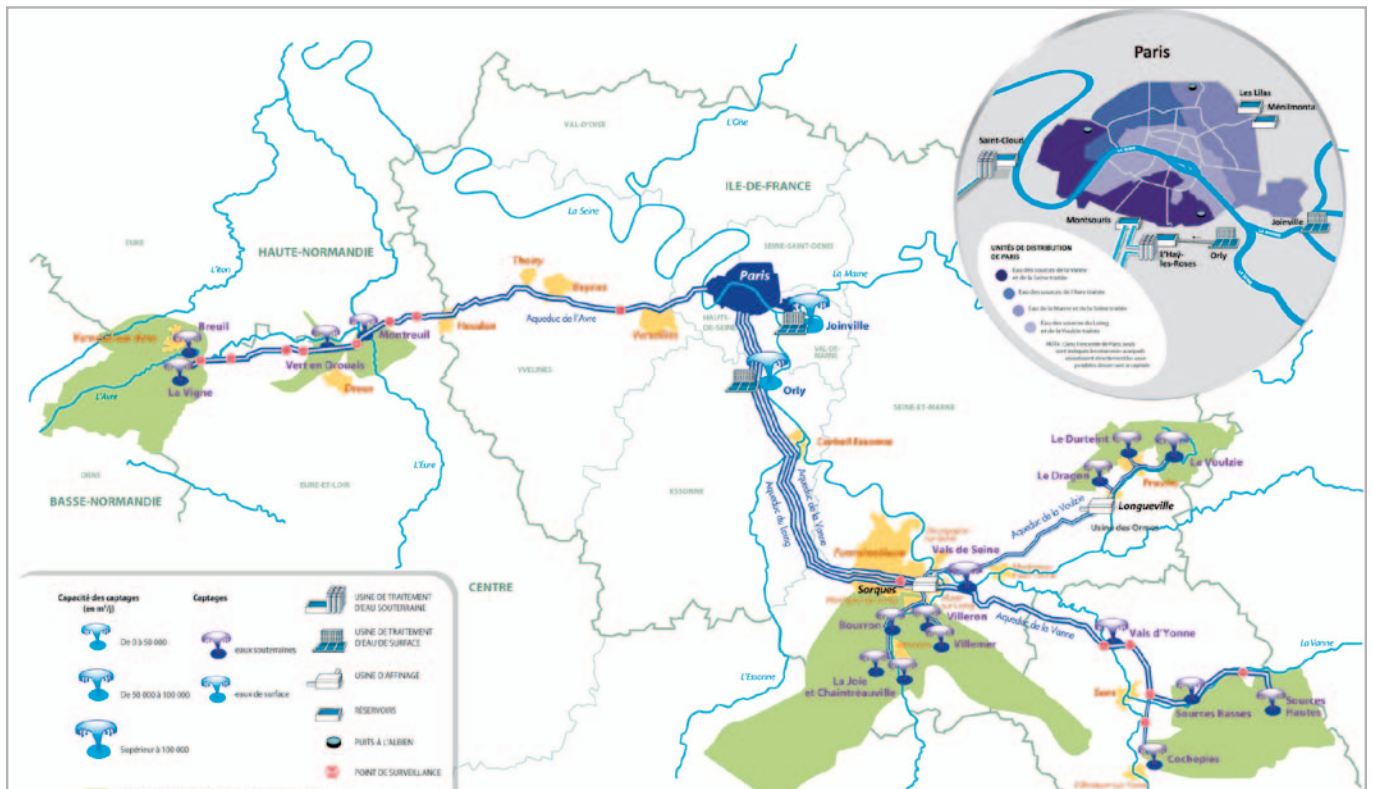
Une application simulateur carbone des menus a été mise à disposition des gestionnaires, du grand public comme des visiteurs de la Ferme de Paris. Par ailleurs sur les aspects logistiques, des études ont révélé un fort potentiel de rationalisation des tournées et des coûts.



La Ville dépasse ses objectifs d'alimentation durable dans ses établissements municipaux d'accueil de la petite enfance

Les repas sont fabriqués sur place à partir de produits frais. Les denrées labellisées (issues de l'agriculture biologique ou dotées d'un label qualité) sont privilégiées.

Ainsi, la Mairie de Paris a proposé dans les menus de ses crèches près de 45% d'aliments bio en 2013 (en volume) répartis sur 37 références produits, essentiellement des fruits et légumes frais, des viandes et des féculents secs (pâtes, riz, semoule...). Un marché de fourniture de lait de croissance liquide bio est en cours de passation. 20 établissements d'accueil de petite enfance en seront dotés d'ici à la fin 2014.



© Eau de Paris

Eau de Paris étend ses surfaces agricoles dédiées à l'agriculture biologique

Eau de Paris et la Ville de Paris encouragent le développement de pratiques agricoles biologiques compatibles avec la protection de la ressource en eau potable sur les aires d'alimentation des captages qui alimentent Paris. L'acquisition foncière sur les aires de captage, mais aussi l'appui financier à la structuration de filières d'agriculture biologique contribuent à la préservation et à l'enrichissement de la biodiversité.

Eau de Paris a acquis 142 hectares de terres agricoles sur des aires d'alimentation de captages depuis 2010, portant à 250 ha les terres en sa possession exploitées en mode biologique. Ainsi, la surface agricole utile en bio est passée de 1,2% à 6,6%. À titre d'exemple, les sources de la Vallée de la Vanne exploitées par Eau de Paris sont devenues en 2013 « site pilote national Agriculture biologique ». 23 agriculteurs sur 1600 hectares d'exploitation y étaient déjà engagés en fin d'année.



La Ville accompagne les acteurs du commerce responsable

Paris détient le titre de territoire de commerce équitable. Ce titre traduit la volonté de la municipalité de soutenir les actions de sensibilisation des Parisien-nes ainsi que la structuration du secteur et le fonctionnement des structures.

La Mairie de Paris a ainsi soutenu en 2013 la Quinzaine du Commerce Équitable qui vise à promouvoir le commerce équitable. Des défilés, des villages solidaires avec stands, des conférences de presse sont organisés chaque année à travers la France pour offrir au public la possibilité de rencontrer les acteurs du secteur. C'est l'occasion de découvrir les produits d'artisanat ou de goûter aux spécialités issues du commerce équitable. De nombreux partenaires sont associés à cet événement notamment la plate-forme du Commerce Équitable et Artisans du Monde.

La candidature au renouvellement du titre de territoire de commerce équitable constitue un nouvel enjeu pour 2014. Les moyens supplémentaires de la Ville pour soutenir le secteur portent désormais sur les achats publics de produits équitables, l'encouragement au développement de l'offre équitable à Paris et la promotion des réseaux existants. Elle a contribué à la création d'un Conseil local sur le commerce équitable pour faciliter les échanges entre les acteurs et l'émergence de propositions.

Le Marché citoyen

Le Marché citoyen cartographie sur son site internet l'ensemble des commerces équitables / bio / responsables à Paris. Il est géré en concertation avec un réseau composé du Crédit coopératif, d'associations reconnues (Colibris, Villesinternet) et d'entreprises engagées.



Les marchés municipaux exemplaires progressent chaque année...

Les efforts engagés par la collectivité pour insérer des clauses ou des critères environnementaux et sociaux dans les marchés de la Ville se sont poursuivis en 2013.

... en matière d'exigence environnementale

En 2013, la part des marchés publics parisiens contenant des clauses ou des critères environnementaux est de 48% contre 41,5% en 2012 et 26% en 2010. 55% des clauses sont intégrées à des marchés de services ou de fournitures, 45% concernent des marchés de travaux.

Les clauses utilisées sont directement en lien avec les Plans environnementaux de la Ville. La motorisation des véhicules, la formation à l'éco-conduite ou l'optimisation des commandes et des livraisons répondent aux orientations du Plan climat. Par exemple, près de 130 marchés présentaient une «clause véhicules propres» en 2013 contre 72 marchés en 2012. Les clauses sur les labels écologiques (bois notamment) entrent dans le champ du Plan biodiversité, la réduction des emballages et le ré-emploi dans celui du Plan local de prévention des déchets, etc.

... en matière d'exigence sociale

Depuis 2006, la collectivité parisienne introduit des clauses d'insertion dans certains de ses marchés publics. Pour cela, la Mairie de Paris s'est dotée d'un Réseau de Référents insertion sociale au sein des directions. Leur rôle est de promouvoir l'insertion sociale via l'intégration de clauses sociales dans les marchés de la collectivité. Cette démarche a permis de générer en 2013: 612 202 heures d'insertion (380 équivalents temps plein) sur les marchés de la collectivité et les marchés des Sociétés d'économie mixte et des bailleurs (respectivement 514 978h/320 Équivalents temps plein et 97 224h/60 Équivalents temps plein). Les autres leviers utilisés par la collectivité sont l'achat de prestations aux Structures d'insertion par l'activité économique et au secteur protégé (respectivement 1,4 M€ et 1,9 M€ en 2013).



MIEUX GÉRER LES DÉCHETS



© Mairie de Paris, DPE

Les foyers parisiens, les entreprises et les administrations disposent de trois formes principales de gestion pour leurs déchets: réduire, réutiliser ou recycler les déchets.

La Mairie de Paris s'investit activement depuis plusieurs années dans la sensibilisation du public et la mise en œuvre de ces modes de gestion, à l'instar de l'opération « moins de déchets dans le 11^e » achevée fin 2013.

Les Parisien-nes ont contribué à la réduction de leurs déchets en 2013. Les services ont constaté une baisse de 24 000 tonnes collectées, et ce, malgré l'augmentation de la population.

Ainsi, deux ans avant l'échéance du Programme Local de Prévention des Déchets, le tonnage des déchets collectés a baissé de 6,2% (hors objets encombrants) pour un objectif final de 7% d'ici 2015.

Les résultats du Programme restent toutefois contrastés. La réduction des emballages, du papier bureau et des journaux/magazines, du textile, des déchets ménagers spéciaux et des textiles sanitaires est sensible. En revanche, le petit électroménager, les imprimés publicitaires ainsi que les quantités de produits alimentaires, notamment emballés et non consommés augmentent, justifiant ainsi les opérations de lutte contre le gaspillage alimentaire menées par la Ville.



Selon l'ADEME, l'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles et à diminuer l'impact sur l'environnement.

Elle s'articule autour de 3 domaines qui mobilisent des acteurs différents :

1. La production et l'offre de biens et de services,
2. La demande et le comportement des usagers,
3. La gestion des déchets.

Elle se décline en 7 piliers :

1. L'éco-conception : réduire l'impact environnemental des produits ou services tout au long de leurs cycles de vie,
2. L'approvisionnement durable : exploiter et extraire les ressources en limitant déchets et impacts sur l'environnement,
3. L'écologie industrielle et territoriale : favoriser de nouvelles formes de coopération entre acteurs,
4. L'économie de la fonctionnalité : privilégier l'usage à la possession,
5. La consommation responsable : acheter et utiliser responsable,
6. L'allongement de la durée d'usage : réemployer, réparer, réutiliser,
7. Le recyclage.

RÉDUIRE

Des entreprises et établissements publics s'engagent

La Mairie de Paris souhaite expérimenter différents gestes de prévention des déchets en milieu professionnel, afin d'en diffuser les bonnes pratiques. Pour cela, elle propose gratuitement un diagnostic déchets et un accompagnement à la mise en place d'actions de réduction et de réemploi des déchets.

En 2013, déjà 14 établissements publics se sont engagés dans 9 secteurs d'activité différents : hôtellerie, restauration, traiteur, transport, maison de retraite, entreprise aéronautique, petite enfance, collège et santé. Dans le cadre de l'administration éco-exemplaire, deux mairies d'arrondissement et un restaurant administratif de la Mairie de Paris se sont également engagés dans cette démarche.

Le gaspillage alimentaire doit diminuer

Face au problème des déchets de produits alimentaires non consommés, la Mairie de Paris a engagé un plan ambitieux de lutte contre le gaspillage alimentaire qui implique tous les acteurs concernés. Cette ambition s'est formalisée en 2013 par la signature du Pacte National de Lutte contre le gaspillage alimentaire.

Dans ce cadre, des actions participatives originales ont été menées :

- Des cours de cuisine anti-gaspillage destinés à sensibiliser le public sont organisés sur les marchés alimentaires en partenariat avec des associations et la Fédération de Cuisine Amateur.
- Les acteurs volontaires de la restauration privée et collective sont accompagnés par la Ville pour expérimenter ou évaluer des bonnes pratiques en vue de les diffuser plus largement ensuite (cf. opération « entreprise et établissement public engagés »). Une expérimentation de distribution de la nourriture non consommée des traiteurs a également été initiée avec le Ministère en charge de l'Agriculture.

L'« opération 3R : Réduire, Réemployer et Recycler nos déchets » dans le quartier de la Grange-aux-Belles (10^e) a été reconduite. Elle accueillait un atelier cuisine s'appuyant sur les « fiches recettes » de la Mairie de Paris, un atelier d'alphabétisation autour des mêmes fiches, une animation sur les courses responsables autour de 2 paniers de référence, une animation sur le compostage et un atelier pain perdu. Deux projets innovants portés par des associations ont été mis en œuvre en 2013, grâce à la Mairie :

1. Un parcours éducatif sur la prévention des déchets dans 3 écoles du 22 octobre 2012 au 4 juin 2013 porté par l'association E-Graine a permis la sensibilisation de 279 enfants.
2. Une sensibilisation a été organisée en février 2013 par l'association. À l'écoute de la nature sur le cycle de vie des déchets, les durées de dégradation et sur le problème du gaspillage alimentaire, en s'appuyant sur les animaux de la ferme (l'association proposait de nourrir les animaux avec le gaspillage alimentaire du midi). Les 230 élèves, les agents de la restauration et les parents d'élèves ont poursuivi l'expérimentation durant toute l'année 2013.
3. Enfin, 12 cantines scolaires volontaires ont expérimenté diverses actions de lutte contre le gaspillage alimentaire de 2012 à 2013.



Des initiatives privées s'inscrivent dans cette démarche

Une opération-pilote de réduction des déchets dans les quartiers Bastille-Popincourt et Nation-Alexandre Dumas (11^e) s'est déroulée sur 4 ans. Cette action visait à sensibiliser et expérimenter de nouvelles pratiques de consommation éco-responsable à grande échelle. Elle a concerné 60 000 habitants.



La tente des glaneurs redistribue des invendus de marchés



© La tente des glaneurs, Maou Bertrand

Les commerçants du marché de Joinville (Paris 19^e) ont participé à une nouvelle expérimentation : la redistribution des invendus encore comestibles. Organisée par l'association « La tente des glaneurs », cette opération a connu un fort succès. En moins de 5 mois, près de 5 tonnes ont été distribuées au total. Près de 60 personnes en ont bénéficié chaque dimanche. Cette initiative sera généralisée aux autres grands marchés parisiens.



Disco soupe



Disco soupe est un événement festif de sensibilisation. Il porte sur le gaspillage alimentaire : épluchage collectif et consommation de fruits et invendus alimentaires. La Mairie de Paris a soutenu officiellement l'organisation de 15 Disco soupe sur le territoire parisien.



Les agents de la Ville adoptent des éco-gestes

Les papiers utilisés par l'administration parisienne proviennent à 53% de forêts gérées durablement. Ils sont à 47% des papiers recyclés. Le nombre de ramettes de papier consommées a baissé de 26,55% entre 2009 et 2013. Ces bons résultats sont dus au développement du parc de photocopieurs multifonctions ainsi qu'aux bonnes pratiques de consommation adoptées par les agents.

Sur la même période, on note la baisse des consommations de fournitures de bureaux (37%) et de consommables informatiques (51%).



La Ville privilégie l'eau du robinet

La Ville a poursuivi sa politique de suppression de l'usage d'eaux embouteillées au sein de l'administration parisienne. Ainsi, dans les établissements de la petite enfance, l'usage de l'eau du robinet s'est rapidement généralisée de façon systématique pour l'hydratation des enfants. Une démarche de sensibilisation visant à encourager les parents à privilégier l'eau du robinet dans leur cadre familial est en cours d'élaboration. Elle sera expérimentée en 2014 sur un arrondissement avant d'être déployée sur une plus grande échelle.

RÉUTILISER



Le compostage domestique en pied d'immeuble se développe

Une solution pour réutiliser les déchets organiques est le compostage domestique en pied d'immeuble. En 2013, 187 sites de compostage existent sur Paris (109 immeubles, 72 écoles et 6 établissements publics). En moyenne, chaque site permet de détourner 1 tonne de déchets ménagers par an. Le compost produit est réutilisé sur place, dans les espaces verts ou les jardinières.

Pour bénéficier de l'accompagnement offert par la Mairie de Paris, les volontaires doivent résider à Paris, mobiliser au moins 10 foyers au sein de l'immeuble et désigner un ou des référent-es de site.

Un autre levier pour réduire les déchets : le réemploi des objets.

Son essor répond aux effets conjugués de la crise économique et d'une prise de conscience des Parisien-nes en faveur d'un modèle économique qui favorise les biens durables plutôt que les biens jetables. En 2013, la Mairie de Paris a soutenu financièrement et techniquement l'activité de 7 recycleries : Emmaüs Défi (19^e), Emmaüs Coup de Main (20^e), Interloques (18^e), La Petite Rockette (11^e), Ceterra et la librairie solidaire (10^e), Ma Ressourcerie (13^e) et Rejoué (14^e). En 2014, une nouvelle ressourcerie a été ouverte dans le centre de Paris (rue Leopold Bellan), 8^e projet de ce type soutenu par la municipalité qui mène une politique volontariste en matière de réemploi et d'économie circulaire. Une recyclerie assure sur un territoire quatre fonctions : la collecte et récupération d'objets abandonnés, leur réparation ou leur valorisation, la revente des objets remis en état et l'éducation à l'environnement des habitants et du jeune public des écoles. Dans bien des cas, elle permet le retour à l'emploi de personnes éloignées du monde du travail.

Ces recycleries ont collecté environ 1600 tonnes d'objets (textiles, livres, jouets, meubles, vaisselle, etc.) soit 30% de plus qu'en 2012.

La Mairie a également développé le réemploi des textiles sur son territoire en autorisant Le Relais Val-de-Seine, Le Relais 75 et Ecotextile à poser des conteneurs à textiles, linge de maison et chaussures sur la voie publique. En 2013, 249 conteneurs répartis sur tout le territoire ont permis de collecter 2 750 tonnes de textiles soit une progression de +32% par rapport à 2012. Tous ces matériaux sont majoritairement réemployés (60%), et recyclés (35%). Les informations pratiques sur les recycleries et la carte des conteneurs à textiles sont consultables sur paris.fr.



© Mairie de Paris, DPE



Mieux trier chez soi

Il reste toutefois une marge importante de progression du tri, car la moitié du contenu des poubelles d'ordures ménagères est encore constituée de déchets recyclables.

Pour comprendre les meilleures manières d'augmenter le tri, la Ville a initié en 2011 une démarche structurée sur des «secteurs à fort potentiel de tri». Pour les définir, la Ville a mené deux campagnes de traitement de ces secteurs, une en 2011/2012 et l'autre en 2012/2013. Chaque campagne comprenait 18 secteurs répartis dans 18 arrondissements.

Plus de 50 000 logements ont ainsi été mobilisés. Cette expérience a montré qu'il est plus facile d'améliorer la qualité du tri que de convaincre les non-trieurs. Les erreurs de tri ont en effet significativement diminué durant cette période : elles sont passées de 20,7% en 2011 à 17,3% en 2013.

Apporter ses déchets

Les Parisien-nes bénéficient de 7 Centres de valorisation et d'apport des encombrants intramuros (3 nouveaux sont en projet), 2 espaces propreté pour déposer leurs objets encombrants et d'une prise en charge en pied d'immeubles sur rendez-vous.



La Réserve des Arts



La Réserve des Arts (Paris 14^e) est une ressourcerie spécialisée dans la récupération de matériel. L'association collecte des déchets de matières (chutes de production, avaries matérielles, etc.) provenant du secteur du luxe, de l'événementiel et du bricolage afin de les recycler grâce à des professionnels du secteur culturel.

RECYCLER

En 2013, 72 731 tonnes de déchets recyclables et 66 889 tonnes de verre ont été collectées. Depuis 2002, les collectes sélectives par habitant ont évolué :

- papiers/journaux/emballages : de 16 kg à 34,5 kg par habitant
- verre : de 16 kg à 29,4 kg par habitant.

Recycler ses Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)

Les Déchets d'éléments d'ameublement sont des sièges, canapés, fauteuils, matelas, sommiers, cadres de lit, meubles de rangement, meubles de cuisine ou parties de meubles. Un gisement potentiel annuel de 14 000 tonnes de DEA collectés séparément sur les 10 sites peut être atteint, à moyen terme.

Pour développer le recyclage de ces déchets, la Mairie de Paris a souscrit au contrat liant le SYCTOM à EcoMobilier en octobre 2013. Le tri a débuté fin 2013 avec le remplacement des caissons dédiés aux déchets de bois ou de tout venant des Centres d'apport des encombrants par des caissons réservés aux DEA.



Rejoué



reJoué
le jouet solidaire

Cette association récupère et recycle des jouets d'occasion dans le 14^e arrondissement. En un an, plus de 8 tonnes de jouets ont été collectées. Cela a également permis à des salariés en insertion de retrouver un emploi ou une formation.



Recycler les petits encombrants : L'ÉcoPointMobile



En complément de la mise en œuvre de la collecte pneumatique des déchets sur l'Eco-quartier Clichy Batignolles, un outil innovant de collecte des petits encombrants a été développé : l'ÉcoPointMobile. Il concerne les piles, ampoules, appareils électriques et électroniques, pots de peinture, etc.



© Mairie de Paris



La Ville recycle ses postes informatiques



Fidèle à la réglementation et à sa politique écoresponsable, la Ville de Paris s'assure que les postes réformés soient recyclés de façon appropriée.

Depuis 2006, la collectivité a passé des marchés de recyclage et reconditionnement des équipements informatiques auprès d'entreprises du secteur protégé. Le titulaire actuel est ATF Gaia. Il emploie 80% de personnes souffrant d'un handicap. Les matériels sont enlevés sur site, puis triés et testés. Selon leur état, ils seront reconditionnés pour démarrer une seconde vie auprès d'une association parisienne, d'un agent de la collectivité aux revenus modestes, ou en libre accès dans un service, pour les agents non équipés dans le cadre de leur travail.

Les équipements hors d'usage sont recyclés suivant les règles de l'art : les composants sont séparés (ferailles, plastiques, câbles, cuivre issu des cartes, terres rares et verres issus des écrans) et dirigés vers leurs filières de réutilisation respectives. Depuis le début de cette opération, près de 71 000 unités centrales, écrans, imprimantes et autres périphériques ont été recyclés ou reconditionnés.



CONCLUSION

Associer les Parisien-nes directement aux décisions de la municipalité pour construire le Paris de demain, valoriser la capitale à l'échelle internationale comme territoire d'excellence climatique et précurseur dans le domaine de l'économie circulaire, tels sont les enjeux forts de l'année 2015.

Paris, ville citoyenne

Depuis 2001, la municipalité s'est donné l'ambition de faire de la participation associative et citoyenne l'un des piliers de son action municipale, via la création des Conseils de quartier par exemple. Aujourd'hui de nouvelles étapes sont franchies.

Les Parisien-nes, sans condition d'âge, ni de nationalité, sont appelé(e)s à voter et prendre part à l'élaboration du budget de la Ville à hauteur de 5 % du budget en matière d'investissement. Ainsi, du 24 septembre au 1er octobre 2014, tous les habitants de Paris ont pu voter pour la première fois pour le **budget participatif** de Paris. Les Parisiens ont porté leur choix sur 9 projets, manifestant leur intérêt en particulier pour les initiatives en faveur de l'environnement et du développement de la nature dans la ville. Ces projets seront mis en œuvre dès 2015. Les habitants sont invités localement à faire remonter leurs idées sur des projets de proximité pouvant entrer dans le cadre du budget participatif d'arrondissement.

Aboutir à une véritable appropriation citoyenne de l'espace public marque également la volonté de l'équipe municipale d'intensifier la participation des usagers à leur environnement immédiat. Avec la mise en œuvre du dispositif « **Du vert près de chez moi** », les habitant-es ont repéré des lieux de proximité susceptibles d'accueillir de la végétalisation. Les projets retenus seront déployés sur le territoire à partir de 2015.

Une démarche similaire a été engagée dans le domaine de l'**habitat participatif**. La Mairie de Paris a en effet lancé un premier appel à projets en 2014 pour permettre à des groupes de particuliers de concevoir et de gérer leurs logements. La Ville souhaite ainsi soutenir la

solidarité, la mixité sociale et générationnelle et le respect de l'environnement. Elle propose aux futurs habitants de faire la démonstration du fort potentiel d'innovation sociale qui réside dans la participation citoyenne à la production immobilière.

Pour encourager plus de démocratie directe aux côtés des instances élues, la nouvelle mandature lancera prochainement une mission de préfiguration visant à la création du Conseil économique, social et environnemental de Paris. Ses missions auront pour objectifs de favoriser la consultation des différents acteurs de la vie syndicale, associative et professionnelle et d'engager des échanges renouvelés avec les Parisien-nes.

Paris, à la pointe de la lutte contre le changement climatique

Agir concrètement contre le dérèglement climatique, c'est repenser nos modes de production, de consommation et d'usage. Il faut tendre vers une économie du moindre impact sur notre environnement. En d'autres termes, il s'agit d'étendre le principe de l'**économie circulaire** à laquelle les Parisien-nes concourent déjà via notamment le tri, la réparation ou l'achat de produits déjà utilisés, le covoiturage, etc. L'administration parisienne agit également par la réutilisation des matériaux de voirie ou le recyclage des équipements électroniques. De plus, pour encourager le développement de solutions innovantes qui permettront une meilleure gestion des ressources pour ses activités, la Ville de Paris a lancé un appel à projets en 2014 à destination du secteur économique et associatif. Les premières réalisations devraient voir le jour l'année prochaine. Enfin, la construction de la métropole du Grand Paris offre de nouvelles opportunités. La municipalité organisera en 2015 une large concertation autour des États généraux de l'économie circulaire à l'échelle du territoire du Grand Paris qui rassemblera l'ensemble des parties prenantes. Cet événement valorisera la richesse des initiatives et des innovations réalisées dans ce domaine sur le territoire. Un plan stratégique de structuration des filières de valorisation économique et de réduction des déchets viendra compléter ces mesures.

La métropole accueillera en 2015 la 21^e conférence internationale sur le Climat, appelée **COP21**. Cette conférence réunira pendant 15 jours plus de 40 000 personnes (État, entreprises, ONG, collectifs, artistes...) des 195 pays des Nations-Unies. Elles seront réunies pour écrire un nouveau protocole international de réduction des émissions de gaz à effet de serre, pour définir des mécanismes financiers pour assurer le développement et l'adaptation des pays les moins avancés et pour déterminer les règles de contraintes et de valorisation des émissions de chaque pays. Durant cette **année internationale sur le climat**, Paris sera un territoire d'accueil de grandes manifestations pour influencer positivement l'accord final, si crucial pour la planète. Ce sera l'occasion pour la Ville de Paris de porter la voix de tous les gouvernements locaux du monde à travers différentes manifestations organisées dans l'année et de lancer de grandes coopérations internationales sur le sujet. Paris est déjà un territoire d'excellence climatique. La COP 21 sera une occasion unique de montrer au monde entier le savoir-faire parisien et la dynamique citoyenne créée par le Plan climat énergie de Paris et d'insuffler une dynamique positive dans l'ensemble des villes du monde.

Ainsi, Paris incite à la croissance de la conscience en faveur de l'environnement immédiat et lointain.



Affiche habitat participatif – © CUADD



Affiche Du vert près de chez moi – © Mairie de Paris, Dicom



Affiche budget participatif – © Thibault Caizergues, Hands Studio

Coordination technique :
DEVE – Agence d'Écologie urbaine

Conception graphique : Agence 9

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur